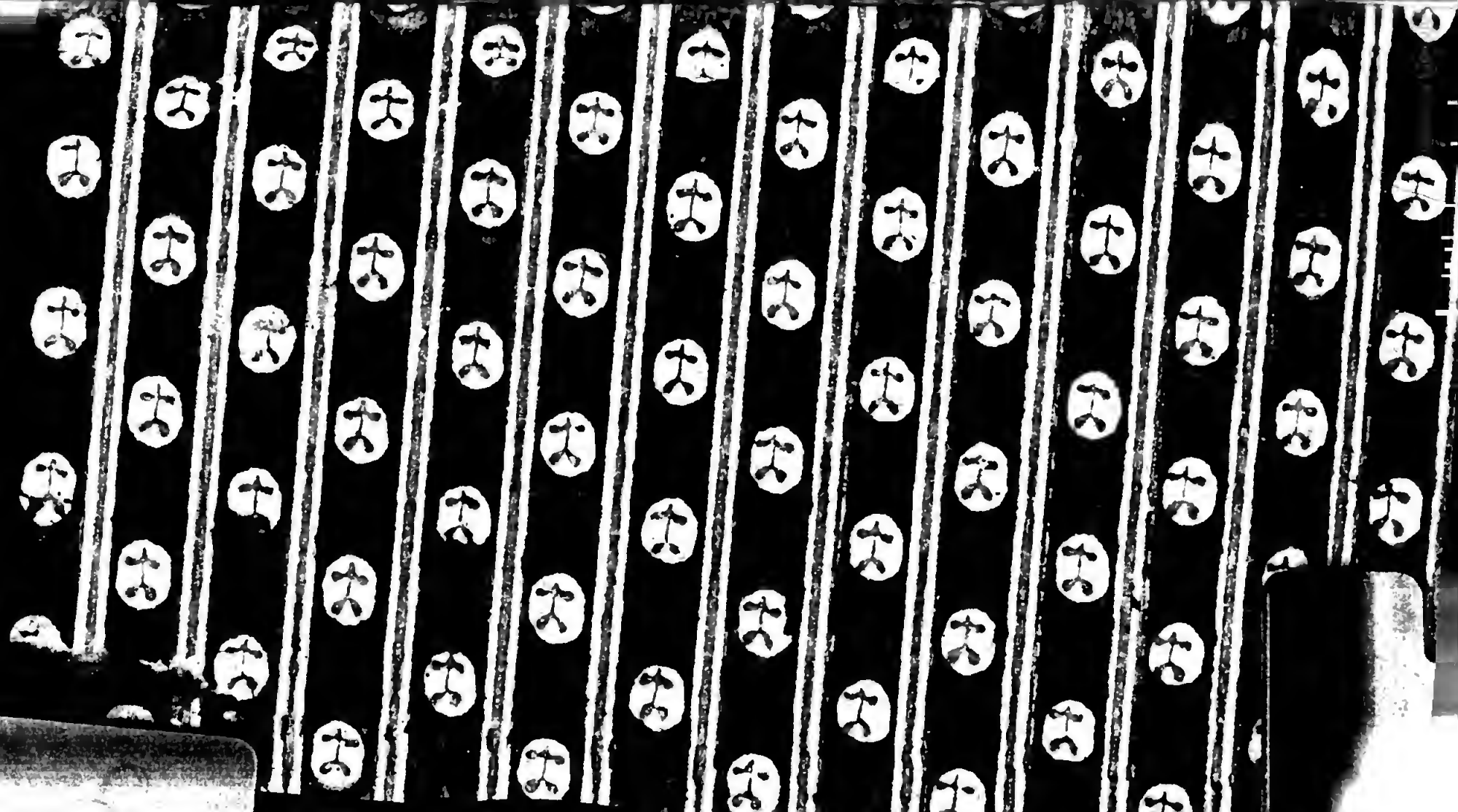

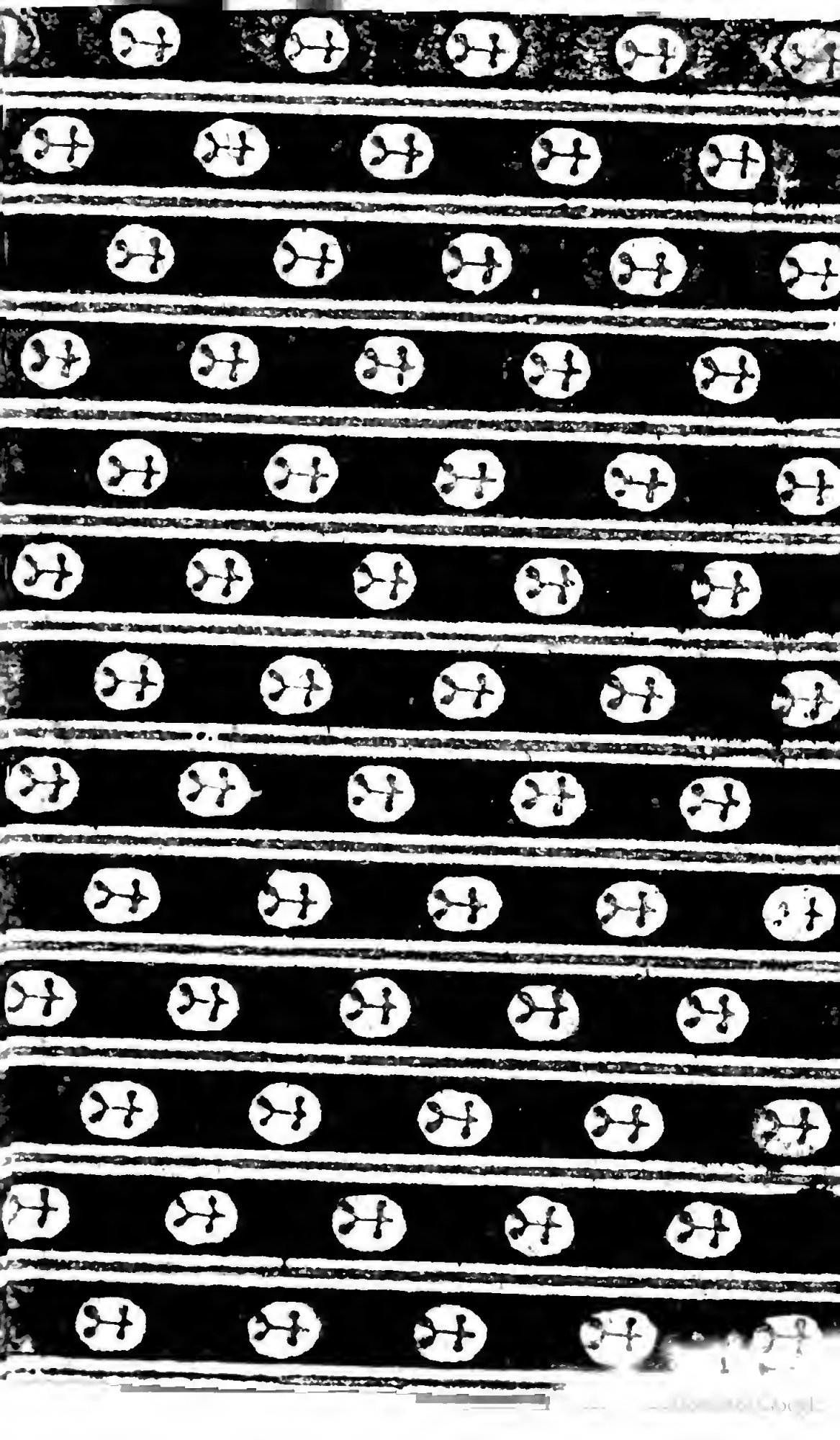

Plate XVII 3

8974

MEMOIRES SECRETS.

CINQUIEME PARTIE.

581634

MEMOIRES SECRETS,

TIRÉS

DES ARCHIVES

DES SOUVERAINS

DE L'EUROPE,

DEPUIS LE REGNE DE HENRI IV.

Ouvrage traduit de l'Italien.

CINQUIEME PARTIE.

A AMSTERDAM.

M. DCC. LXVI.

TABLE
DES ARTICLES
RENFERMÉS
DANS LA CINQUIEME PARTIE.

LES Commissaires d'Angleterre & ceux d'Ecosse s'assemblent pour la réunion des deux Royaumes. Jacques prend le titre de Roi de la Grande-Bretagne. Il refuse de nouveau de fournir des secours d'argent aux Hollandois, page 1

CÉRE'MONIAL qui s'observoit à la Cour de France, sous les regnes de Charles IX, Henri III & Henri IV, dans les Audiences données aux Ambassadeurs des Puissances étrangeres, 43

PLAINTES du Duc de Sa-

voye contre l'Eſpagne. Il offre de nouveau à la France, d'attaquer le Milanez, 53

TRAHISON *de Merargues, l'un des Députés des Etats de Provence, concertée avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés de Henri, pour livrer Marſeille aux Eſpagnols,* 59

HENRI *fait ſonder le Roi d'Angleterre, pour ſavoir ſi la France devoit augmenter ou diminuer les ſecours qu'elle fourniſſoit aux Hollandois. L'Eſpagne demande de faire des levées en Angleterre, & d'en choiſir les Commandans. Déſavantage des Hollandois ſur terre, & leur avantage ſur mer,* 80

L'ESPAGNE *ſe plaint de ce que ſes vaiſſeaux ne trouvent point un azile ſûr dans les Ports d'Angleterre. Jacques obtient des Hollandois, qu'ils*

les laiſſeront paſſer en Flandre. Eloignement extrême de ce Prince pour la guerre. Il aſſiſte, deux jours durant, aux diſputes de l'Univerſité d'Oxfort, pag. 104.

PARTICULARITÉS importantes, concernant l'année 1606. *Deſcription de la Rhétie, ſon Gouvernement, deſtinées de ce Pays : rôle que ſes peuples jouent dans ces Memoires*, 114

LES Vénitiens s'allient avec les Griſons, à l'inſçu de la France & de l'Eſpagne. Mouvemens que cela occaſionne de la part des deux Cours. Le Comte de Fuentes, voulant rendre cette Alliance inutile, fait bâtir un Fort à l'entrée de la Valteline, le ſeul paſſage par où les Puiſſances d'Italie pouvoient recevoir du ſecours de la France, depuis l'échéange du Marqui-

ſat de Saluſſes pour la Breſſe.
Suite de cette affaire. 138

TABLE
DES ARTICLES
RENFERMÉS
DANS LA SIXIEME PARTIE.

APPLICATION entiere de Henri IV aux affaires de la Flandre : vues de l'Empereur ſur ce pays. Barneveldt propoſe l'accommodement aux Hollandois : projet de les ſoumettre à la France : jalouſie de l'Angleterre, pag. 1

TROUBLES & périls de l'Italie, occaſionnés par les différends entre Paul V & les Venitiens. Henri, amoli par la paix, ne ſait pas en profiter.

Rôle que Charles-Emanuel joue dans cette affaire : nouvelles propoſitions de ce Prince à la France, & nouveaux artifices de ſa part, pag. 21

PRÉCIS *de l'inſtruction donnée par Henri IV à Champigny, qui partoit pour l'ambaſſade de Veniſe. On y voit un échantillon de l'art de regner de ce Prince. Les principaux objets qu'elle renferme, ſont d'achever de réconcilier la République avec Rome, & de propoſer une Ligue à la premiere, pour faire avorter le projet de l'Eſpagne contre la Barbarie*, 38

ATTENTAT *commis à Veniſe dans la perſonne de Fra-Paolo: ſolliciiude extrême de la République pour ſon Théologien : correſpondance de ce Religieux avec les Huguenots de France, prouvée par les Archives de la Couronne*, 61

SUITE des discordes entre Rome & Venise. La premiere est accusée d'avoir part à l'assassinat de Fra-Paolo. Refus que fait la seconde d'envoyer à l'autre son nouveau Patriarche, pour subir l'examen. Ce point & tous les autres s'accommodent, au gré de toutes les deux, par la médiation de la France, 96

PAUL V nomme cinq Cardinaux agréables à Henri IV. Le Roi de Congo envoye un Ambassadeur pour prêter obéissance au S. Siege. Venise fait le procès à Badoero, Chef des Sénateurs du premier Ordre, accusé d'avoir révélé au Saint-Siege les secrets du Prégadi, 131

LE Duc de Savoye ne peut obtenir du Pape, un Cardinal Légat, pour assister aux noces de ses filles. Ce Prince fait resserrer son Sécretaire d'Etat.

Sollicitude du S. Siege pour l'Alliance entre la France & l'Eſpagne, la paix des Pays-Bas, le rétabliſſement de la Religion Catholique en Hollande. Fine politique de Henri IV ſur tous ces objets : mauvais procédés des Vénitiens, 140

HENRI apprend avec ſurpriſe l'Alliance du Duc de Savoye avec les Ducs de Mantoue & de Modene : effets qu'il prévoit qu'elle produira : ſa ſage conduite à cet égard. Il promet au Nonce à ſa Cour, de ne rien tenter contre le Roi d'Eſpagne, dans le cas où ce Prince armera contre le Turc, pourvu qu'il n'attaque point la Barbarie. Ses diſpoſitions actuelles à l'égard des Hollandois & de ce même Prince, 184

ERRATA

DE LA CINQUIEME PARTIE.

Page 11, leurs avis, *liſez* leur avis. *Pag.* 21, délaiſſés, *liſ.* délaiſſées. *Pag.* 80, du beſoin de l'Europe, *liſ.* de l'Europe, du beſoin. *Pag.* 113, minuoit *liſ.* diminuoit. *Pag.* 116, bâti, *liſ.* bâtis *Pag.* 115, les repos, *liſ.* le repos. *Pag.* 133, des frontieres, *liſ.* de ſes frontieres. *Pag.* 139, dans la troiſieme Note, auroient faite, *liſ.* avoient faite. *Pag.* 142, auroient intention, *liſ.* avoient intention. *Pag.* 163, perſuadé, *liſ.* perſuadés. *Pag.* 214, ceux ci, *liſ.* celles-ci. *Pag.* 250, après le mot *diſcorde*, retranchez la virgule & le mot *haine*. *Ibid.* auprès la, *liſ.* auprès de la.

ERRATA

DE LA SIXIEME PARTIE.

Page 6, ôtez le point & la virgule devant *à des conditions*. *Pag.* 17, Banneveldt, *liſ.* Barneveldt. *Pag.* 33, faiſoit elle, *liſ.* elle faiſoit. *Pag.* 48, rapportez la ſeconde Note au mot *enuemis*. *Pag.* 58 & autres, Barberie, *liſ.* Barbarie. *Pag.* 70, dans la premiere Note, à Veniſe, *liſ.* à Rome *Pag* 85, retranchez la Note : le Fulgence dont il eſt queſtion, avoit précédé Fra-Paolo dans l'emploi de Théologien de la République. *Pag.* 89, marque d'Alincourt, *liſ.* écrit d'Alincourt. *Pag.* 96, nourriſſoit, *liſ.* nourriroit *Pag.* 129, mettez la virgule après le mot *Vénitien*, & effacez-la après le mot *fit*. *Pag.* 139, l infortune, *liſ.* infortune. *Pag.* 164, Froſcarini, *liſ.* Foſcarini. *Pag.* 184, à l'article, s'armera, *liſ.* armera. *Pag.* 185, pour m'attacher, *liſ.* pour m'attacher à lui. *Pag.* 196, après le mot *fils*, mettez ſimplement une virgule. *Pag.* 221, lui ſont, *liſ.* lui fait. *Pag.* 246 effacez des Hollandois. *Pag.* 249 & ailleurs, la fille aînée, *liſ.* la ſeconde fille.

MEMOIRES

MEMOIRES SECRETS.

Les Commiſſaires d'Angleterre & ceux d'Ecoſſe s'aſſemblent pour la réunion des deux Royaumes. Jacques prend le tître de Roi de la Grande-Bretagne. Il refuſe de nouveau de fournir des ſecours d'argent aux Hollandois. 1605.

LONDRES ſentit auſſi vivement que Paris la perte d'Oſtende. Les Conférences entre les Commiſ-

1605 ſaires d'Angleterre & ceux d'Ecoſſe pour la réunion des deux Royaumes venoient de commencer. Jacques harangua l'Aſſemblée ſur l'utilité de la réunion, & dit que ſi les Ecoſſois ne l'avoient point recherchée juſqu'alors, on devoit l'attribuer aux obſtacles éternels de la part de la France, de même qu'au motif de Réligion, qui avoit porté le Cardinal Saint André & d'autres Grands de l'Ecoſſe à préférer François II (*a*) à Edouard VII, pour époux de Marie Stuart ſa mere.

Jacques s'efforça de faire agréer à l'Aſſemblée, le titre qu'il venoit de prendre de Roi de la Grande-Bretagne par une Déclaration qui donnoit de l'horreur à toute l'Angleterre. Il

(*a*) Roi de France, fils de Henri II.

voulut que les Commiſſaires Anglois & Ecoſſois ſe ſerraſſent la main & s'embraſſaſſent, en ſigne d'alliance fraternelle entre les deux Peuples. On convint d'abolir toutes les Loix & Coûtumes des deux Royaumes, que la haine & le mépris réciproque avoient fait établir. On propoſa le Commerce égal & libre entre l'une & l'autre Nation. Ce point rencontroit des difficultés de la part des Anglois ; parceque les Ecoſſois, au moyen des Privileges dont ils jouiſſoient en France, pouvoient s'avantager beaucoup du trafic de l'Angleterre. Quelques Membres de la Chambre-Baſſe dirent que les Ecoſſois ne pouvoient abſolument prétendre au droit de Bourgeoiſie Angloiſe, à l'égalité de Commerce & des autres Privileges, s'ils ne renonçoient à leur alliance avec les 1605.

1605. François, naturellement ennemis des Anglois.

Ce n'eſt point là une conſéquence néceſſaire, répondit Cecile (*a*). Les alliances, pourſuivit le Chancelier, étant entre les Souverains & non les Peuples, Sa Majeſté eſt Maîtreſſe de rompre celle qu'elle a avec la France, ou de l'entretenir. Loin de détruire les Privileges des Ecoſſois, ils faut plutôt chercher à les accroître. Ils doivent être pour les Anglois, ajouta le Préſident d'Ecoſſe, un motif d'unir plus volontiers notre Nation à la leur; à cauſe de l'avantage que nous apporterons à la Couronne, ſous laquelle les deux Peuples auront à vivre.

(*a*) Le principal Miniſtre d'Angleterre ſous Eliſabeth & ſous Jacques. Voyez ci-devant

Tandis que cette réunion se faisoit, l'Ambassadeur de France, en vertu des ordres de son Souverain, se rendit chez S. M. Britannique, à laquelle il parla de la maniere suivante. Mon Maître considérant le besoin pressant où les Hollandois se trouveront, l'année prochaine, d'être soutenus contre les efforts des armes Espagnoles, & que Votre Majesté & lui sont obligés par le Traité qu'a négocié Rosny de leur fournir un gros secours d'argent, offre le premier d'user à leur égard de la même générosité que l'année derniere; de faire tout ce que ses engagemens & ses intérêts, qui sont les mêmes que ceux de l'Angleterre, exigeront de lui; persuadé de la fidélité de Votre Majesté à tenir sa promesse sur le même objet, & de son in-

1605.

Dépêches de Baumont au Roi, du 6 de Déc. 1604.

1605. clination à concourir à le remplir.

Jacques, d'un air où Beaumont apperçut de l'étonnement, répondit. Je loue fort la bonne volonté du Roi de France à l'égard des Hollandois ; mais je ne crois point être engagé avec lui par notre Traité à continuer de leur fournir des ſecours d'argent, ni qu'ils ſoient dans un beſoin ſi preſſant qu'ils le diſent & que votre Maître ſe l'imagine.

Jacques s'étendit enſuite au long ſur le gouvernement imprudent de l'Eſpagne, la confuſion de celui de l'Archiduc, le mécontentement des Troupes, le manque de Généraux, l'avantage que la priſe de l'Ecluſe donnoit aux Hollandois de faire des entrepriſes ſur la Flandre, le peu de préjudice que leur portoit la paix de l'Angleterre avec l'Eſ-

pagne, la confiance qu'ils devoient continuer d'avoir en sa personne. Enfin ce Monarque faisant voir qu'ils se trouvoient dans un meilleur état qu'auparavant, voulût donner à entendre qu'il étoit surpris du souci du Roi de France à son sujet, & qu'il venoit ou d'ombrage, ou de quelque motif déplacé. 1605.

L'Ambassadeur s'étudia à le désabuser d'une idée aussi contraire à toute raison & aussi préjudiciable, que celle de la prétendue amélioration de l'état des Hollandois. Il tâcha de lui persuader que, l'année suivante, les Espagnols feroient tous leurs efforts pour les opprimer, & qu'ils ne pourroient résister qu'avec le secours de leurs amis. La nature de leur Gouvernement, poursuivit-il, ses maladies secretes, & la durée d'une guerre

1605. si ruineuse empêchent qu'ils ne soient dans la situation que Votre Majesté imagine. Ils ont besoin au contraire d'un gros secours d'argent de la part de leurs voisins, principalement de celle de Votre Majesté, qui est un des principaux & des plus proches : outre qu'Elle est engagée à y contribuer par la promesse réciproque entre Elle & mon Maître, & par leur intérêt commun.

Je ne me suis engagé par le Traité, répondit Jacques, à secourir les Hollandois, que l'année où ils furent déclarés République. — Il insista fort sur le mot *présentement* qui se trouve dans le troisieme article, de même que sur la représentation, que Rosny, qui avoit ménagé le Traité, lui avoit faite, au sujet du péril dont le siege d'Ostende, & la paix que S. M. vouloit conclure

avec l'Eſpagne menaçoient les Hollandois. Par cette paix, ajouta Jacques, j'ai promis de ne plus leur donner des ſecours d'argent ; enſorte que mon honneur me défend de les aider autrement que de levées d'hommes & de ma bonne volonté. Que le Roi de France, qui a un prétexte plus juſte & de meilleurs moyens de leur fournir des ſommes, le faſſe, ſans me preſſer d'y contribuer avec lui. Quant à moi, je continuerai de leur rendre tous les bons offices qui dépendront de ma perſonne. Je ne les preſſerai point de faire d'accommodement contre leur gré ; je n'exigerai ni l'intérêt ni le principal des ſommes qu'ils me doivent ; & je leur laiſſerai tenir les Ports de Flandre bloqués, au préjudice de mes propres ſujets. 1605.

L'Ambaſſadeur de France lut

1605. à Jacques les articles du Traité ; afin qu'il conſidérât les vrais motifs qui avoient porté les deux Rois à y conſentir ſans reſtriction ; afin qu'il vît que le mot *préſentement* ne ſervoit qu'à déſigner le payement de la ſomme qui devoit être comptée alors, & qu'on ne pouvoit pas en inférer que le ſecours ne devoit point être continué ; d'autant mieux que l'Angleterre l'avoit fait fournir encore dans l'année où l'on ſe trouvoit. Enfin l'Ambaſſadeur lut à Jacques le Traité, pour le lui faire reconnoître directement fondé, non-ſeulement ſur le ſecours que les deux Rois devoient fournir aux Hollandois, mais ſur l'obligation qu'ils s'étoient impoſée de les défendre contre les Eſpagnols juſqu'à ce qu'ils leur euſſent procuré un accommodement équitable, & ſur la crainte que,

durant une ſi longue négociation, ils ne ſuccombaſſent d'épuiſement. Dans tous les articles, pourſuivoit l'Ambaſſadeur, on ne trouve que cette ſeule reſtriction *en cas que les Hollandois veuillent adhérer à nos avis.* Or, outre qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'elle regarde uniquement le préſent, elle ſubſiſte en entier quand au fond : car les Hollandois ne refuſent point de donner leurs avis. Mais quand Votre Majeſté ne ſeroit pas liée par engagement à ſecourir les Hollandois, Elle devroit naturellement le faire, & au jourd'hui plus que jamais, par une raiſon d'Etat très évidente. Je la prie de conſidérer avec attention les fâcheuſes conſéquences pour la cauſe commune & le prodigieux avantage pour les Eſpagnols, ſi mon Maître voyant Votre Majeſté chercher à ſe ſouſ- 1605.

1605. traire à l'exécution du Traité, concevoit des ombrages ſur ſes diſpoſitions, & prenoit de nouvelles réſolutions à ſon exemple, comme on l'y excite de toute part.

Ce diſcours fit impreſſion ſur Jacques. Je ne me détacherai jamais, dit-il, de la France en aucune maniere. Je tiendrai la promeſſe que j'ai faite de ſecourir avec votre Maître les Hollandois. C'eſt pour cette raiſon que je ne voulus m'obliger à rien de contraire, d'une maniere expreſſe, dans ma paix avec l'Eſpagne. Je crois pouvoir, ſans l'enfreindre, les aider d'hommes & de conſeils, mais non d'argent. Le réfus du dernier de ces trois ſecours n'eſt pas oppoſé à mon Traité antérieur avec la France. Je m'eſtime quitte des engagemens qui

ne lioient ſur cet article. J'invi- 1605.
ai les Hollandois, l'année der-
ıiere, à traiter avec les Dépu-
és de l'Archi-Duc. Sur la
'arole que j'avois des Eſpa-
nols, je leur promis de leur
rocurer un accommodement
aiſonnable. Ils le refuſerent;
c depuis ils ont déclaré, d'une
açon plus poſitive, leur hor-
eur pour tout accommode-
ıent. Or s'ils s'endurciſſent
ans leur opiniâtreté, eſt-il
ıſte que le Roi de France &
ıoi ſoyons engagés par un
Traité à les ſecourir toujours.
Enfin j'attendrai leurs Dépu-
és, pour me mieux informer
e l'intention de ce Peuple
inſi que de l'état de ſes affai-
es, pour chercher quelque
ıoyen légitime de le contenter,
c accommoder le tout avec
ıonneur.

L'Ambaſſadeur de France dit

1605. à Cecile dans un long entretien. Il faut conſidérer la nature, le fondement & l'eſprit des articles du Traité entre votre Maître & le mien, & non le ſens litteral. Quelque clairement qu'un Acte ſoit conçu, lorſqu'une des Parties veut ſe ſouſtraire à l'obligation de l'obſerver, elle trouve toujours quelque reſtriction honnête. Dans ces ſortes de choſes, il faut avoir égard à l'intention & à l'intérêt de ceux qui contractent. La défenſe des Hollandois étant la véritable raiſon qui a porté les Rois de France & d'Angleterre à traiter, quelle apparence y a t'il que leurs Majeſtés ne ſe ſoient engagées en leur faveur, que pour une année? tandis ſur-tout que leur beſoin eſt plus grand que jamais, à cauſe des nouveaux périls auxquels les expoſe la

paix de l'Angleterre avec l'Eſpagne. 1605.

Cécile répondit. Jamais le Roi d'Angleterre n'eut, je crois, la penſée de s'engager à ſecourir les Hollandois au-de-la du *tems* où il auroit fait ſa paix avec l'Eſpagne, ni de l'année où les articles entre le Roi de France & lui eurent été arrêtés. Le mot *préſentement* qui ſe trouve dans le ſecond article, & les mots *comme durant la négociation de cette affaire* renfermés dans le troiſieme, doivent s'entendre de la négociation de la paix, & non de l'accommodement des Hollandois : comme le fait voir le ſens de celui-là, d'où celui-ci eſt dérivé. Dailleurs Jacques a plus ſecouru les Hollandois depuis deux ans qu'il eſt ſur le *Trône*, que n'a fait Eliſabeth, es ſix dernieres années de ſon

1605. regne. Il ſait très-bien qu'ils ont en horreur tout accommodement. Auſſi ne les y forcera-t-il point, ſoit parcequ'il ne le croit pas poſſible, ſoit parcequ'il n'eſt pas fâché qu'ils continuent d'être en guerre. Il ne les preſſera pas nonplus d'acquitter les dettes qu'ils ont contractées avec l'Angleterre, à cauſe qu'il le regarde comme inutile (*a*). Puis donc que mon Maître leur rend de ſi bons offices, ils doivent s'en contenter, & ne point exiger de lui au-delà de ſes forces. Le Roi de France, aſſuré d'un côté, par le témoignage même des Hollandois, de la droiture des intentions de mon Maître ainſi que de ſa bonne diſpoſition pour la cauſe commune, connoiſſant

(*a*) Vu leur impuiſſance.

noiſſant de l'autre ſes beſoins domeſtiques, ſachant la délicateſſe qui lui fait craindre de porter atteinte à la paix, ne doit point l'inviter a contribuer à leur ſecours malgré lui. Il doit bien plutôt y fournir ſeul quelque tems encore; parce qu'il en a plus de prétextes, & que ſon Trône mieux affermi le met davatage en état de parer à l'envie & aux événemens. Il doit enfin ne s'offenſer ni ſe ſcandaliſer, ſi Jacques ne veut point enfreindre la paix pour ſi peu de choſe. 1605.

Si le Roi d'Angleterre, reprit l'Ambaſſadeur, croit manquer de foi aux Eſpagnols en fourniſſant des ſecours d'argent aux Hollandois (ſecours qu'il peut, ſelon moi, juſtifier auprès du Public par des raiſons ſecretes) il faut, ce ſemble, néceſſairement qu'il ſe réſolve

1605. d'être accuſé de manquer auſſi de foi au Roi de France, s'il les refuſe. Or cette conduite ſeroit regardée comme un mépris & une défiance à l'égard de mon Maître comme une crainte exceſſive à l'égard de l'Eſpagne, & une eſperance peu généreuſe d'en obtenir des faveurs. Cela ſeroit capable de produire dans le Roi de France de grands ombrages, & de refroidir ſon zéle ardent pour l'intérêt général. Je déſirerois ſavoir ſi, dans le cas où l'Eſpagne lui déclareroit la guerre à cauſe des ſecours qu'il continue de fournir aux Hollandois, le Roi d'Angleterre voudroit s'armer pour ſa défenſe, ou du moins remplir les conditions de leur Traité. Le Roi d'Angleterre, répondit Cecile, ferme dans la réſolution de ne point fournir des ſecours d'argent aux Hollandois, parcequ'il veut garder

religieuſement ſa parole à l'Eſpagne, ne renoncera jamais pour cela à la promeſſe qu'il a engagée à Henri de les proteger de concert avec lui. Il ne refuſe point de leur fournir du ſecours: il pretend ſeulement pouvoir mettre aujourd'hui quelque différence à ce ſecours. Au reſte, Monſieur, je vous prie d'attendre que j'en aye conféré avec le Roi. (C'étoit, à ce qu'on croit, pour mieux inſtruire l'Ambaſſadeur des intentions de Jacques ſur cet article.) 1605.

Henri reſſentoit dans la partie la plus vive de ſon ame l'accommodement de l'Angleterre avec l'Eſpagne, parcequ'il craignoit que les avantages que Jacques en retireroit, ne le détachaſſent inſenſiblement de ſon amitié. Il emploioit les inſinuations les plus adroites, pour

1605. empêcher qu'il ne lui échapât. Servez-vous, marque-til à Beaumont, des motifs de l'honneur & de l'utilité de l'Angleterre, pour perſuader à ſon Souverain de ſatisfaire aux promeſſes, que nous avons faites tous les deux pour les Hollandois. Les affaires de l'Eſpagne & celles de la Flandre vont chaque jour en empirant par l'imprudente conduite de ceux qui tiennent les rennes des deux Etats, mais elles peuvent ſe relever. L'or a opéré cet effet plus d'une fois : le ſuccès du ſiege d'Oſtende & la paix avec l'Angleterre en ſont des preuves.

Dépêches du Roi à Beaumont, du 22 Dec. 1605.

Les intéreſſés au ſoutien des Provinces Unies doivent extrêmement appréhender que les dépenſes qu'elles ſupportent, jointes aux dégoûts & aux diviſions inteſtines qu'entretiennent chez elles la durée de la

guerre & le manque d'eſpérance de jamais jouir du repos par les armes ou par un Traité général, ne les portent toutes enſemble ou chacune ſéparément (ſi elles ſe voient abandonnées par ceux qui les ont ſecourues juſqu'à ce jour), à quelqu'accommodement, qui, ſans les délivrer de leurs maux, leur donne moyen de ſe venger par leur propre infortune, de ceux qui les y ont délaiſſés. Si les deux Rois au contraire continuent de les ſecourir, comme ils en ſont convenus, ils les maintiendront dans l'état où elles ſe trouvent, ou leur feront obtenir des conditions honnêtes, & participeront à la gloire & à l'avantage qui en ſeront le fruit. Il n'en ſera pas ainſi, ſi la néceſſité force les Hollandois à ſe remettre ſous le joug de l'Eſpagne, ou ſi le dépit les 1605.

1605. porte à s'accommoder avec elle. Je ne prétends point détourner le Roi d'Angleterre de les exhorter à faire leur paix, s'il juge devoir les y inviter. Il me ſuffira d'avoir une aſſurance de ſa part que, conformément à ſes promeſſes, il ne les y forcera point.

Si on les voit diſpoſés à ouvrir l'oreille aux propoſitions d'accommodement, il conviendra qu'on prenne, du conſentement des deux Rois, les voies de perſuaſion pour les y engager. Or votre Maître & le mien réuſſiront plus aiſément, ſi les Hollandois voient que leurs Majeſtés continuent de les ſecourir. Outre cela, les Eſpagnols ſeront portés à leur accorder des conditions beaucoup plus douces, lorſqu'ils verront que la France & l'Angleterre ne les abandonneront point; & ils

n'en propoſeront que de dures s'ils les voient abandonnés, quelque diſpoſition qu'ils ayent marquée de vouloir s'en rapporter à l'arbitrage de votre Maître. Soit donc que l'on croie devoir engager les Hollandois à la paix, ou ſeulement les maintenir dans l'état où ils ſe trouvent, il faut, conformément à ce dont on eſt convenu, continuer de les ſecourir, juſqu'à ce qu'on les ait mis en ſûreté, ou qu'on les ait vus rejetter les avis ſalutaires qu'on leur donne (*a*). Or juſqu'à préſent, on ne peut pas dire qu'ils aient été indociles : car la France & l'Angleterre ne les ont point encore ſollicités de concert d'ouvrir l'oreille à la paix, comme le vouloient les articles du Traité entre les deux Couronnes. 1605.

(*a*) Pour l'accommodement.

1605. Dépêches de Beaumont au Roi, du 1 de Janvier 1605.

Ainſi parla l'Ambaſſadeur de France au Miniſtre d'Angleterre. Il eut enſuite un entretien avec le Souverain ſur les deux points eſſentiels, ſavoir, ſi S. Majeſté Britannique fourniroit des ſecours d'argent aux Hollandois, & ſi Elle s'armeroit en faveur de la France, au cas que ce Royaume fût attaqué par les Eſpagnols, à l'occaſion de ces mêmes Hollandois.

L'Envoyé de ceux-ci, dit Jacques à l'Ambaſſadeur, m'a vivement repréſenté le beſoin d'argent où ils ſe trouvoient. Leurs nouvelles conquêtes dans la Flandre, a-t-il ajouté, les autres projets qu'ils y forment, augmentent conſidérablement leur dépenſe. Ils ſupplient très-inſtamment Votre Majeſté de les ſecourir l'année prochaine, conjointement avec le Roi de France. Ce Monarque ſe dé-

termineroit difficilement à le faire ſeul ; & s'ils étoient abandonnés, ils ſe verroient réduits à recourir à quelque fâcheux parti. Au reſte, a continué leur Envoyé, ils ne peuvent prêter l'oreille à aucune propoſition de paix, parmi le peu de ſtabilité du Gouvernement de l'Archiduc, dont les Eſpagnols dirigent les maximes en même-tems qu'ils ſont Maîtres de toutes les Fortereſſes. Ces raiſons, a-t-il pourſuivi, font réſoudre les Hollandois à ne traiter avec lui, que de voiſin à voiſin & de Prince à Prince ; & ils prient Votre Majeſté de vouloir bien plutôt les ſecourir, que de les inviter à l'accommodement. 1605.

Jacques, après avoir rapporté à l'Ambaſſadeur de France, ce qu'il avoit oui de la bouche

1605. de l'Envoyé des Hollandois, ajouta. L'état de leurs affaires eſt meilleur qu'ils ne le repréſentent, & ils ne ſont ni dans le péril de ſuccomber ſous le poids des armes des Eſpagnols, ni dans celui deſe jetter dans leurs bras, faute de reſſource. Je ne vois donc nul intérêt & nulle raiſon qui m'oblige de riſquer pour eux le repos de mes Etats, & de manquer à mon honneur en portant atteinte à la paix que j'ai faite avec Philippe. Je n'ai jamais eu la penſée de m'engager avec la France à ſecourir les Hollandois autrement que par proviſion; & je me crois tout-à-fait quitte de cet engagement, tant à cauſe de mon accord avec le Roi Catholique, que parcequ'ils ont refuſé de faire le leur à mon exemple. Je ne puis donc ni ne dois leur fournir des ſecours d'argent,

cette année. Du reſte, je haſarderai plutôt ma Couronne & ma vie, que de les laiſſer retomber ſous l'ancien joug, ou ſe ruiner tout-à-fait. Une forte preuve de ma réſolution ſur cet article, c'eſt que je les ai beaucoup plus ſecourus, que n'a fait la Reine Eliſabeth. Je ne les preſſerai point d'acquitter les dettes qu'ils ont contractées avec l'Angleterre, tant que je les verrai dans le beſoin (*a*). Je proteſte, ſur le ſalut de mon ame, de ne point remettre au Roi d'Eſpagne non-plus qu'à l'Archiduc, ſans leur conſentement, celles de leurs Villes que j'ai en dépôt Je conſens qu'ils continuent de tenir les Ports de Flandre bloqués, au préjudice de mes propres ſujets. Je ſuis 1605.

(*a*) Jacques étoit dans le beſoin auſſi, & l'Ambaſſadeur le ſavoit bien.

1605. charmé de leurs proſpérités & de leur voir pourſuivre la guerre contre l'Eſpagne. Loin d'être jaloux que Henri les ſecoure, je lui en ſaurai gré ; & je ne ſerois point fâché qu'à mon exemple, il prît de leurs villes en gage.

L'Ambaſſadeur répondit. Si Votre Majeſté prétend s'exempter de l'obligation de ſecourir conjointement avec la France lès Hollandois, à cauſe de la paix de l'Angleterre & de l'Eſpagne, & parceque ces peuples ferment l'oreille au conſeil que Votre Majeſté leur donne de la faire auſſi, l'honnêteté demande qu'Elle inſtruiſe mon Maître de ſon deſſein, au lieu de ſe ſouſtraire bruſquement à ſon aſſociation. D'ailleurs il ſemble que, ſur des propoſitions vagues & des offres artificieuſes faites aux Hollandois

par les Eſpagnols, Votre Majeſté ne doit point leur conſeiller la paix contre ſon propre avantage, ni prendre leur refus d'y conſentir, pour prétexte de diſcontinuer de leur fournir des ſecours d'argent, conjointement avec mon Maître. 1605.

Jacques repliqua. Je ne m'engageai à ſecourir les Hollandois, que l'année où je conclus le Traité avec Roſny; ce Miniſtre ne ſauroit le nier; & j'en donnai avis à votre Maître. Ma conſcience & mon honneur ne me permettent point de leur continuer mes ſecours, au préjudice de la paix; & il n'y a ni promeſſes ni intérêts qui puiſſent me faire changer.

L'ambaſſadeur reprit. Des interprétations ſi contraires d'un Traité auſſi important que celui qui eſt entre Votre Majeſté &

1605. mon Maître, peuvent produire des inconvéniens extrêmes. Il aura, je crois, de la peine à comprendre pourquoi, tandis qu'Elle ne craint point d'irriter le Roi d'Eſpagne & l'Archiduc, en continuant de fournir des ſecours d'hommes aux Hollandois contre le Traité formel qu'il a avec ces deux Princes, Elle refuſe par raiſon de conſcience de leur fournir des ſecours d'argent, plus aiſés à colorer. En effet, les ſommes qui ſeroient envoyées à ces peuples, ne ſortant point de ſa bourſe (*a*) & paſſant par diverſes mains, la mettroient à l'abri de l'accuſation.

Je ne puis, reprit Jacques à ſon tour, pratiquer auſſi aiſément cela que le Roi de France.

(*a*) Elles euſſent été priſes ſur celles que Henri IV devoit à l'Angleterre.

Henri eſt mon débiteur, & l'eſt auſſi des Hollandois ; au lieu que je ne le ſuis ni de lui, ni d'eux. Mais quand même je pourrois le faire ſans qu'aucun homme le ſût, Dieu & ma conſcience me le reprocheroient ſans ceſſe. Henri, par tant d'injures qu'il reçoit chaque jour du Roi d'Eſpagne & de l'Archiduc, juſtifie auprès de Dieu & des hommes, les ſecours qu'il fournit à leurs ennemis (*a*); mais je ne ſuis point dans cette poſition. 1605.

Je ſouhaite, dit alors l'Ambaſſadeur, que Votre Majeſté ſoit toujours auſſi ſcrupuleuſe. Mais je crains que les Eſpagnols ne ſe prévalent bientôt, à ſon préjudice, de ſa retenue ſuper-

(*a*) Aux Hollandois.

1605. ſticieuſe, & que mon Maître ne la croie fondée ſur quelque défiance à ſon égard, ou ſur quelque crainte ou eſpoir de Votre Majeſté au ſujet des Eſpagnols.

Jacques témoigna être fort fâché que le Roi de France eût des ombrages ſur ſa conduite. Il jura qu'il n'entretenoit de liaiſon particuliere avec d'autre Prince que ce Monarque. Je conſens, dit-il, d'être en bute à d'éternels reproches de ſa part, s'il me voit jamais rechercher aucune alliance avec l'Eſpagne. Je me croirois déshonoré, ſi j'héſitois à prendre la défenſe de Henri, au cas que Philippe vînt à l'attaquer, à l'occaſion des ſecours qu'il donne aux Hollandois. Mais je ne conçois pas pourquoi il me fait propoſer aujourd'hui de leur fournir de l'argent à ſon exemple, vu le peu

de ſujet qu'il y a de redouter les armes, la puiſſance, le courage la fortune de Philippe. Je conſens de conſolider par un nouveau Traité, la ligue défenſive entre le Roi de France & moi. Mais la paix que j'ai faite depuis avec l'Eſpagne, m'oblige de demander des changemens dans les articles dont je ſuis convenu avec ce Monarque. 1605.

L'Ambaſſadeur répondit. Je ne crois pas qu'il ſoit beſoin d'un nouveau Traité, ou ſi V. M. en deſire un, il faut qu'Elle s'explique la premiere. Je trouve étrange qu'Elle faſſe des difficultés ſur les articles concernant une Ligue qui lui eſt également utile & néceſſaire; à cauſe que la différence de Religion entre ſes Peuples & les Eſpagnols, jointe aux ſecours qu'Elle

1605. continue de donner aux Hollandois, porteront Philippe à attaquer plutôt l'Angleterre, que la France. Si mon Maître ne peut rien attendre d'assuré de la part de V. M. Elle sera donc censée ne point tenir ce dont Elle est convenue avec son Ambassadeur extraordinaire (*a*). Je ne sais comment il devra se comporter à l'avenir à l'égard des Hollandois, séparé d'Elle ni quel fond il faudra qu'il fasse sur son amitié.

Jacques répliqua. Je ne manquerai jamais de parole à la France, & je suis prêt à la fixer par un nouveau Traité. Cécile (*a*) soutint que la ligue défensive convenue entre Sully & son Maître, & fondée sur

(*a*) Sully, qui avoit été envoyé vers Jacques avec cette qualité. Voyez ci-devant.
(*b*) Le principal Ministre d'Angleterre.

le ſecours d'argent qu'on devoit fournir aux Hollandois, devenoit nulle, puiſque le Roi de France refuſoit ce ſecours. (*b*) Il n'eſt pas raiſonnable, ajouta-t'il en même tems, que toutes les fois que la France voudra venger une injure reçue de l'Eſpagne, mon Maître ſoit tenu de s'armer avec elle, & de hazarder ſon répos & ſa Couronne. C'étoit ainſi que Jacques ſe voyant en paix avec Philippe, faiſoit tout ſon poſſible pour éluder le Traité qu'il avoit avec Henri. 1605.

Tandis que ces choſes avoient lieu, l'Envoyé des Hollandois voulant prendre par leur ordre le titre d'Ambaſſadeur, Jacques

Dépêches de Beaumont au Roi, du 10 de Janvier 1605.

(*a*) Il refuſoit uniquement de le fournir ſeul.

160. lui dit. J'ai prié vos Maîtres de ne point m'obliger de prononcer ſur leur état, non plus que ſur leur cauſe. Je ne ſaurois la reconnoître juſte publiquement, parcequ'elle eſt d'une conſéquenſe trop dangereuſe pour les Souverains. J'ai répreſenté à vos Maîtres combien peu il ſeroit équitable d'exiger que j'encouruſſe ſeul tout le blâme, en reconnoiſſant comme Ambaſſadeurs, ceux que les autres Princes ne regardent que comme des Agens.

Jacques donna ſa parole à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui lui faiſoit des plaintes ameres ſur la prétention des Hollandois, qu'il ne conſentiroit jamais à une demande de leur part ſi contraire à ſon honneur & à ſa dignité. Il croyoit que le Roi de France leur avoit

ſuggéré cette penſée, afin de le brouiller avec le Roi d'Eſpagne ou avec eux. 1605.

Cependant Henri témoignoit de la répugnance à s'unir à l'Angleterre par un nouveau Traité ou par tout autre engagement, ſi ſes intérêts ne l'y forçoient. Il ne trouvoit aucun profit à être lié à une Nation, à qui toutes les amitiés étoient indifférentes, & qui ne ſavoit pas diſcerner celle qui étoit la plus honnorable, la plus ſûre, la plus utile pour elle. Il attendoit que les Anglois ſe dégoûtaſſent de l'amitié de l'Eſpagne. Or cela ne devoit pas manquer d'arriver bientôt. En effet cette Couronne voyant qu'elle ne pouvoit venir à bout de pacifier la Flandre par le moyen des Anglois, beaucoup moins encore d'engager ceux-ci à rompre avec la France,

Dépêches du Roi à Beaumont, du 16 de Janv. 1605.

1605. commençoit à s'ennuyer d'une paix qu'elle avoit recherchée avec tant d'empreſſement.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 12 de Fév. 1605.

Tandis que Henri étoit dans cette attente, Jacques brûloit d'envie de ſe décharger entierement ſur lui de la dépenſe & de la haine que lui attiroient les ſecours qu'il fourniſſoit aux Hollandois. Il conſideroit que ceux-ci, jaloux de leur liberté, ne s'engageroient jamais aſſés avant avec la France, pour faire craindre à l'Angleterre que cette Puiſſance ne s'acrût, ou qu'elle ne ſe ſervit de leurs forces pour ſe mettre en aſſurance du côté de la mer, & déclarer ouvertement la guerre à l'Eſpagne: objet le plus juſte de l'appréhenſion de Jacques. Les Anglois avoient établi pour maxime fondamentale de leur Gouvernement, de rompre ſans héſiter avec l'Eſpagne, plutôt que

de laiſſer les Hollandois retomber ſous ſa domination, & de faire enſorte au contraire qu'ils y rentraſſent, plutôt que de permettre qu'ils devinſſent ſujets de celle de la France avec tant de danger pour l'Angleterre. (*a*) On conſeilloit en conſéquence à Henri de ſe liguer avec les Hollandois, avant que la jalouſie naturelle des Anglois leur fît chercher les moyens de l'empêcher, au préjudice de leurs propres affaires. Selon ceux-ci, le Roi de France incitoit les Hollandois à pourſuivre la guerre, pour profiter de leur malheur & vivre tranquille. 1605.

Cependant l'Ambaſſadeur des Provinces-Unies à la Cour de ce

Dépêches du Roi à Beaumont, du 19 de Fév. 1605.

(*a*) Or ils ſeroient infailliblement devenus ſujets de la France, ſi elle eût offert de les recevoir entre ſes bras.

1605. Monarque, agiſſant d'intelligence avec lui, ſe rendit à la Haye, pour ſonder les principaux du Gouvernement. Il lui rapporta que les Etats-Généraux s'étoient propoſés de differer l'envoi de leurs Députés à Jacques pour traiter avec l'Angleterre; parcequ'ils avoient reconnu que ce Prince le déſiroit ainſi, de peur que les Eſpagnols ne ſoupçonnaſſent qu'il vouloit manquer à la promeſſe qu'il leur avoit faite de travailler à reconcilier les Hollandois avec eux. Le motif ſecret de Henri étoit d'engager les Provinces-Unies par la voie de cet Ambaſſadeur, à concourir avec la France, par le moyen de leurs forces réunies, à nétoyer toute la côte de Flandre avant que l'Angleterre pût y mettre obſtacle. Le Comte Maurice trouvoit ce projet d'une exécution comme impoſſible,

impoſſible, ſi on ne s'emparoit de Brayes. Mais il trouvoit encore cette entrepriſe très-difficile, à cauſe de la vaſte enceinte de la Place, & il vouloit qu'on commençât par aſſiéger Dam. C'étoit dans ces circonſtances, que les Hollandois faiſoient tous leurs efforts pour engager la France à rompre avec l'Eſpagne. 1604.

Cependant le Roi d'Angleterre venoit d'envoyer à la premiere de ces deux Cours, le Duc de Lenox, avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour répondre à l'honnêteté que Henri lui avoit faite par l'envoi de Béthune, revêtu de la même qualité (*a*). Lenox fut reçu avec toutes les marques d'hon-

(*a*) Voyez ci-devant.

1605. neur & d'eſtime. En qualité de proche parent du Comte d'Auvergne, il recommanda avec zele au Roi, la cauſe de ce Seigneur & des autres qui avoient tramé avec lui la derniere conjuration contre le Monarque. Henri charmé d'avoir cette occaſion de s'attacher l'Ambaſſadeur de Jacques & ce prétexte de faire grace aux coupables, feignit de ſuſpendre en ſa conſidération la Sentence de mort des Comtes d'Auvergne & d'Entragues & celle de Morgant, de même que le Jugement de la Marquiſe de Verneuil, pour laquelle le Parlement avoit ordonné un plus ample informé. Il fit grace depuis à tous, ainſi qu'on a vu; parcequ'il conſidéra qu'il ne pouvoit l'accorder à ſa Maîtreſſe & la refuſer aux autres, ſans mortifier extrêmement le Duc

de Lenox, à qui les deux premiers & elle étoient liés par le ſang. 1605.

Henri le fit dîner avec lui au Château des Tuileries, avec l'Ambaſſadeur ordinaire d'Angleterre ; & ils furent ſervis, comme le Roi, par des Gentilshommes diſtingués. La Reine ne fut point du repas, parcequ'elle étoit indiſpoſée.

Dépêches de Villeroy à Beaumont, du 19 de Fév. 1605.

Cérémonial qui s'obſervoit à la Cour de France, ſous les regnes de Charles IX, Henri III & Henri IV, dans les Audiences données aux Ambaſſadeurs des Puiſſances étrangeres.

Cependant Jacques ſe plaignit de ce que le Duc de Lenox avoit été conduit à l'Audience

1605. du Roi de France par le Duc de Rohan, & non par un Prince du Sang. Les François répondoient que Rohan étoit Pair de France, & ſi proche parent de leur Souverain, qu'il héritoit des biens de la Maiſon de Navarre, ſi ce Monarque venoit à mourir ſans poſtérité. Ils ajoutoient que Rohan étoit gendre de Roſny, Miniſtre favori : que d'ailleurs ce n'étoit point l'uſage de la Cour de ſe ſervir de Princes du ſang pour introducteurs : qu'on avoit tant d'égard pour ceux-ci, que, ſous les regnes de Charles IX & de Henri III, ils ſe couvroient, dès que le Roi & l'Ambaſſadeur auquel il donnoit audience s'étoient couverts : que cet uſage avoit depuis été interrompu, juſqu'au tems où le Connétable de Caſtille paſſa par la France, pour ſe rendre en Flandre ; que, dans

l'audience qu'eut ce Seigneur de Henri IV & à laquelle le Duc d'Oſſone Grand d'Eſpagne aſſiſta, le premier ne ſe fut pas plutôt couvert par ordre du Roi, que le ſecond ſe couvrit auſſi, quoique les Princes du Sang & tous ceux qui étoient au tour du Trône, fuſſent tête nue : que les Princes s'en étant plaints à Sa Majeſté le lendemain, & Elle ſe reſſouvenant de l'uſage ſous les feux Rois, avoit établi qu'à la venir les Princes du Sang ſe couvriroient ſitôt qu'il auroit fait couvrir l'Ambaſſadeur auquel il donnoit audience, & qu'il en ſeroit de même des autres Princes : qu'au reſte, dans ce renouvellement d'uſage, l'on avoit eu plus en vue les Eſpagnols que les Anglois : qu'anciennement les Gentilhommes qui ſervoient à table les Rois de France, avoient la 1605.

1605. tête couverte, & que ces Rois, dans leurs Appartemens, ne souffroient que les Princes, les Grands & le reste de la Noblesse demeurassent tête nue, que quand ils leur parloient : que le Roi d'Angleterre ne devoit donc point trouver mauvais que le Duc de Lenox n'eût point été introduit à l'Audience du Roi par un Prince du Sang.

Ce qui avoit paru le plus extraordinaire aux Anglois dans toute cette affaire, c'étoit que, dans l'Audience donnée au Duc de Lenox, les Princes du Sang se fussent couverts, contre la coûtume. Ils regardoient cela comme un mépris fait à leur Souverain, provenant de ce que ce Monarque avoit élu pour son Ambassadeur, un Seigneur né Sujet du Roi de France.

Ce qu'on vient de lire sur le cérémonial de cette Cour,

étoit, ſelon le Sécretaire d'Etat Villeroy, l'uſage qui s'y obſervoit. Mais le lecteur ne ſera peut-être pas fâché de ſavoir au juſte ce qui concerne cet objet. Je l'ai tiré du 22me Volume des Mémoires du regne de Henri IV (*a*). 1605.

Toutes les perſonnes qualifiées ſe couvroient devant le Roi; & elles ne ſe découvroient, que quand, en arrivant, elles le ſaluoient, qu'elles lui parloient ou qu'il buvoit. Lorſqu'il avoit bu, ils lui faiſoient une profonde révérence, & remettoient leur chapeau. Les Valets ſeuls étoient tête nue, ſans manteau & ſans épée. Dans l'expédition de Charles VIII en Italie, les Napolitains furent ſcandaliſés de voir les François ſe couvrir

(*a*) De la Bibliotheque du Roi.

1605. dans la chambre & durant le repas de leur Prince. Ils ne purent jamais ſe réſoudre à obéir à l'ordre qu'on leur donnoit de faire la même choſe.

Louis XII, dans ſon voyage d'Italie, dit à la Nobleſſe de ſa ſuite, de ſe découvrir dans ſa chambre, à l'exemple des Princes ou Seigneurs Italiens qu'ils y verroient. Sur la fin de ſon regne, peu de perſonnes ſe couvroient en ſa préſence. On ſe conformoit à l'exemple du Comte de Gaiazzo ſon Grand-Ecuyer, qui étoit un modele de politeſſe, & celui de la Cour. Mais pluſieurs mettoient une calotte, pour garantir leur tête du froid.

François I ne permit qu'aux Souverains & aux Ambaſſadeurs ſeuls, de ſe couvrir en ſa préſence. Cet uſage dura juſqu'à l'année 1605. Le Duc d'Oſſone paſſant

par la France pour ſe rendre dans les Pays-Bas, & faiſant ſa révérence à Henri IV, ſe couvrit ſi-tôt après lui. Ce Monarque étonné, fit ſigne au Comte de Soiſſons qui parloit au Duc de Guiſe, de ſe couvrir auſſi; parcequ'il lui parut contre la décence qu'un Prince de ſon Sang fût tête nue, tandis qu'un Grand d'Eſpagne l'avoit couverte. Le Duc de Guiſe qui vit le Comte de Soiſſons mettre ſon chapeau, mit auſſi le ſien. Quand le Duc d'Oſſone ſe fut retiré, Henri IV dit aux Princes du Sang qui s'étoient trouvés à l'Audience, que, quand les Ambaſſadeurs ſe couvriroient devant lui, ils ſe couvriſſent auſſi. C'eſt ce qui s'eſt pratiqué depuis. 1605.

L'an 1613, le Duc d'Epernon & d'autres Ducs engagerent

1605. celui de Montmorenci, qui avoit épouſé la niéce de la Reine (*a*) & ſe trouvoit beau-frere du premier Prince du Sang, à demander la permiſſion de ſe couvrir. Leur deſſein étoit d'obtenir pour eux le même honneur : car ils conſidéroient qu'étant accordé à Montmorenci, il deviendroit commun à tous les Officiers de la Couronue. Mais la Reine, qui craignoit d'offenſer ceux qui jouiſſoient de cette prérogative (*b*), répondit qu'elle s'en tenoit à ce que le Roi ſon mari avoit établi, & qu'elle ne vouloit rien innover.

Au tems où j'écris ces Mémoires, tous les Ambaſſadeurs

(*a*) Marie de Médicis, Régente.
(*b*) Les Princes du Sang.

de Rois, ceux des Républiques & des Ducs d'Italie (*a*), ceux des Electeurs, les Princes de Maiſons Souveraines, ceux du Sang de France & les Batards ſe couvroient devant le Roi. Les Ducs, les Pairs, les Maréchaux & les autres Grands de l'Etat ne ſe couvroient point. Cette diſtinction a occaſionné entre les Cours de France & d'Eſpagne, un différend qui eſt encore indécis. Le Souverain de celle-ci ne permet point que les Officiers de l'autre ſe couvrent devant lui ; & le Souverain de celle là refuſe cet honneur aux Grands d'Eſpagne. Le premier dit, pour juſtifier l'uſage établi chez lui. Je ne fais point difficulté de permettre aux Grands 1605.

(*a*) L'uſage pour ceux qui ſuivent, n'a eu lieu que depuis le Miniſtere du Cardinal Mazarin.

1605. de France de la premiere classe, qui sont les Princes du Sang, de se couvrir devant moi ; mais puisque Sa Majesté Très-Chrétienne le refuse dans sa propre Cour à ceux de la seconde classe, savoir aux Ducs, Pairs, Maréchaux & autres, est-il juste que chez moi, ceux-ci aillent de pair avec le premier ordre de l'Espagne, composé de ses Grands ?

Mais, du Cérémonial, matiere intéressante pour les Courtisans & les Curieux, revenons au récit des affaires dont les esprits solides se nourrissent davantage, & voyons ce que méditoit le génie vaste de Charles Emanuel.

1605.

Plaintes du Duc de Savoye contre l'Eſpagne. Il offre de nouveau à la France, d'attaquer le Milanez.

Cinq cens Eſpagnols de ceux qui étoient logés dans la Savoye ayant pris la route du Piémont par ordre du Comte de Fuentes Gouverneur de Milan, pour ſe porter à Geneve, d'Aubigny Gouverneur de cette même Savoye arrêta leur marche, en donnant pour raiſon que perſonne ne pouvoit faire route par les Etats du Duc, ſans la permiſſion de ce Prince. Le Comte envoya dire au Meſtre-de-Camp qui commandoit ces Troupes, qu'il le feroit pendre, s'il ne continuoit de marcher vers l'endroit qui lui avoit été marqué. Le Duc, de ſon côté,

1605. faiſoit déclarer à d'Aubigny, qu'il eût à ne plus ſe préſenter devant lui, s'il les laiſſoit paſſer. Ce Prince conſentoit ſeulement qu'il leur permît de prendre tout autre chemin que celui qu'ils avoient enfilé. Le Comte ſe plaignoit amérement du Duc, & celui-ci diſoit que l'autre vouloit trancher du Maître chez lui ; qu'il avoit fait élever à Novare, des fortifications qui regardoient directement le Piémont ; qu'il avoit conſtamment refuſé de lui compter la moindre ſomme d'argent, malgré les ordres réitérés du Roi Catholique ; que les Eſpagnols qui ſe trouvoient dans la Savoye étoient ſoudoyés des deniers de ce Duché, tandis que les Princes ſes fils étoient traités à Madrid d'une maniere peu digne de leur rang.

Charles Emanuel ſe décla-

roit mécontent auſſi du Duc de Lerme (*a*), & il avoit prévenu contre lui tout le Conſeil d'Eſpagne. Ce changement ſubit de ſa part donnoit lieu à la France d'appréhender ſon inconſtance & ſa vanité naturelles, quand même il eût offert volontairement à la Couronne, ſes ſervices. Mais dans le cas où les intérêts de la France l'euſſent portée à allumer la guerre dans l'Italie, il n'y eût point eu au monde d'inſtrument plus propre que ce Prince, pour favoriſer le projet. Le Comte Martinengo (*b*) conſeilloit en conſéquence à cette Cour, de demander au Duc qu'il concourût à la défenſe de la liberté de l'Italie, en donnant les Places néceſſaires pour 1605.

(*a*) Principal Miniſtre d'Eſpagne.

(*b*) Ambaſſadeur du Duc de Savoye auprès de la République de Veniſe, & ami de la France.

1605. assurer le passage des François, qui, de leur côté, l'eussent aidé à se dédommager sur les conquêtes de quatre fois autant qu'il eût cédé. Martinengo regardoit comme facile d'y déterminer le Duc, à qui le desir immodéré d'être regardé comme un Héros, faisoit sans cesse méditer les projets les plus extraordinaires. On voit dans le trait qui suit, une preuve de son caractere.

Ce Prince ayant su que le Roi de France s'étoit offensé de tout ce qu'il avoit proposé à la Boderie Ambassadeur de ce Monarque, & voulant prévenir son ressentiment, fit de vives & réitérées instances au Vice-Roi de Naples, d'envoyer les Galeres de ce Royaume s'emparer des mers de Provence. (Le Vice-Roi lui accorda sa demande, pour se débarrasser de ses im-

portunités. Mais les Galeres eurent ordre de ne reſter ſur les parages de Provence, qu'un certain tems ; parcequ'elles étoient deſtinées pour ailleurs.) 1605.

Plus l'humeur d'un auſſi dangereux voiſin qu'Emanuel ſe montroit avec évidence, plus du Freſnes-Canaye (*a*) étoit d'avis qu'on l'engageât à quelque démarche, de laquelle il ne pût revenir de ſa vie. Le Duc offroit d'attaquer le Milanez, & d'attendre un mois entier les renforts de France ; enſorte que Henri pût ſe déterminer d'après le ſuccès de la premiere tentative. Par ce moyen, tous les obſtacles étoient levés & tous les ombrages diſſipés. Pour obtenir du Duc le paſſage en Ita-

(*a*) Ambaſſadeur de France auprès des Vénitiens.

1605. lie, il falloit lui promettre la reſtitution de la Breſſe. Mais elle ne devoit s'exécuter que, quand les Troupes Savoyardes auroient pénétré ſi avant dans le Milanez, que la France elle-même la jugeroit amplement compenſée. Le Duc s'engageoit en particulier à introduire les François dans Aſti ou dans Milan, avant qu'il eût pris poſſeſſion de la Citadelle de Bourg. Henri étoit donc tout naturellement invité à une entrepriſe, dont tout le riſque étoit pour Emanuel. Mais Martinengo, Ambaſſadeur de celui-ci auprès des Vénitiens, ne pût jamais tirer de ſon Prince une parole poſitive ſur les offres qu'il avoit faites. La République exhortoit ſagement le Duc à embraſſer le parti de la neutralité, comme le plus propre au ſoutien de ſa fortune; puiſqu'il

voyoit combien les eſpérances du côté de l'Eſpagne étoient trompeuſes. Mais ce conſeil ſi contraire à ſon humeur ne pût jamais le détourner de la réſolution de pêcher en eau trouble. 1605.

Trahiſon de Merargues l'un des Députés des Etats de Provence, concertée avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès de Henri, pour livrer Marſeille aux Eſpagnols.

L'année 1605 alloit s'écouler, lorſqu'un Gentilhomme Provencal nommé Louis de Lagonya (*a*), Seigneur de Merar-

(*a*) Il eſt ainſi nommé dans le procès. Mezeray le nomme Jean de Lagonia.

1605. gues, âgé d'environ quarante deux ans, fut accuſé d'ourdir une trahiſon. Il ſe trouvoit alors à Paris, Député des Etats de Provence. Henri IV donna ordre au Lieutenant-Criminel de Robe-Courte, de ſe tranſporter à ſon Auberge, & de l'arrêter avec tous ceux de ſa ſuite. Cela fut exécuté à dix heures du ſoir, le 4 de Décembre (a). On arrêta avec lui, un Sécretaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, à qui on trouva un écrit de conſéquence de la main de Merargues, caché ſous la jarretiere. Le Roi chargea Meſſieurs de Boiſſiſe & Jeannin, l'un & l'autre Sécretaires d'Etat, d'interroger les coupables. Ils apprirent que Merargues avoit offert depuis quatre mois à

(a) Dans une Auberge près de la porte de Buſſy.

l'Ambaſſadeur, d'aider Sa Majeſté Catholique à s'emparer de Marſeille, avec les moyens renfermés dans l'écrit : que l'Ambaſſadeur avoit non-ſeulement goûté ſon projet, mais exhorté l'Auteur à l'exécuter ſans délai : que pluſieurs fois durant la nuit, celui-ci avoit conféré dans le propre Hôtel de ſon Excellence, dont le Sécretaire s'étoit enſuite tranſporté à ſon Auberge pour achever. 1605.

Après ce premier interrogatoire, le Roi crut devoir faire inſtruire le Procès par le Parlement, conformément aux Loix du Royaume. Cependant l'Ambaſſadeur, apprenant la détention de ſon Sécretaire & le ſujet, demanda au Roi audience, & elle lui fut accordée. Il ſe plaignit à ce Monarque avec amertume, qu'on eût violé dans ſa perſonne les privileges

1605. des Ambaſſadeurs, en arrêtant par ordre de Sa Majeſté un de ſes Sécretaires; & il inſiſta vivement pour qu'on le lui rendît au plûtôt. Le Roi répondit. Cet homme a été ſurpris négociant avec mes Sujets, pour introduire votre Maître dans une de mes plus importantes Villes, contre ce que la foi publique exige d'un Roi qui fait profeſſion d'être mon ami. J'ai été forcé de le faire arrêter en même-tems que le traître Merargues, pour ſavoir au juſte leur complot par le moyen des interrogatoires. Je ne ſouffrirai pas cependant qu'on ſéviſſe contre lui, & qu'on viole les Privileges des Ambaſſadeurs. Mais ces Privileges ſont-ils illimités? Si les Ambaſſadeurs ſont regardés comme des perſonnes ſacrées, ils doivent de leur côté ne point violer le droit des Gens; ne point ſu-

borner les Sujets des Souverains auprès desquels ils résident ; ne point conspirer contre leurs Etats & leurs jours, à l'aide du voile de la paix & de l'amitié. 1605.

L'Ambassadeur répliqua. Les secours d'hommes, d'argent, d'artillerie, de munitions que Votre Majesté fournit ouvertement aux Rebelles (*a*) contre mon Maître & les Archiducs, malgré le traité solemnel de Vervins, rendent légitime l'acceptation que j'ai faite pour ces Princes, des offres des François. Il n'a été question d'autre chose dans les entretiens que j'ai eus avec Merargues, sinon de le faire passer en Flandre. Les Sujets de Votre Majesté, de connivence avec Elle, loin d'aller combattre sous les enseignes de ces mêmes Princes pour la

(*a*) Les Hollandois.

1605. propagation de la Foi Orthodoxe, vont au contraire, pour ſa ruine, groſſir les Troupes des apoſtats, des Rebelles, des ennemis implacables de Souverains légitimes (*a*). Depuis la paix de Vervins, Votre Majeſté a formé diverſes entrepriſes, tant contre les Villes appartenant aux Archiducs, que contre celles qui appartiennent à mon Maître. Elle a eu auſſi de ſecretes intelligences avec les Maures, pour la deſtruction du Trône d'Eſpagne. C'eſt ce qu'atteſtent les dépoſitions faites en Juſtice, par ceux avec leſquels Elle les entretenoit, qui ont fini leurs jours au gibet. Contre les Traités, la Boderie, Réſident de Votre Majeſté auprès des Archiducs, a fait tout ſon poſſible pour

(*b*) C'eſt toujours les Hollandois.

pour ſuborner les Comtes de Wandembergue & quelques-uns des principaux Miniſtres de mon Maître. Cela ſe vérifie par les procédures. Mon Maître & les Archiducs n'ont cependant fait aucune plainte, n'ont point imploré la juſtice de Votre Majeſté. Je la prie donc de relâcher mon Sécretaire, ſi Elle ne veut que je proteſte de violation des Privileges de mon emploi : violation qui eſt l'offenſe la plus grande qu'on puiſſe faire à mon Souverain. 1605.

La maniere dont ſes Miniſtres ſe ſont comportés à mon égard depuis la paix de Vervins, répliqua Henri à ſon tour, m'empêche de faire beaucoup de fond ſur ſon amitié. Cette conſidération m'a rendu plus ſoigneux de garantir de la ruine ceux qu'ils qualifioient de Rebelles, plus prompt par conſéquent à les

1605. rembourſer des ſommes qu'ils m'avoient prêtées lorſque j'étois en guerre. Je ne leur ai fourni ni artillerie ni munition ; mais pluſieurs de mes Sujets, nourris dans les camps, ne voulant point reſter oiſifs dans mes Etats, vont ſervir ſous les étendards des Provinces-Unies, d'autres ſous ceux des Archiducs, quelques-uns dans les troupes de l'Empereur.

La guerre de Flandre ne ſe fait point pour la propagation de la Foi. C'eſt une guerre d'Etat, voilée du prétexte de la Religion. La France l'emportera toujours ſur l'Eſpagne par ſon zele pour l'Orthodoxie.

Depuis le Traité de Vervins, Votre Maître & ſes Miniſtres ont fait tous leurs efforts pour engager mes Sujets à des révoltes. Les exemples des Ducs de Biron & de Bouillon, du Comte

d'Auvergne, du Prince de Joinville & d'autres en ſont la preuve. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne auprès de ma Perſonne, qui vous ont précédé, ont été, avec le Comte de Fuentes, les principaux inſtigateurs de ces Conjurations. Vous ne les imitez que trop. Cela eſt démontré par le complot fait avec d'Entragues & le Comte d'Auvergne, par celui que vous venez d'ourdir avec Merargues, ſans compter ceux qui ne ſont pas encore découverts. 1605.

Ce qu'on trouve de mes entrepriſes prétendues contre la Flandre ou l'Eſpagne, dans le procès de ceux que Votre Maître a abſous ou fait mourir, leur a été arraché par la force des tourmens ou l'appas des récompenſes. Je ne déſavoue point que ce procédé ne m'ait fait chercher à gagner les ſujets de

1605 ce Monarque, pour me dédommager des complots que lui & ſes Miniſtres trament chaque jour chez moi. Mais on ne prouvera jamais que je me ſois ſervi, comme lui ; de la voie de mes Ambaſſadeurs. La preuve inconteſtable au contraire de vos machinations avec Merargues, eſt l'écrit de votre Sécretaire, ou il s'agit d'autre choſe pour le premier, que d'aller combattre en Flandre : je ne parle point de la faute énorme que fait un ſujet, en allant s'enrôler chez un Prince étranger ſans la permiſſion du ſien.

Les Archiducs ſe ſont ſervis de Terrail pour conjurer contre moi, ſans conſidérer qu'il étoit attaché à ma Perſonne, & à celle du Dauphin d'une maniere particuliere. Le Gouverneur de Perpignan a voulu employer Lucqueſſes & ſes

complices, pour s'emparer de Narbonne & de Beziers. J'ignore tout ce dont on accuſe la Boderie, au ſujet des Comtes de Wandembergue, réputés Allemands, quoique ſujets des Archiducs. 1605.

Je ne vous reprocherai point, Monſieur l'Ambaſſadeur, d'autres choſes que vous ſavez bien. Je ne vous blâme pas de chercher à ſervir votre Maître; pourvu que ce ne ſoit point par des voies telles que celles qui s'employoient avec Merargues & Lucqueſſes, & qui n'alloient à rien moins qu'au renverſement & à la ruine de mes Etats.

En ſuppoſant la vérité de ces complots, répondit l'Ambaſſadeur, on trouvera que ce ne ſont que des repréſailles de la violation du Traité de Vervins, par Votre Majeſté. Elle y porta atteinte non-ſeulement depuis

1605. qu'il fut publié ; mais dans le moment même qu'Elle le ſignoit, Elle promettoit à des Rebelles & à des Hérétiques (*a*), de les aider ſecretement contre un Roi Catholique (*b*) : c'eſt ce qu'Elle a fidelement exécuté. Mon Maître n'avoit fait la paix, que pour pouvoir les dompter plus aiſément ; & ce qu'il croyoit facilité pour lui, s'eſt changé ſoudain en obſtacle.

Les Catholiques des Etats de Votre Majeſté ſeroient allés en plus grand nombre s'enrôler ſous les enſeignes des Archiducs, que les Hérétiques de ces mêmes Etats ſous celles des Provinces-Unies, ſi les premiers, loin d'être perſécutés, avoient été carreſſés par Elle comme les autres.

(*a*) Les Hollandois.
(*b*) Le Roi d'Eſpagne.

Le Roi d'Angleterre commence à éprouver que les Eſpagnols ſont plus fideles que les François à obſerver la paix à ſon égard, au ſujet des affaires de la Flandre, & qu'ils ne ſont point retenus par la différence de Religion. 1605.

Je crois, répliqua Henri, que le Roi d'Angleterre commence à reconnoître le fond que l'on doit faire ſur la parole des Miniſtres d'Eſpagne & ſur celle des Miniſtres de France. Je ſouhaite que nous ayons bientôt lui & moi ſujet de nous louer des premiers, aux Puiſſances à l'égard deſquelles ils la violent chaque jour.

L'Ambaſſadeur revenoit ſans ceſſe aux proteſtations concernant ſon Sécretaire, qu'il ſoutenoit être un homme de beaucoup de probité. Je ferai infor-

1605. mer, lui dit le Roi, ſur la vérité des griefs dont on l'accuſe, & je vous les remettrai, Monſieur l'Ambaſſadeur, pour prendre ſur votre réponſe une réſolution définitive.

Henri donna en conſéquence ordre au Parlement de continuer la procédure. George Robencq, ſurnommé Freſne, de Gap en Dauphiné, tenant un Hôtel garni près de S. Germain l'Auxerrois, dépoſa que Merargues lui avoit dit que, s'il vouloit lui garder le ſecret ſur une affaire importante dont on l'inſtruiroit, ſa fortune ſeroit bientôt faite. Lui ayant engagé ma foi, pourſuivit Robencq, il me chargea auſſi-tôt de traiter avec un domeſtique de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne nommé Jean, Flamand de nation. Celui-ci me mena chez le Sécre-

taire Brunneau (*a*), qui m'introduiſit dans le cabinet de ſon Excellence, où Elle ſe trouvoit ſeule. Je ſuis, lui dis-je, envoyé par un Seigneur François, qualifié & accrédité, qui médite de rendre un ſervice important au Roi Catholique, pourvu qu'on lui garde le ſecret. Il ſera ſecondé par plus de douze Gentilshommes, & il enverra en Eſpagne quelques-uns de ſes parens pour otages. Sa premiere entrepriſe ſera ſur Marſeille; & il aſſure que cette Ville & pluſieurs autres du Royaume, du nombre deſquelles eſt le Havre de Grace, ne peuvent lui échapper. 1605.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne me répondit, continua Robencq en parlant aux Juges, qu'il vou-

(*a*) Natif de Gant.

1605. loit conférer avec Monſieur de Merargues, pour ſavoir de ſa propre bouche, ce que je lui expoſois. A dix heures du ſoir du jour marqué, celui-ci m'envoya dans la rue Aubry, où il ſe rendit à pied, ſeul & ſans domeſtiques. Le Sécretaire Brunneau, qui l'attendoit ſur la porte de l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, l'introduiſit chez ſon Excellence, & nous reſtâmes, le premier & moi dans l'antichambre à nous entretenir. Enfin je ſortis avec M. de Merargues par une porte du jardin; & chemin faiſant, ce Seigneur témoigna être très-ſatisfait de ſa viſite & de ſa journée. Il ſe vanta de pouvoir livrer ſeul Marſeille aux Eſpagnols, en faiſant conſtruire une galere dont les Forçats & les Soldats ſeroient à ſa dévotion, & en achetant une maiſon contigue au Port.

Il disoit que le Capitaine Bonnet, Commandant de la Tour S. Jean (a), lui étoit pleinement dévoué. Il s'est rendu plusieurs fois chez l'Ambassadeur, de la maniere que je viens de déclarer; & le Sécretaire est venu souvent s'aboucher avec lui, dans l'appartement qu'il occupe chez moi (a). M. de Merargues, me montrant le plan de Marseille, me disoit la façon dont il comptoit la surprendre, & ajoutoit qu'il ne s'étoit pas entierement ouvert à l'Ambassadeur, de peur que les Espagnols n'exécutassent l'entreprise sans lui. Mes ancêtres, poursuivoit-il, sont issus 1605.

(a) La Tour & le Fort S. Jean, qui ne sont qu'une seule & même fortification, se trouvent à l'entrée du Port, à gauche en venant du côté de la mer. Le Fort S. Nicolas est à droite.

(a) On a vu que M. de Merargues étoit logé dans l'Hôtel garni que tenoit Robencq.

1605. d'une illuſtre famille de Naples, & je meurs d'envie de rentrer ſous l'ancienne domination (*a*). Je ſuis plein de reſſentiment contre le Roi de France, qui me laiſſe ſans emploi.

Robencq finit ſa réponſe aux Juges de cette ſorte. M. de Merargues fit un voyage en Provence, & en partant il me laiſſa une cornaline pour cacheter les lettres que je lui adreſſerois, & reconnoître celles que je recevrois de lui. A peine fut-il parti, que je donnai avis de tout au Roi, par M. de la Varenne, à qui je détaillai les moindres circonſtances du complot, en préſence du Garde des Sceaux. Je ſuppliois Sa Majeſté de me pardonner ſi je ne l'avois pas plutôt inſtruite, & diſois que

(*a*) Celle de l'Eſpagne, maîtreſſe alors des deux Siciles.

ç'avoit été pour l'inſtruire pleinement. Le Roi me pardonna volontiers, & m'ordonna de continuer de le ſervir comme j'avois commencé. 1605.

Telle fut la dépoſition de Robencq. Merargues eut la tête tranchée en place de Greve (*a*). Son corps écartelé, fut attaché par quartiers aux quatre principales Portes de Paris; ſa tête fut portée à Marſeille, fichée au bout d'un pieu, & placée ſur le Pont. On confiſqua ſes biens au profit du Fiſc.

Le Sécretaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne dit conſtamment dans les interrogatoires qu'il ſubit, que ſon Maître avoit toujours regardé le projet de Merargues comme celui d'un inſenſé, & qu'il ne lui avoit jamais fourni un ſou. Au reſte,

(*a*) Le 19 de Décembre.

1605. j'ignore, dit-il, ſi Merargues a demandé de l'argent à ſon Excellence. Quoi qu'il en ſoit, Elle a fait ſi peu de cas de lui, qu'Elle n'a pas donné le moindre avis à la Cour d'Eſpagne, de ce qu'il propoſoit. Elle ne l'auroit pas admis à ſon Audience une ſeconde fois, ſans l'ardent deſir qu'il témoignoit d'aller combattre en Flandre, ſous les Enſeignes de notre Souverain. Son Excellence n'a pas cru commettre en cela rien de contraire au ſervice de Sa Majeſté Très-Chrétienne, non-plus qu'au Traité de paix.

Le Sécretaire, après cette dépoſition, fut relâché.

A peine Merargues eut été exécuté, qu'on découvrit que du Barrault, Ambaſſadeur de France à la Cour de Madrid, entretenoit des intelligences à Pampelune : enſorte que le Roi

L'Eſpagne eut ſa revanche avec 1605.
ſure (a). Cela faiſoit voir plus
que jamais que la diſſimulation
egloit la conduite des deux
Monarques ; qu'ils cherchoient
éciproquement à ſe ſurprendre ;
qu'ils ne maintenoient la paix
entr'eux, que pour ſe ſouſtraire
aux dépenſes, aux travaux,
aux périls ; & que la défiance,
l'animoſité, le deſir de la ſupé-
riorité étoient les mêmes dans
leur ame, que durant la guerre.
Ils employoient en conſéquence
la ruſe, pour ſe nuire le plus
qu'ils pouvoient. Henri ſoute-
noit les Hollandois avec le plus
grand zele, & s'uniſſoit plus
étroitement que jamais à l'An-
gleterre.

(a) Put reprocher à ſon tour à la France, des trahiſons.

1605. *Henri fait ſonder le Roi d'Angleterre, pour ſavoir ſi la France devoit augmenter ou diminuer les ſecours qu'elle fourniſſoit aux Hollandois. L'Eſpagne demande de faire des levées en Angleterre, & d'en choiſir les Commandans. Déſavantage des Hollandois ſur terre, & leur avantage ſur mer.*

L'Ambaſſadeur de Henri à la Cour de Londres pria Jacques de ſa part de déclarer ouvertement ſi la connoiſſance qu'il avoit de l'état des affaires du beſoin de l'Europe des Hollandois, des préparatifs qu'on appercevoit cette année du côté de l'Eſpagne, lui

faiſoient juger que la France dût augmenter ou diminuer les ſecours aux Hollandois ? Jacques témoigna être charmé que Henri prît la réſolution généreuſe de continuer de leur fournir des ſecours qui alloient à l'avantage de la France & de l'Angleterre, & que le premier de ces deux Monarques croyoit qu'on pouvoit juſtifier aux yeux de l'univers. Mais je ne ſais, dit-il à l'Ambaſſadeur, ſi on doit les augmenter ou les diminuer. Il me ſemble ſeulement que les Hollandois ne ſont pas dans un ſi grand beſoin cette année, à cauſe de la priſe de l'Ecluſe & de la ſomme conſidérable à laquelle ſe montent les contributions ordinaires qu'ils fourniſſent. Cependant comme les Eſpagnols eſperent d'avoir des forces nombreuſes & de les 1605.

1605. bien employer, les Hollandois ſe trouvent dans la néceſſité d'en amaſſer auſſi ; & le ſecours de la France leur eſt néceſſaire. Je deſirerai toujours la continuation de la guerre & leurs ſuccès, à l'exemple de Henri. C'eſt pour cela que j'ai chargé le Comte d'Hereford mon Grand-Amiral, de déclarer au Roi d'Eſpagne & à l'Archiduc, que je ne voulois plus en aucune maniere travailler à forcer ou à diſpoſer ces peuples à l'accommodement.

Jacques avoit regardé cette entrepriſe comme utile & honorable pour lui, tandis qu'il avoit eſpéré réuſſir. Mais l'opiniâtreté des Hollandois la lui faiſoit regarder comme vaine ; & il l'enviſageoit d'ailleurs comme plutôt honteuſe & préjudiciable pour ſa Couronne, que

glorieuſe & profitable. Il ſentoit que ſi le Roi de France, par l'accommodement des Hollandois, devenoit libre de l'occupation que leur guerre leur donnoit, il feroit alors moins de cas de l'amitié de ſes voiſins, parcequ'il ſeroit infiniment plus en état de leur nuire. 1605.

Cependant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de Londres alla féliciter Jacques de la naiſſance de ſa fille, & lui faire part de celle de l'Infante. Il lui demanda en même tems la permiſſion pour ſon Maître, de faire publiquement dans ſes Etats une levée de quatre mille hommes, ſavoir, deux mille Anglois, quinze cens Ecoſſois & cinq cens Irlandois. Il le ſupplia d'agréer que les premiers fuſſent commandés par Charles Perſy frere du Comte de Nortumberland, & les autres par

Dépêches de Baumont au Roi, du 20 de Mai 1605.

1605. le Comte Hume. Jacques trouva la demande un peu extraordinaire, parceque ces deux Seigneurs étoient Catholiques. Il ſavoit d'ailleurs que l'Archiduc manquoit moins d'hommes que d'argent. Il ſentoit que l'Ambaſſadeur ne lui faiſoit cette demande avec tant d'oſtentation, que pour l'éprouver ou l'embarraſſer; quoiqu'il lui donnât à entendre que l'Archiduc cherchoit à lui montrer par-là plus de confiance, & à donner plus de réputation à la ſolidité de leur amitié. Je ne ſuis point obligé par le Traité de paix, diſoit-il en lui-même, de permettre qu'on faſſe des levées dans mes Etats, de la maniere qu'on l'exige. Si on veut m'y obliger, je ſerai forcé d'accorder la même grace aux Hollandois, par la neutralité qui eſt entr'eux & moi.

Jacques déclara à l'Ambaſſadeur de France auprès de ſa Perſonne, l'amertume que lui cauſoit la demande des Eſpagnols. La vue ſecrete de Philippe & de l'Archiduc, ajouta-t-il, eſt d'attacher à leur ſervice le plus de Soldats & d'Officiers Catholiques de mes Etats qu'ils pourront ; afin d'intéreſſer toujours davantage ceux de ce parti à ſe déclarer en leur faveur. Pour ne pas déſobliger ces Princes par un prompt refus, j'ai prié l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de communiquer l'affaire à ceux de mon Conſeil employés à la négociation de la paix, & je lui ai dit que je lui ferois ſavoir ma volonté par leur organe. Mon deſſein n'eſt point de conſentir à ce que la levée ſe faſſe publiquement, ni d'agréer pour Commandans, ceux que l'Ambaſſadeur m'a nommés. 1605.

1605. Celui-ci témoignoit être offenſé de ce que le Roi d'Angleterre, qui faiſoit profeſſion d'équité, ne mettoit aucune différence entre le Prince légitime (*a*) & le Sujet rebelle (*b*). C'eſt faire grand tort au Roi d'Eſpagne, diſoit-il, que d'en uſer ainſi à ſon égard. Au reſte, ce Monarque voit bien que l'amitié du Roi d'Angleterre ne lui ſert de rien; que ce Monarque & ſon Conſeil ſont entierement portés à favoriſer les Hollandois; qu'on donne à ceux-ci le réel, & à l'Eſpagne l'écorce. Mon Maître & les Archiducs ſe voient fort loin par-là des eſpérances qu'on leur avoit données par le Traité de paix.

Jacques répondit. Je ſaurai

(*a*) Le Roi d'Eſpagne.
(*b*) Les Hollandois.

toujours mettre entre les Archiducs & les Hollandois, la différence qui convient quant aux perſonnes & aux qualités. Mais quant à mes intérêts & à ceux de mes voiſins, je les meſurerai toujours uniquement ſur mon préjudice ou mon avantage. Du reſte, je craindrois avec raiſon d'encourir la haine des peuples dont le Gouvernement m'a été confié, ſi j'abandonnois ou j'offenſois les Provinces-Unies, vu la bienveillance qu'ils témoignent pour elles, & les grands intérêts qui les lient réciproquement, ſavoir, le commerce, la conformité de Religion, le voiſinage. Je vous prie, Monſieur l'Ambaſſadeur, de juger ſainement de l'état de mes affaires; afin de ne pas me preſſer comme vous faites, ni me donner ſujet de me défier de l'ami- 1605.

1605. tié du Roi d'Eſpagne & des Archiducs.

L'Ambaſſadeur, outré de cette réſiſtance de Jacques, diſoit que la Nation Angloiſe étoit inconſtante, irréſolue, & ſi imprudente, qu'elle étoit ſouvent chaſſée, pour ainſi dire, & ramenée par le même vent; enſorte que toute négociation ſérieuſe étoit non-ſeulement très-difficile avec elle, mais dangereuſe, parcequ'on ne pouvoit faire aucun fond ſur ſa parole. Charles, de ſon côté, trouva mauvais que l'Ambaſſadeur eût demandé pour Commandant des levées Angloiſes qui devoient ſe faire en faveur des Archiducs, Charles de Perſy, dont les ancêtres avoient toujours été partiſans de l'Eſpagne, & refuſa conſtamment de l'accorder. Pour détourner les autres

tres Seigneurs de ſa Cour de rechercher un pareil emploi, il dit publiquement & en préſence de Perſy lui-même. Je m'étonne fort qu'il y ait dans mon Royaume des Gentilshommes aſſez téméraires, pour offrir d'aller répandre leur ſang au ſervice de Princes Etrangers, ſans ſe mettre en peine de mon approbation. Si quelqu'un, pourſuivit-il, veut faire épreuve de ſa valeur, que ne paſſe-t il en Hongrie, ſous les Enſeignes de l'Empereur, dont la cauſe eſt juſte, pieuſe & ſans ſujet de ſcrupule pour perſonne. Je ne ſaurois avoir bonne opinion de ceux de mes Sujets, qui s'offrent à des Princes d'une Religion contraire à la mienne (*a*). 1605.

Ce diſcours de Jacques fut cauſe qu'Edouard Stanley, pro-

(*a*) Le Roi d'Eſpagne & les Archiducs.

1605. posé par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la place de Charles Perſy, n'oſa pas accepter. Ce Miniſtre s'en plaignit amérement aux Commiſſaires. Il dit qu'aucun Anglois n'oſeroit plus offrir ſes ſervices au Roi d'Eſpagne non-plus qu'aux Archiducs, & qu'outre le retardement qu'on apportoit par ce moyen à la levée, on montroit peu de bonne diſpoſition pour ſon Maître, en ne faiſant pas plus de cas de lui, que de ſes ennemis (*a*).

Cependant l'Ambaſſadeur pria Cecile qui venoit d'être créé Comte de Salisbury, d'indiquer un Commandant pour les levées Angloiſes. Cecile répondit. Mon Maître n'eſt point obligé d'inviter ſes Sujets à aller au ſervice du Roi d'Eſpagne ; mais il ne prétend pas

(*a*) Les Hollandois.

non-plus les en empêcher. Il lui importe néanmoins, par des raiſons particulieres, d'obſerver leurs divers goûts pour les Puiſſances Etrangeres. Il lui eſt permis enfin de deſirer qu'ils ſervent plutôt celles d'une Religion conforme à la ſienne & chez leſquelles ils en ayent le libre exercice, que celles d'une Religion contraire, & qui ne leur laiſſent pas la liberté de conſcience. Du reſte, mon Maître n'entend point ſe mêler des levées que Votre Excellence ſe propoſe de faire. C'eſt aſſez, ce lui ſemble, qu'il les ait accordées, pour prouver au Roi d'Eſpagne ſon ardent deſir de l'obliger : car il n'en eſt nullement fait mention dans leur Traité. 1605.

Cependant la crainte des ſuites fâcheuſes de la conceſſion de levées aux Eſpagnols fit ſupplier Jacques par l'Ambaſſadeur Dépêches de Beaumont au Roi, du 24 de Mai 1605.

1605. de France, de les traverſer par toutes ſortes de retardemens & d'obſtacles, du moins ſous main; afin de rendre cette conceſſion inutile contre les Hollandois. Raſſurez-vous, lui dit le Roi, Il ne ſe préſente point de Commandant pour les levées Angloiſes: le Comte Hume m'importune pour l'être des Ecoſſoiſes: j'ai accordé à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne la permiſſion extraordinaire d'en faire en Irlande autant qu'il voudroit: il en fera d'autant moins en Angleterre, ou n'aura pas autant de ſujet de ſe plaindre des empêchemens qu'il y pourroit trouver.

Ce propos de Jacques montroit ſa défiance naturelle, ſa diſſimulation, & ſon appréhenſion extrême au ſujet des Eſpagnols & leurs partiſans. Tandis qu'il parloit ainſi à l'Ambaſſadeur de France, celui d'Eſpa-

gne voyant qu'il ne pouvoit point trouver de Chef pour les levées Angloiſes, ſe diſpoſoit à convenir avec des Capitaines particuliers pour les levées de leurs Compagnies reſpectives, qu'on feroit embarquer pour Calais, & dont on formeroit un Régiment, que le vieux Stanley, qui ſe trouvoit alors en Eſpagne, commanderoit. Au reſte, l'Ambaſſadeur de cette Couronne penſoit que, puiſque le Roi d'Angleterre n'étoit point tenu par le Traité entre le Roi Catholique & lui d'accorder les levées & qu'il pouvoit les refuſer ſous des prétextes plauſibles, il eût mieux valu qu'il eût pris ce parti, que de montrer après coup du repentir & de l'ombrage, en voulant les empêcher ou retarder ſous-main. La raiſon en étoit qu'en employant la derniere voie, il ſe faiſoit re- 1605.

1605. garder comme un Monarque foible & léger, & qu'il mécontentoit les Eſpagnols, qui fondoient leur demande quant à cet objet ſur la promeſſe qui leur avoit été faite de vive voix par ſes Commiſſaires, de le laiſſer remplir au gré de leur Souverain & de l'Archiduc, en revanche de la liberté que ces Princes lui laiſſoient de ſecourir les Hollandois.

Les Commiſſaires approuvoient le diſcours de l'Ambaſſadeur, & ils étoient d'avis qu'on devoit tenir parole. Il enrôla donc pour ſon Maître douze Capitaines Anglois, Catholiques, qui lui furent recommandés par divers Seigneurs du Royaume ; diſtribua à chacun mille livres à compte ; & leur donna à manger, après avoir entendu la Meſſe avec eux, au ſu de tout le monde. Il promettoit

d'obtenir pour leur Commandant, Charles d'Arondel, nouvellement créé Baron. Ce Seigneur Catholique, depuis longtems engagé dans le parti de l'Eſpagne, avoit été accuſé de Conſpiration ſous le regne d'Eliſabeth, & arrêté. Il étoit de la Maiſon d'Howard, fort puiſſante à la Cour, & amie de cette même Eſpagne. 1605.

On apprit avec indifférence dans ce Royaume, que le Comte Maurice (*a*) avoit manqué l'entrepriſe d'Anvers, par laquelle il s'étoit flatté de mettre fin à la guerre. Ce défaut de ſuccès remplit de confuſion les Hollandois. Ils reçurent des lettres de l'Empereur, des Electeurs de Saxe, de Co- Dépêches de Buzanval au Roi, du 21 de Mai 1605.

(*a*) De Naſſau, Général des Hollandois. Voyez ci-devant.

1605. logne, de Mayence, du Duc de Neubourg, nommés par la Diette de Ratisbonne pour ménager une accommodement entre les Provinces-Unies & le Roi Catholique. On exhortoit les Etars Généraux à consentir au choix d'un lieu & à une députation, pour conférer avec les Commissaires de l'Empire. Les Etats-Généraux répondirent par des remerciemens à cette sollicitude qu'on témoignoit pour leur intérêt. Ils prioient ceux qui leur écrivoient de bien peser l'affaire avant que de l'entreprendre ; parcequ'il n'y avoit guere d'apparence de réussir. Les Hollandois avoient alors sur pied une très-belle armée, pour l'entretien de laquelle ils fourniſſoient deux cens cinquante mille écus par mois, sans compter la dépense extraordinaire qu'ils faisoient

sur mer, pour maintenir leur flotte en état de tenir tête à celle d'Espagne. 1605.

Cependant le Marquis de Spinola les frappa, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, dans la partie la plus vive, par la prise d'Oldezel, & le siege de Lingen : places dont la seconde est située sur la riviere qui donne son nom à la ville d'Embdem. Les Evêques de Munster & de Paderborn favorisoient l'entreprise de Lingen par des levées & d'autres secours. Tout le monde louoit l'exacte discipline de Spinola dans ses marches & ses campemens. Il avoit amené les affaires au point, qu'il falloit se résoudre à combattre avec lui, ou à lui laisser prendre les avantages qu'il s'étoit proposés, & mettre les Provinces-Unies dans le risque de voir leur fortune déchoir considérablement. Dépêches de Buzanval au Roi, du 13 d'Août 1605.

1605. Dans cet état des choſes, tous les Hollandois craignoient, & pluſieurs aimoient mieux périr par degrés, que tout à coup, par la perte d'une bataille.

Maurice eût beau avancer vers l'Iſſel, il ne pût empêcher les progrès de Spinola. Celui-ci, ſans autre façon, approcha ſes gabions & ſon artillerie de la levée du foſſé de Lingen, emporta les fortifications qui étoient de ce côté, remplit le foſſé de faſcines, & ſe logea au pied du Baſtion. Cela effraya ſi fort les Aſſiégés, qui d'ailleurs manquoient de poudre, qu'ils ſe rendirent. Ce fut contre l'attente de Maurice, qui n'avoit jamais cru que les Eſpagnols s'engageaſſent ſi avant, ſans s'être auparavant emparés de Berg, ville ſituée ſur la branche du Rhin qui garde le nom de ce fleuve. Il appréhenda depuis de

ne pouvoir aiſément déloger 1605.
l'ennemi de Lingen.

A la nouvelle de la perte de cette Place, Maurice détacha le Comte Guillaume ſon couſin, avec vingt ou vingt-cinq Compagnies d'Infanterie & quelque Cavalerie, pour ſe porter dans le pays & la ville de Groningue, & pourvoir à la ſûreté d'Embdem & des paſſages de la Friſe Orientale. Il s'en fallût peu que les Eſpagnols ne ſurpriſſent Bergopzoom. De trois paliſſades, ils en ouvrirent deux par le moyen de trois petards; ils ouvrirent celle qui reſtoit avec la hache, & demeurerent logés plus d'une heure ſur le Fort & le grand baſtion. Au reſte, les ſeules contributions qu'ils pouvoient tirer du côté de l'Iſſel, ſuffiſoient pour l'entretien de ſix mille fantaſſins.

1605. Cependant la Compagnie de commerce Hollandoiſe, voyant le beſoin de l'Etat, arma à ſes frais, pour tâcher de porter à la navigation du Roi d'Eſpagne dans les Indes Occidentales, le même préjudice que dans les Indes Orientales. Elle ne demandoit pour elle, que le dixieme des priſes. Les Hollandois, après avoir uſé toutes les reſſources, ſentoient qu'ils n'en avoient plus d'autre pour ſe délivrer d'une guerre que la durée les mettroit à la fin hors d'état de ſoutenir, ſinon celle de priver l'Eſpagne de ces tréſors, qui, comme une féconde roſée, vivifioient tous ſes Etats. Il y avoit en effet tout lieu de préſumer que ſi on enlevoit à ce Coloſſe ſon plus ferme appui, il ſe briſeroit. Car on obſervoit que le ſeul retard de ſa flotte rendoit ſes mouvemens fort languiſſans, & le ré-

luiſoit à une ſorte d'inaction. 1605.

Les Hollandois vouloient tenter une fois la deſtruction des Eſpagnols dans les Indes Occidentales ; quoique l'établiſſement de ceux-ci y fût tout autrement ſolide que celui des Portugais dans les Indes Orientales. Ils réſolurent en conſéquence de commencer par infeſter (*a*) les Côtes d'Eſpagne avec une flotte ; afin d'empêcher que rien n'y entrât ni n'en ſortît, qu'avec riſque. Ils furent encouragés à leur projet par l'heureuſe rencontre qu'eut leur flotte actuelle (*b*), de dix vaiſſeaux Eſpagnols, qui portoient douze compagnies d'infanterie, ſavoir, huit de la Nation, trois d'Italiens, & une d'Irlandois. Elle

(*a*) L'année qui alloit ſuivre.

(*b*) La nuit du 13 de Juin, & le lendemain matin.

1605. les inveſtit ſi bruſquement, qu'elle en brûla ou coula à fond la moitié. Le reſte ſe ſauva dans le Port de Douvres, avec ſept à huit cens ſoldats, de mille à douze cens qu'en portoit cette Eſcadre.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 18 de Juin 1605.

Quelque conſidérable que fut cet avantage, les Anglois ne laiſſerent pas de dire que les Hollandois n'avoient pas fait leur devoir. Cela venoit ou de la jalouſie qu'ils leur portoient dans les travaux maritimes, ou de l'embarras que leur cauſoient les ſoldats de l'Eſcadre Eſpagnole qui ſe trouvoient à Douvres, ou de ce qu'ils étoient perſuadés avec beaucoup de raiſon que rien de cette Eſcadre n'eût dû échapper au grand nombre de vaiſſeaux ennemis qui l'épioient dans la Manche. Les Hollandois apportoient pour excuſe le gros tems, qui avoit

i fort augmenté durant le com- 1605.
at, qu'il les avoit forcés d'en
enir à l'abordage, en rendant
nutile leur canon & la ſupé-
orité de leur flotte, munie
e beaucoup de matelots, mais
e peu de ſoldats. Ils ajoutoient
ue, quoi qu'ils euſſent tou-
ours combattu d'homme à
omme & avec égalité de
oyens, ils n'euſſent pas laiſſé
éanmoins de remporter un plus
rand avantage, ſi le canon des
ôtes d'Angleterre n'eût tiré
ur eux.

1605. *L'eſpagne ſe plaint de ce que ſes vaiſſeaux ne trouvent point un aſyle ſûr dans les Ports d'Angleterre. Jacques obtient des Hollandois, qu'ils les laiſſeront paſſer en Flandre. Eloignement extrême de ce Prince pour la guerre. Il aſſiſte, deux jours durant, aux diſputes de l'Univerſité d'Oxfort*

Les Anglois, contre leur ordinaire, avoient eu l'attention de recevoir les Eſpagnols dans leurs Ports ; & le Comte de Northampton, Gouverneur de Douvres & des Côtes d'alentour, traitoit d'inſolens les Hollandois, qui avoient provoqué,

liſoit-il, ſes Lieutenans à tirer ur eux, pour n'avoir pas ſalué es Fortereſſes de l'Angleterre ous leſquelles ils avoient paſſé. Malgré tout cela, l'Ambaſſaeur du Roi Catholique auprès e Jacques ſe plaignit amérement à ce Prince, de ce que s vaiſſeaux de guerre de ſon aître ne trouvoient point d'arle ſûr dans ſes Ports, contre e que portoit le dernier Traité. es Rebelles à ſa Couronne (a), iſoit-il, ſont entrés dans ces orts, ſe ſont débarqués, & nt pourſuivi nos ſoldats qui croyoient à l'abri, moyennt la protection de Votre ajeſté. Si elle ne venge pas tre injure. Elle ſe fera beauup de tort à Elle-même, & ontrera peu à mon Maître, 1605.

(a) Les Hollandois.

1605. les effets de cette amitié qu'Elle lui a promiſe de bouche & par écrit (*a*). Je la prie donc de châtier les Hollandois, d'une maniere digne de leur inſolence. En même-tems, pour détruire l'idée qu'on a que ſon deſſein eſt de les favoriſer, au préjudice du Roi Catholique, lui plaiſe accorder un ſauf conduit de ſa propre main & le ſecours de ſes vaiſſeaux, aux Eſpagnols qui ſont à Douvres, pour paſſer en ſûreté à Dunkerque. Les Hollandois n'invitent guere Votre Majeſté à les regarder comme ſes amis & à leur rendre ſervicce. On ſait leurs menées ſecretes avec la France, pour ſe mettre entierement ſous ſa protection & ſe détacher de l'Angleterre.

Je ne ſaurois croire, répon-

(*a*) Le Traité.

dit Jacques, que le Roi d'Eſpagne approuve la demande déraiſonnable, par laquelle vous voulez que je faſſe convoyer vers la Flandre ſes troupes qui ſont à Douvres : demande directement contraire à la neutralité que je ſuis obligé de garder. Du reſte, ſi les Hollandois en ont mal agi à mon égard, s'ils m'ont offenſé, je ſais comment il faut que je m'en venge, ſans que perſonne m'y excite. Je ne crois pas avoir contrevenu à aucune des conditions de la paix entre votre Maître & moi, ni avoir manqué à l'amitié que je lui ai promiſe. Elle ne m'oblige point à garantir ſur mer les Eſpagnols, des entrepriſes des Hollandois. Je pourrois faire des plaintes plus juſtement que votre Maître, qui, contre un article précis du Traité, ſe fait ſervir de force par deux 1605.

1605. vaiſſeaux marchands de mes Sujets, l'un Anglois, l'autre Ecoſſois, qui ſe trouvent dans ſa flotte. Enfin, M. l'Ambaſſadeur, vous voulez me détacher des Hollandois, en aſſurant qu'ils négocient à mon inſçu pour ſe mettre entierement ſous la protection de la France, & vous ne ſentez pas que, dans une conjoncture auſſi délicate que celle où l'on ſe trouve, c'eſt le vrai moyen de les pouſſer au déſeſpoir, & de les porter à ſe précipiter dans ſes bras. Mais vous m'étonnez extrêmement, lorſque vous dites que je dois les châtier, tandis que votre Maître, qui les regarde comme des rebelles à ſa Couronne, n'a pas pu en venir à bout après tant d'années, avec toute ſa puiſſance.

Malgré la réſiſtance que faiſoit Jacques à la demande

de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il conſentit de prier les Hollandois de laiſſer paſſer en Flandre les troupes du Roi Catholique, que leurs vaiſſeaux tenoient bloqués dans le Port de Douvres. Il promit de ne plus s'ingérer à l'avenir dans les différends des deux Nations, & ajouta que ces troupes étoient en ſi petit nombre, qu'elles ne pouvoient pas procurer à l'Archiduc, un renfort conſidérable. L'Ambaſſadeur lui avoit déclaré qu'il aimoit mieux leur faire haſarder le trajet ſans être convoyées, que de conſentir qu'elles s'en retournaſſent en Eſpagne; mais qu'il le rendoit reſponſable du ſort qu'elles auroient. Cependant les Hollandois conſentirent, ſur la priere de Jacques, de les laiſſer paſſer, ainſi qu'ils en agiſſoient à l'égard des Anglois qui alloient ſervir 1605.

1605. ſous les Enſeignes de l'Archiduc. Mais les Eſpagnols, rebutés par les longueurs & les duretés du Monarque & des Etats-Généraux, ne ſavoient s'ils ne devoient pas accepter la propoſition qu'on leur faiſoit d'eſcorter leurs ſoldats depuis les Dunes juſqu'en Eſpagne, dont on les invitoit à reprendre le chemin.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 18 de Sept. 1605.

Jacques étoit naturellement ſi timide & ſi ennemi des armes, que tout l'or des deux Indes & toute la malice des Maures n'euſſent pas ſuffi pour lui faire endoſſer la cuiraſſe, & le tirer du plaiſir de l'étude & de la chaſſe; deſorte qu'il lui eût fallu changer de nature, pour donner de l'inquiétude à ſes voiſins. Il ſe rendit à Oxfort, pour aſſiſter aux diſputes publiques de cette Univerſité, qui lui avoient été préparées comme un

amuſement délicieux. Il y in- 1605.
tervint deux jours entiers avec une attention admirable, y préſida, & fit admirer ſon Jugement & ſon ſavoir, en conciliant les diverſes opinions des Docteurs, en réſolvant les objections, en décidant les plus célebres queſtions. Il parla toujours latin, avec une éloquence & une facilité extraordinaires. Il reçut des applaudiſſemens ſans meſure de ces Ecoles, charmées de ſa bonté & de ſa familiarité, ſi rares dans des Rois. Il termina les diſputes par un diſcours latin, dans lequel il exhortoit les Ecoliers à l'amour de l'étude, & leur promettoit toute ſorte de ſecours & de faveurs. Il les exhortoit expreſſément à abhorrer les ſuperſtitions de Rome (*a*),

(a) *Romanas ſuperſtitiones.*

1605. & à ſe maintenir, comme lui, fermes dans la Religion Orthodoxe (*a*). Il dit qu'il feroit profeſſion juſqu'au dernier ſoupir, d'être exempt des erteurs de Luther, de Calvin & autres Héréſiarques très-pernicieux. Sa haine contre le S. Siege étoit toujours la même, quelque modération qu'il eût éprouvé de ſa part. C'étoit en vain que l'Ambaſſadeur de France (*b*) auprès de Sa Perſonne lui faiſoit l'éloge des dignes qualités de Paul V; qu'il lui diſoit que ce nouveau Pape avoit averti le Jéſuite Perſonio (*c*) de ſe tenir

(*a*) Il nommoit ainſi la Religion Anglicane.

(*b*) Beaumont.

(*c*) Retourné à Rome, d'où Clément VIII l'avoit chaſſé, parcequ'il l'avoit reconnu extrêmement brouillon, & ennemi particulier de Jacques, contre lequel il avoit écrit pluſieurs Ouvrages, lorſque ce Prince n'étoit encore que Roi d'Ecoſſe.

tenir dans les bornes convenables, à l'égard de Sa Majeſté, en ajoutant : » je ſuis bien in- » formé de votre conduite, ainſi » que des affaires de l'Angle- » terre & de l'Ecoſſe, Royau- » mes dont j'ai été vice-protec- » teur ». Cette déclaration de l'Ambaſſadeur de France à Jacques, au ſujet des bonnes diſpoſitions du Pape, lui cauſoit beaucoup de ſatisfaction ; mais elle ne minuoit point ſa prévention contre le S. Siege. 1605.

Ce Prince avoit appris peu auparavant, que le Grand-Amiral (*a*) ſon Ambaſſadeur extraordinaire à la Cour d'Eſpagne, y avoit reçu toutes les marques d'honneur & d'eſtime; ſi ce n'eſt que le Souverain de cet Etat ne l'avoit point admis à ſa table,

(*a*) Le Comte d'Edmont.

1605. quoique lui Jacques eût admis à la ſienne le Connétable de Caſtille (*a*).

Voilà ce que je m'étois propoſé d'écrire ſur l'année 1605. La ſuivante laiſſe peu à ma plume ; parceque nous avons des Volumes entiers ſur le principal des événemens qu'elle fournit (*b*) ; ſans compter les Lettres des Cardinaux d'Oſſat, du Perron & de Joyeuſe, qui en renferment les circonſtances les plus ſecrettes. Je remarquerai ſeulement diverſes particularités importantes, qui eurent lieu depuis la réconciliation entre le Pape & les Vénitiens ; après que, ſuivant l'ordre des tems, j'aurai raconté les troubles mémorables des Griſons & de la Valteline.

(*a*) Voyez ci-devant.
(*a*) L'interdit de Veniſe.

1606.

Particularités importantes concernant l'année 1606. Description de la Rhétie : ſon Gouvernement, deſtinées de ce pays : rôle que ſes Peuples jouent dans ces Mémoires.

Rien de plus horrible à la vue, que le Pays des Griſons. Ce ſont ou des Montagnes eſcarpées, d'un roc vif & ſans un brin d'herbe, qui ſemblent la plûpart aller ſe joindre au Ciel par lambeaux, où des Vallées pareilles à des abîmes, dans leſquelles croiſſent des arbres ſauvages & un peu de pâturage. L'homme n'y trouve pour ſes beſoins, qu'un peu d'orge & quelques fruits. Les habitans tiennent de la nature du pays. Ils ſont ruſtres, groſſiers intraitables. En vain les Seigneurs, pour ſe

1606. mettre à l'abri de leur fougue, s'étoient bâti, dans les Montagnes les plus inacceſſibles, des Châteaux, dont on voit encore les ruines, ils les avoient tous exterminés ou chaſſés. La Maiſon d'Autriche, celle de Trivulce & l'Evêque de Coire n'avoient conſervé chez les Griſons, que quelque Juriſdiction Criminelle, plus apparente que réelle.

Ce Peuple ayant donc ſecoué le joug, s'établit un Gouvernement Démocratique le plus confus qui exiſta jamais. Chacune des trois Ligues qui forment le Corps de la Nation, eſt compoſée d'un grand nombre de Communes, qui toutes, dans les affaires, ſe regardent comme Souveraines. Elles les réſolvent à la pluralité des ſuffrages, & ceux des plus pauvres, des plus jeunes, des plus

idiots, ont autant de poids que ceux des plus riches, des plus anciens, des plus ſages. 1606.

Ce Gouvernement, plutôt licence que vraie liberté, occaſionne parmi eux, pour les ſujets les plus légers, des ſéditions terribles. Ils n'ont égard qu'à l'utilité préſente, & nullement aux préjudices à venir. La premiere des trois Ligues, ſe nomme la Caddée *, la ſeconde a le nom de Griſe, la troiſieme celui des Droitures. La Caddée a vingt-une Communes, la Griſe dix-neuf, celle des Droitures dix. Les Archiducs d'Inſpruck ſe prétendent Souverains de celle-ci, & y nomment un Gouverneur, Griſon d'origine. Elles ſe confédérérent l'an 1437, pour s'oppoſer à la Maiſon d'Autriche, qui vouloit les aſſujettir; & s'engagerent par le Traité

* C'eſt-à-dire, Maiſon de Dieu

1606. qu'elles firent, à ſe ſecourir réciproquement pour le maintien de leur liberté.

Toutes les Communes, dont ces trois Ligues ſont compoſées, ne forment qu'un ſeul Etat, pour la régie duquel ont été établis deux ſortes de Conſeils : l'un particulier dans chaque Ligue : l'autre général, où ſe trouvent les Députés des trois, qui s'aſſemblent pour délibérer ſur quelque affaire importante, concernant le bien de la Nation. Celui-ci eſt quelquefois plus général encore : c'eſt lorſque les Communes y envoyent leurs Enſeignes : il eſt alors compoſé de cinq à ſix cens perſonnes.

Les Suiſſes & les Griſons, voyant la Maiſon d'Autriche ſans ceſſe armée pour les remettre ſous le joug, firent, à

la fin de l'année 1498, une confédération perpétuelle, pour leur commune défenſe. 1605.

Les Griſons tenoient des Viſconti, Ducs de Milan, la Valteline, l'une des plus agréables & des plus fertiles Vallées de l'Italie. Le Duc Barnabé avoit donné ce Pays pour appanage, avec les Comtés de Bormio & de Chiavenna, à Martin, le cadet de ſes fils. Après l'aſſaſſinat du Pere par Jean Galeaz Viſconti ſon couſin, Martin, dépouillé de ſes biens, ſe réfugia chez Harman Evêque de Coire, à l'Egliſe duquel il en fit donation volontaire, l'an 1404. L'Evêque ne pût en obtenir la poſſeſſion, ni par la voie de la raiſon ni par celle des armes, à cauſe de la réſiſtance invincible qu'il trouva dans la puiſſance & la valeur de Jean Galeaz & de ſes ſuc-

1606. ceſſeurs. Mais après l'extinction de la race des Viſconti & la mort de François Sforce, durant l'enfance de Jean Galeaz fils de celui ci (*a*), l'Evêque prenant ſon tems, fondit avec une groſſe armée & les ſecours des Griſons, ſur le Comte de Bormio. Le Tuteur du jeune Prince vint à leur rencontre ; & il ſe fit un accommodement par lequel la terre de Poſchiavio reſta à l'Evêque, & on lui paya cent quarante mille florins d'or. Survinrent enſuite les troubles d'Italie, qui rendirent d'abord Louis le Maure poſſeſſeur du Milanez, & qui le lui enleverent enſuite pour le faire paſſer à Louis XII Roi de France. Ce Monarque obtint les Comtés de Bormio & de Chiavenna ainſi

(*a*) Jean étoit alors ſous la tutelle de ſa mere Bona, & de ſon oncle Louis le Maure.

que la Valteline, ſans difficulté; & pour mieux aſſurer ſa nouvelle conquête, il fit, l'an 1509, une ligue avec les Griſons. Mais la violence de ſes Miniſtres ayant rendu ſon Gouvernement peu agréable aux habitans, les Griſons, l'Evêque de Coire & tous les Cantons Suiſſes s'unirent à l'armée de l'Empereur, pour rétablir le Maure & ſon fils Maximilien. Ils n'eurent pas de peine à y réuſſir. Ce fut l'an 1513. Les Suiſſes étoient fortement irrités de ce que Louis XII avoit refuſé de ratifier le Traité conclu entr'eux & la Trémoille ſous Dijon. 1606.

La même année, Maximilien rétabli dans le Duché de Milan, céda aux Valtelins, par reconnoiſſance de ce qu'ils avoient fait pour lui, tous les droits qu'il avoit ſur eux. Ils con-

1606. vinrent, de leur côté, de certaines conditions qui ſe conſervent dans les Archives de Coire, & qui portent qu'ils rendront à perpétuité, dans les choſes licites & honnêtes, une entiere obéiſſance à l'Evêque & aux Griſons, avec leſquels ils ſeront unis d'alliance : que, dans les Aſſemblées, ils iront de pair avec tous les autres, & auront voix délibérative pour toutes les affaires concernant le bien de leurs Communes, dont chacune ſera obligée d'envoyer un Député : qu'ils jouiroient de tous les privileges raiſonnables & juſtes dont ils jouiſſoient anciennement : que les trois Ligues leur donneront, en faveur de Sa Majeſté Impériale & du Duc de Milan, les Conſeils & les ſecours dont ils auront beſoin : qu'ils auront les mêmes immunités qu'elles &

l'Evêque, & leur payeront comptant mille florins chaque année, qui seront levés, selon l'évaluation des biens, sur tous les exempts d'impositions ou non exempts, qui en possedent dans la Valteline. 1606.

Peu de tems après, le Duché de Milan rentra sous la domination de la France. François I, qui le recouvra, laissa, par la paix qu'il conclut à Fribourg l'année 1516 avec les Suisses & leurs Alliés, le choix à l'Evêque de Coire & aux Grisons, de rendre la Valteline & les Comtés de Bromio & de Chiavena, moyennant une certaine somme d'argent, ou de demeurer unis aux parties contractantes. Ils prirent ce dernier parti, qui leur occasionna dans la suite une rude guerre avec le Marquis de Marignan. Mais

1605. s'étant unis depuis avec le Duc François Sforce, qui renonça, comme Maximilien avoit fait, à tous ſes droits ſur eux, ils forcerent à la paix, le Marquis; & celui-ci rendit pour une ſomme, tout ce dont il s'étoit emparé. L'Evêque & les Griſons, demeurés paiſibles, obſerverent religieuſement, pendant tout ce ſiecle, l'alliance avec la France; & les Souverains de ce Royaume les gratifierent de privileges & de penſions dans tous leurs Traités avec les Suiſſes, ſous le nom de Co-Alliés. Henri II, par une Déclaration du 12 de Juillet 1550, voulut que les trois Ligues fuſſent regardées comme trois Cantons Suiſſes, & leur promit les mêmes ſecours qu'à ceux ci, ſoit en argent, ſoit en artillerie. L'an 1582, Henri III leur promit à ſon tour un Régiment particulier, lorſ-

qu'il feroit une levée de plus de ſix mille Suiſſes. 1606.

Les repos des trois Ligues ne fut pas de longue durée. Elles reſſentirent bientôt un mal pire de beaucoup, que la guerre du dehors, dont elles venoient d'être délivrées. Zuingle avoit commencé, l'an 1525, à vomir à Zurich le venin de ſon héréſie. La grande diſpoſition qu'il trouva dans les eſprits, quelle qu'en fût la cauſe, lui fit faire des progrès ſi conſidérables, qu'il infecta tout le Pays circonvoiſin, par conſéquent les Griſons.

Peu demeurerent fermes dans la Religion Orthodoxe : (malheureux effet de la nouveauté, qui a beaucoup de force ſur l'homme inconſtant par nature, ſur-tout quand elle eſt jointe à la liberté des ſens.) Le nombre des Hérétiques devint ſi conſi-

1606. dérable parmi ces Peuples, qu'ils s'emparerent du Gouvernement & d'une grande partie da la Juriſdiction Eccléſiaſtique. Par la diviſion que la nouvelle Secte occaſionna dans le páys, les Suiſſes & les Griſons formerent deux partis, dont un, ſavoir celui des Catholiques, s'attacha à l'Eſpagne, & l'autre à la France. La premiere de ces deux Puiſſances mit tout en uſage pour affoiblir l'ailliance que ſa rivale avoit avec eux, afin de lui fermer le paſſage de ce côté-là en Italie. Pour cet effet, elle répandoit le bruit dans ces Contrées, que la Religion Catholique ne pouvoit s'y ſoutenir, qu'à l'aide de ſa protection & de celle de la Maiſon d'Autriche en général : que les Griſons ne devoient point attendre des ſecours prompts & vigoureux de la France, trop

éloignée & ſouvent embarraſſée chez elle, & que toute l'utilité qu'ils retireroient de ſon alliance, ſe réduiroit à quelque miſérable penſion : que la Maiſon d'Autriche au contraire feroit des levées conſidérables chez eux, leur établiroit de groſſes penſions, &, à la faveur du voiſinage du Milanez & du Tirol qui inveſtiſſent en quelque ſorte la Rhétie, leur fourniroit des proviſions de bouche & toutes les autres choſes néceſſaires. 1606.

Mais les Griſons Proteſtans, craignant les deſſeins & les artifices de l'Eſpagne, diſoient que les Hollandois, les Suiſſes & eux étoient rebelles de la Maiſon d'Autriche ; & dans la crainte d'être remis ſous le joug & châtiés, ils ſe tenoient fortement attachés à la France, qu'ils regardoient comme leur plus ſolide appui.

1606. Malgré tout ces différends, on n'en venoit point à une rupture déclarée. Ce fut dans ces circonſtances, que les Vénitiens, qui voyoient par la ceſſion que la France venoit de faire du Marquiſat de Saluſſes, qu'il ne reſtoit d'autre paſſage aux ſecours de cette Couronne pour l'Italie, que celui des Griſons, commencerent à ſentir l'importance de le maintenir ouvert, au milieu des véxations & des ombrages continuels qu'ils éprouvoient de la part du Comte de Fuentes Gouverneur de Milan.

L'Italie, fermée par les Alpes & par deux mers, ſembloit, depuis le débordement des Barbares qui l'avoient réduite à un déplorable état, ne devoir être occupée qu'à bien fortifier cette triple barriere, pour l'oppoſer comme une digue in-

ſurmontable à l'impétuoſité des torrens dont elle étoit ſans ceſſe menacée (*a*). Mais elle laiſſa le Roi d'Eſpagne s'établir dans ſon ſein & ſe rendre Maître de ſes deux extrémités (*b*). L'équilibre ſe trouvant ainſi rompu, tous ſes Princes, dans une mortelle inquiétude pour leur liberté, ſe propoſerent une maxime que leur intérêt général leur ſuggéroit. Ce fut de faire tous leurs efforts pour ſe conſerver une porte ouverte aux ſecours, qui les miſſent à l'abri des coups d'un Monarque auſſi attentif & auſſi redoutable que le Roi Catholique. Ayant beſoin pour cet effet d'entretenir quelque intelligence avec les Couronnes étrangeres, il convenoit que ce fût principalement avec la 1606.

(*a*) Les innondations des Barbares.
(*b*) Les deux Siciles & le Milanez.

1605. France, à cauſe de ſa proximité du côté de la terre & de la mer, de ſes forces redoutables & promptes, du contrepoids qu'elle ſeule faiſoit à la puiſſance de l'Eſpagne, de la ſûreté qu'elle procuroit contre elle aux autres Etats, par la crainte ſalutaire qui tenoit cette Couronne en reſpect à ſon égard.

La défiance, principal & invariable point du Gouvernement des Vénitiens, leur eut à peine fait voir le paſſage du Piémont fermé par l'évacuation du Marquiſat de Saluſſes (*a*), qu'ils employerent toute leur ſollicitude à la conſervation de celui des Griſons. Il s'en fallut peu que, par cette diligence précipitée, ils ne s'en privaſſent tout-à-fait. Elle ne ſervit qu'à hâter

(*a*) Que les François avoient cédé pour la Breſſe.

le mal qu'ils vouloient prévenir : car ils s'attirerent à dos l'Eſpagne, & aliénerent d'eux la France. Ils témoignerent à l'Ambaſſadeur de celle-ci (*a*), le deſir qu'ils avoient que Henri, en renouvellant ſon ancienne alliance avec les Griſons, la fît de maniere, que la République pût recevoir à ſon gré des ſecours par le pays de ces peuples. Ils ſentoient que, ſi les Eſpagnols déclaroient bruſquement la guerre à la Seigneurie, elle ne ſauroit comment s'y prendre pour avoir des troupes. 1606.

Les Vénitiens ſe montroient brûlans de zele pour les proſpérités de la France. Ils faiſoient oſtentation de ſon amitié, plutôt pour inſpirer de la crainte au Comte de Fuentes, natu-

(*a*) Du Freſnes-Canaye.

1606. rellement entreprenant, que dans l'intention de ſe lier plus étroitement avec cette Couronne. Ils prierent Henri, de demander pour clauſe du Traité qu'il ſe propoſoit de renouveller avec les Griſons, qu'il lui fût permis à lui & à tous ſes alliés de faire paſſer des troupes par la Rhétie, toutes les fois qu'ils en auroient beſoin. Ils voyoient l'impoſſibilité d'en trouver en Italie dans le cas de rupture avec les Eſpagnols, parceque tous ſes Princes étoient dévoués au Roi Catholique, & que les Etats de la République fourniſſoient très-peu de ſoldats.

Cependant l'Ambaſſadeur de France les remplit de joie par la nouvelle qu'il annonça au College, que ſon Maître avoit renouvellé la Ligue avec les Griſons, en obtenant la clauſe

que la République desiroit. Ils n'y étoient à la vérité compris, que sous le tître général d'alliés de la Couronne de France. Pour leur faire néanmoins valoir cette faveur, l'Ambassadeur leur représenta la dépense excessive que soutenoit son Souverain, pour se conserver l'amitié d'une Nation (*a*) si éloignée des frontieres, & si peu nécessaire à la conservation de ses Etats. Il n'a égard, leur dit-il, qu'à votre seul avantage. Par la clause du Traité, une porte de l'Italie demeure ouverte. Mon Maître veut par-là déclarer à ses amis, que, s'ils ont assez de courage pour faire connoître leurs besoins, rien ne pourra retarder les secours qui leur se- 1606.

(*a*) Les Suisses & les Grisons.

1606. ront néceſſaires, & qu'ils ſe trompent beaucoup, en croyant que la ceſſion du Marquiſat de Saluſſes ait éclipſé ſa puiſſance au deça des monts (*a*).

Mais les Vénitiens, qui voyoient malgré cela la puiſſance de l'Eſpagne menacer l'Italie, voulurent ſe pourvoir ſans délai d'un moyen de recevoir des ſecours contre elle. Ils n'en trouverent pas de plus ſalutaire, que celui de ſe procurer, par une alliance avec les Griſons, le paſſage aſſuré des Alpes, par la Valteline & le Comté de Chiavenne. Ils avoient voulu la négocier, dès le tems que celle de ces peuples avec la France, expirée par la mort de Henri III, n'étoit point encore renouvel-

(*a*) Où l'Ambaſſadeur ſe trouvoit.

lée avec Henri IV. Les Vénitiens avoient pour cet effet envoyé dans la Rhétie Alexandre Aiard, pour tâcher de détourner la Nation de traiter avec le Monarque, & l'engager à s'unir à leur République. Mais n'ayant pu en venir à bout, ils s'étoient contentés de l'article de la nouvelle alliance de cette même Nation avec la France, qui portoit, que les Confédérés se donneroient réciproquement le passage libre par leurs Etats, pour le secours de leurs amis respectifs. Depuis, faisant plus sérieusement réflexion sur cette maniere dont ils étoient compris dans le Traité, & ne la trouvant ni honnorable pour eux ni sûre (en ce qu'elle les rendoit dépendans du vouloir incertain des François), ils dépêcherent en Rhétie Jean-Bap- 1606.

1606. tiſte Patavino Secrétaire de la République, avec de l'argent, pour gagner la bienveillance des habitans. Il ne trompa point leur eſpérance, & leur fit beaucoup de partiſans.

L'étrange conduite des Vénitiens cauſoit une ſurpriſe extrême à du Freſnes-Canaye (*a*). Ils avoient oublié l'avis ſalutaire que leur avoient donné Sillery & de Vic, lorſque ceux ci conclurent le renouvellement d'alliance (*b*), ſavoir, qu'en ſe contentant d'y être compris, ils viendroient à bout de faire, avec peu de frais, tout ce qu'ils ſe propoſoient.

Du Freſnes-Canaye, auquel

(*a*) Ambaſſadeur de France auprès d'eux.

(*b*) C'eſt toujours celle de la France avec les Griſons.

ils

ils ne s'ouvrirent jamais, les laiſſa faire, & diſſimula la témérité avec laquelle ils oſoient manquer au reſpect dû à ſon Souverain, en traitant ſans ſa participation. 1606.

1605. *Les Vénitiens s'allient avec les Griſons, à l'inſçu de la France & de l'Eſpagne. Mouvemens que cela occaſionne de la part des deux Cours. Le Comte de Fuentes, voulant rendre cette alliance inutile, fait bâtir un Fort à l'entrée de la Valteline, le ſeul paſſage par où les Puiſſances d'Italie pouvoient recevoir du ſecours de la France, depuis l'échange du Marquiſat de Saluſſes pour la Breſſe. Suites de cette affaire.*

Cependant l'éloquence de Paravino, ſoutenue de l'argent qu'il répandoit à pleines mains,

lui gagna tant de ſuffrages parmi les Griſons, qu'il conclut avec eux une alliance pour ſa République (*a*). L'Ambaſſadeur de France (*b*), voyant qu'il ne pouvoit pas la traverſer, ſe rendit favorable aux vœux de l'un & de l'autre peuple (*c*). Les Griſons élurent des Ambaſſadeurs (*d*), pour aller à Veniſe en jurer l'obſervation. Ils furent reçus dans tout le pays de la République, avec une pompe au-deſſus des traitemens qui euſſent jamais été faits à d'autres. Les chemins étoient couverts de Milices à pied ou à 1606.

(*a*) Avant que l'Eſpagne en eût le vent.

(*b*) De Vic.

(*c*) Patavino déſeſpérant du ſuccès de ſes négociations, avoit imploré à grands cris le ſuffrage de cet Ambaſſadeur. C'étoit toute l'ouverture que les Vénitiens auroient faite à la France.

(*d*) Au nombre de ſept.

1606. cheval, qui alloient à leur rencontre. Par-tout on leur faiſoit des fêtes magnifiques. Trente Sénateurs, tous en robe rouge, vinrent les recevoir. Ils furent logés dans un Palais, & défrayés par la République. Ils jurerent l'obſervation du Traité, dans la ſalle du Grand-Conſeil. Le Doge les fit enſuite Chevaliers. Chacun d'eux eut pour préſent une épée dorée, & un collier (*a*) d'où pendoit une médaille, d'un côté de laquelle on voyoit l'image de S. Marc, & de l'autre les Enſeignes des trois Ligues. Quand ils furent partis, la République fit chanter une Meſſe & un *Te Deum* en action de graces d'un bonheur auſſi grand, que celui d'avoir engagé les Griſons à une ligue avec elle. Ce n'étoit pas ſans éton-

(*a*) De la valeur de 500 ducats.

nement de la part des plus ſages d'entre les Vénitiens, qui prévoyoient les embarras, les dépenſes & les périls auxquels elle s'engageoit, & qui demandoient ſi le S. Eſprit, à qui le ſacrifice s'offroit, étoit Politique ou Catholique. Le Nonce & l'Ambaſſadeur de Savoye y aſſiſterent. 1606.

Les Vénitiens ne tarderent pas beaucoup de recueillir les fruits amers de cette imprudente conduite. Elle pénétra vivement le le Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanez; ſoit parceque le deſſein de ce Seigneur étoit de rendre, avec le tems, la République plus ſoumiſe à ſon Souverain; ſoit parcequ'il craignoit que les Etats d'Italie de ce Monarque n'en reçuſſent un jour quelque préjudice; ſoit parcequ'il voyoit qu'il ne pouvoit plus avoir ſur cette même

1606. République un grand aſcendant ni être par conſéquent l'arbitre des affaires (*a*) ; ſoit enfin parcequ'il ſoupçonnoit que les Vénitiens auroient intention d'abaiſſer la grandeur de l'Eſpagne. Il dit donc en lui-même, que ſi les Vénitiens s'étoient alliés avec les Griſons, il étoit permis à ſon Maître de ſuivre leur exemple. Mais comme ils s'étoient emparés de la voie de la corruption (*b*), il ſongea à faire uſage de celle de la crainte. Il interdit aux Griſons le tranſport des grains & des autres choſes néceſſaires à la vie, du Milanez chez eux ; logea quelques troupes à l'entrée des routes ; & commença à celle de la Valteline, dans un endroit ap-

(*a*) En Italie.

(*b*) On a vu que leur argent avoit corrompu les Griſons.

pellé Montecchio, une Forteresse à laquelle il donna son nom. Elle devoit empêcher le passage des troupes Ultramontaines, ou forcer les Grisons à s'allier avec l'Espagne. Elle leur inspira en effet tant de frayeur, qu'elle excita parmi eux un grand tumulte. Elle ouvrit en même-tems les yeux aux François, qui se repentoient de ne s'être point opposés à l'ailliance des Vénitiens avec la Rhétie qui avoit réveillé la jalousie des Espagnols. Voulant remédier au mal, ils firent tous leurs efforts pour la rompre & empêcher celle des Espagnols avec cette même Rhétie. Mais l'or de Venise & la force du Roi Catholique leur fit trouver l'opération très-difficile. Ils éprouverent que, dans les affaires d'Etat, on ne doit rien négliger, & que l'inattention à un 1606.

1606. foible mal eſt cauſe qu'on ne peut y remédier ſans riſque, lorſqu'il s'eſt accru.

Il ſe forma auſſi-tôt trois partis chez les Griſons. L'un, favorable à l'Eſpagne, repréſentoit combien l'amitié de cette Couronne importoit aux trois Ligues pour faire ceſſer au Comte de Fuentes la conſtruction de ſa Forteresſe, & combien elle leur devenoit néceſſaire pour tirer du Milanez toutes les choſes néceſſaires à la vie. Un autre parti tenoit pour la France, non-ſeulement à cauſe des penſions qu'il en recevoit, mais parceque, conformément à ce que l'honnêteté demandoit, il vouloit obſerver les conventions anciennes & nouvelles qu'on avoit avec cette Puiſſance. Le troiſieme parti, compoſé principalement d'Hérétiques, étoit attaché aux Vénitiens; ſoit par-

ceque ceux-ci rempliſſoient d'or les mains de ceux qui s'y trouvoient engagés & leurs ames d'eſpérances magnifiques ; ſoit parceque ce parti ſe flattoit follement d'obtenir l'exercice public de la nouvelle Religion à Veniſe. 1606.

Mais l'intérêt particulier, auquel le bien public cede le plus ſouvent, fut la principale cauſe des troubles élevés parmi les Griſons. C'étoit celui des deux premieres Maiſons de la Rhétie, ſavoir, Pianta & Salice. Chacune d'elles chercha des appuis pour avoir la préſéance qu'elle diſputoit à l'autre : Pianta, l'appui de l'Eſpagne, Salice, celui de Veniſe. Les deux Puiſſances n'épargnerent rien, pour ſoutenir leurs partiſans.

Tandis que ces diſcordes avoient lieu, les Griſons ayant découvert dans la Diete de Ba-

1606. de très-peu de disposition de la part des Suisses à les secourir, envoyerent des Ambassadeurs vers le Comte de Fuentes, pour se plaindre avec toute sorte de soumission des mauvais traitemens qu'ils recevoient de lui & pour le prier de cesser la construction de son Fort, qui leur étoit si préjudiciable. Le Comte dit qu'il vouloit qu'ils fissent leur demande par écrit, & qu'il donneroit sa réponse par écrit aussi. Cependant on travailloit au Fort avec tant d'ardeur, qu'il se trouvoit déja en état de défense, & gardé par 600 Espagnols. Les Vénitiens, furieux contre le Comte, écrivirent promptement à leur Ambassadeur à Madrid, de tâcher d'obtenir de la Cour, des ordres pour que ce Seigneur s'abstînt de troubler le repos de la Rhétie, & pour qu'il en rétablît le

commerce. Mais l'Ambaſſadeur n'eut de cette Cour pour toute réponſe, que de belles paroles. La conſtruction du fort Fuentes dans un lieu ſi favorable pour dominer la Valteline, étoit du goût de l'Eſpagne, & elle ne prêtoit l'oreille à aucune demande pour ſa démolition. Les Vénitiens ne firent point de part à l'Ambaſſadeur de France de cette nouvelle négociation, nonobſtant le grand intérêt que le Roi Très-Chrétien y avoit. Pluſieurs Membres de leur Sénat n'avoient cependant point approuvé l'alliance avec les trois Ligues. Ils ne pouvoient même ſouffrir qu'on donnât ce nom à une Traité avec un peuple ſi mercenaire. 1606.

Lors donc qu'ils virent les inconvéniens qu'il produiſoit, ils ſe mirent à déclamer à leur ordinaire contre ceux qui en

1606. étoient les auteurs. Léonard Donati, Sénateur plein de sageſſe, de crédit, d'éloquence, y avoit été contraire. Durant deux jours entiers, il fit voir avec tant d'énergie les préjudices, les périls, les maux dans leſquels la Republique s'étoit précipitée en attirant la guerre chez elle, qu'on ſe repentoit déja de s'être allié avec les Griſons. On arrêta en conſéquence qu'on laiſſeroit achever le Fort, & qu'on ſouffriroit avec patience les bravades du Comte de Fuentes, plutôt que d'en témoigner du reſſentiment, & de le porter à quelque hoſtilité.

Le Comte, prétendant que les trois Ligues avoient violé leurs anciennes conventions avec le Milanez, diſtribua ſix mille hommes dans les logemens au tour du lac de Come; & après

s'être mis en assurance de ce côté, il acheva son Fort. Il y fit ensuite entrer douze cens Espagnols aux ordres du Prince d'Ascoli, & quarante pieces de canon. Ainsi les Grisons se regardoient comme exclus du commerce du Milanez si nécessaire pour eux, & comme dépouillés de la Valteline, qu'ils ne savoient de quelle maniere défendre, lorsque les Espagnols voudroient s'en emparer. Ainsi restoit fermé le passage, que les Vénitiens avoient eu tant d'empressement à s'ouvrir par leur alliance avec ces peuples. 1606.

Cependant le Sénat fit savoir à du Fresnes-Canaye Ambassadeur de France auprès de la République, que le Comte de Fuentes étoit entré en pourparlers d'accommodement avec ces mêmes peuples; sous condition qu'ils promettroient de ne

1606. point ouvrir l'entrée de leur Pays aux Troupes Etrangeres qui marcheroient contre les Etats de ſon Souverain. Les Vénitiens repréſentoient le procédé du Comte, comme une violence faite à l'alliance des Griſons avec le Roi Très-Chrétien & leur République. C'étoit ainſi que, ſelon leur coûtume, ils vouloient faire épouſer à d'autres leur querelle. Ils s'excuſoient de n'avoir pas plutôt inſtruit du Freſnes-Canaye de ce qui ſe paſſoit, en diſant qu'ils n'euſſent jamais cru qu'une Nation qui s'étoit toujours maintenue fidelle & généreuſe, commît une faute ſi énorme & ſi contraire à ſa propre liberté. Mais, ajoutoient-ils, les Communes les plus proches du Milanez, ayant plus d'égard à leur intérêt particulier qu'à l'honneur & à l'avantage général de

la Patrie, ont entraîné toutes les autres dans leur ſentiment. La République eſt réſolue d'envoyer vers Elles, un de ſes Sécretaires, pour les remettre dans la bonne voie par les préſens. Elle en dépêchera un vers le Roi Très Chrétien, pour l'informer de toute cette affaire, & le ſupplier de favoriſer la Cauſe publique (*a*). 1606.

Je crains, répondit l'Ambaſſadeur de France, que la République ne recoure au Médecin lorſque le mal eſt ſans remede. Il eût été mieux d'inſtruire mon Maître, lorſque les choſes n'étoient point réduites à cette extrêmité. Cette démarche eût d'ailleurs été regardée comme un témoignage de déférence à

(*a*) Expreſſion, dont Veniſe colore d'ordinaire ſon intérêt particulier.

1606. ſon égard. Mais dans l'état où ſe trouvent les choſes, il paroît que la République cherche plutôt à faire participer mon Maître au déplaiſir & à la honte qu'elle a de voir tous ſes projets ſi promptement détruits, qu'à rendre à la perſonne de Sa Majeſté ce qu'elle lui doit.

L'affaire de la Valteline cauſa beaucoup d'amertume à Henri. La ſenſibilité extraordinaire que témoignoit le Comte de Fuentes de l'alliance des Vénitiens avec les Griſons, ne montroit que trop à ce Monarque la crainte qu'avoit le Roi d'Eſpagne qu'aucun autre Prince que lui eût de l'autorité en Italie, & ſon envie d'en voir les Souverains ſe maintenir par ſon ſeul moyen, afin de les tenir dans la dépendance. La vue de Fuentes, diſoit Henri, eſt de détruire non-ſeulement

l'alliance des Vénitiens avec les Griſons, mais celle de la France avec ces peuples. Il veut en effet les forcer de retrancher de celle-ci l'article concernant le paſſage des Troupes Etrangeres en Italie par leur Pays. Cet article eſt cependant conforme à ce qui fut établi à la Paix de 1559, par laquelle les Rois de France renoncerent à toutes leurs prétentions en Italie. J'y ai renoncé auſſi par le Traité de Lyon. Mais le Roi d'Eſpagne en abuſe, & me fait voir le fond qu'on doit faire ſur ſon amitié. Si j'avois obtenu des Griſons quelque nouvel article préjudiciable au Roi Catholique, il auroit ſujet de s'en offenſer & de demander qu'il fût rayé. Mais n'en étant rien, il ſera bien difficile que je ſouffre qu'il force mes Alliés à renoncer à leurs anciennes 1606.

1605. conventions avec la France, que Philippe II ſon pere n'a jamais conteſtées aux Rois mes prédéceſſeurs.

Henri étoit outré du trop de circonſpection ou plutôt de puſillanimité des Italiens, qui les empêchoit de s'oppoſer aux uſurpations des Eſpagnols (*a*). Les mouvemens de ceux-ci, à l'occaſion de la Ligue défenſive des Vénitiens avec les Griſons, faiſoient voir les ombrages & les deſſeins de la Cour de Madrid. Il étoit évident que, ſi on n'oppoſoit au Roi Catholique que de vaines plaintes, il entreprendroit peut-être avec moins de ménagement que jamais contre les Italiens, qui demeuroient oiſifs, ou par impuiſſance, ou par la crainte de

(*a*) Prouvées par celles de Final & de Piombino.

voir leur condition empirer. Au reſte, ceux ci étoient intimement perſuadés que la France ſe trouvoit obligée de s'expoſer à toutes ſortes de riſques pour défendre leur liberté, & que ſon intérêt demandoit qu'elle ſe donnât beaucoup plus de peine pour eux, qu'ils ne vouloient s'en donner eux-mêmes. La raiſon en étoit, ſelon eux, que l'Eſpagne n'avoit marqué nulle émotion lors du renouvellement de Ligue de Henri avec la Rhétie, quoique plus offenſive que défenſive, & qu'elle avoit fait au contraire beaucoup de bruit ſur celle des Griſons avec les Vénitiens, quoique purement défenſive. Cela donnoit lieu à du Freſnes-Canaye, de conjecturer que l'Eſpagne ne ſongeoit à autre choſe, qu'à s'aſſurer de l'Italie, afin 1606.

1606. d'y pouvoir exécuter ſes deſſeins avec plus de facilité, lorſque l'occaſion s'en préſenteroit; que le plus grand intérêt de cette Couronne étoit d'empêcher, par toutes ſortes de voies, le Roi de France d'y pénétrer; & que ce Monarque ſe trouvoit par conſéquent intéreſſé aux mouvemens préſens.

En conſidérant d'un autre côté, ajoutoit-il, que les Vénitiens ne ſe ſont alliés avec les Griſons à l'inſçu de la France, que pour faire voir qu'ils pouvoient recevoir du ſecours de dehors ſans avoir recours à elle, la prudence ſemble demander qu'on leur laiſſe recueillir les fruits de leur imprudence. D'autant mieux que chacun ſait que Henri n'achete exceſſivement cher le paſſage de la Valteline, que pour en gra-

tifier ſes amis dans leurs beſoins (*a*). 1606.

Ce Monarque témoigna à l'Ambaſſadeur de Veniſe (*b*) auprès de ſa Perſonne, être fâché que les Eſpagnols fiſſent des entrepriſes préjudiciables à la Ligue de la République avec les Griſons. Cependant les diviſions de ceux-ci augmentant, ils ſe déterminerent à envoyer Belli avec le caractere d'Ambaſſadeur, vers le Comte de Fuentes, pour le prier avec ſoumiſſion de démolir ſon Fort. Belli avoit ordre de prendre des engagemens pour ſa Nation, de traiter avec lui, s'il le démoliſſoit. Le Comte offrit de renouveller ſans délai le commerce avec les Griſons, de diſcontinuer la conſtruction

(*a*) Du nombre deſquels étoient les ingrats Vénitiens.

(*b*) Badoero.

1606. de ſon Fort, & de renvoyer les travailleurs. Mais, pour l'honneur de ſon Roi (*a*), il demandoit, avant de le raſer, que l'alliance des Griſons avec les Vénitiens fût rompue, & qu'on lui envoyât les articles, arrêtés par les Chefs des trois Ligues. Il diſoit qu'en attendant, il y laiſſeroit ſimplement la Garniſon qu'Elles voudroient y ſouffrir, & qu'il licencieroit le reſte. Les Griſons prirent trois ſemaines pour faire réponſe; & cependant ils réſolurent d'envoyer à la Cour de France & à Veniſe, & d'écrire aux treize Cantons.

Du Freſnes-Canaye étoit étonné de ce que les Griſons, ſans avoir garanti, conformément aux anciens Traités, leur Ligue avec la France dans celle qu'ils

(*a*) Celui d'Eſpagne.

venoient de faire avec les Vénitiens, oſaſſent envoyer un Ambaſſadeur à la Cour, dans l'eſpérance d'y faire agréer leur perfidie. 1605.

Cependant l'Ambaſſadeur qu'ils avoient envoyé vers le Comte de Fuentes, bientôt gagné par ce Seigneur, conſentit à ſigner un Traité de confédération avec le Milanez, par lequel le Comte ne promettoit autre choſe, ſinon de s'entremettre pour que le Roi Catholique ſon Maître fît raſer le Fort de Montecchio (*a*). L'Ambaſſadeur, de retour vers ſes Concitoyens, entendant les murmures qui s'élevoient contre lui, diſparut, de peur d'être accuſé par les Communes, de s'être comporté avec infidélité

(*a*) Celui que le Comte avoit fait élever à l'entrée de la Valteline.

1606. dans ſa négociation. Elle n'étoit nullement conforme au Décret du Conſeil-Général qui, en conſéquence, rappella de Milan ſon Ambaſſadeur ordinaire. Celui qu'il avoit envoyé à Veniſe (*a*), inſiſtoit ſur deux points principaux. Le premier étoit que le Sénat vît s'il vouloit conſentir que l'article de l'Alliance concernant le paſſage par la Rhétie des Troupes Etrangeres fût modifié de maniere, que, ſans préjudicier à la défenſe de la République, on diſſipât les ombrages qu'avoit le Comte de Fuentes, que ce paſſage étoit moins accordé pour défendre que pour attaquer. Le ſecond point & le plus eſſentiel étoit que, puiſque la République, par

(*a*) Salice.

par un article formel de l'Alliance avec les Griſons, s'étoit engagée à les ſecourir, en cas de guerre déclarée, elle devoit le faire dans un tems où le Comte de Fuentes les traitoit comme pires que des ennemis, & où elle s'y trouvoit obligée par honneur & par conſcience, puiſqu'ils étoient ainſi traités à ſon occaſion. L'Ambaſſadeur des trois Ligues prioit donc le Sénat de déclarer ce que ſes Concitoyens pouvoient attendre de la République, dans le beſoin. 1606.

Les Vénitiens ſe trouvoient bien embarraſſés. Ils ne vouloient ni décourager les Griſons, ni leur donner lieu de ſe plaindre. Ils vouloient encore moins, s'il étoit poſſible, s'engager dans aucune querelle pour eux.

Loin de faire à l'Ambaſſadeur une réponſe préciſe, ils

1605. ſe contenterent, ſelon leur coûtume de tergiverſer, de lui dire au bout de trois jours. Patavino notre Sécretaire, envoyé vers vos Maîtres, nous donne très peu d'eſpérance qu'ils obſerveront avec fidélité les conventions de la Ligue entr'eux & nous; & nous ſavons que ceux de vos Concitoyens qui ſont partiſans de l'Eſpagne, vous ont éloignés, ſous le prétexte ſpécieux d'Ambaſſade, de même que les deux autres Seigneurs députés en France (*a*); afin de trouver moins d'oppoſition au deſſein qu'ils ont, de répondre aux vœux du Comte de Fuentes.

Salice répondit. Il n'eſt rien ſurvenu dans mon Pays depuis mon départ, qui puiſſe empêcher que vous n'acceptiez ce que

(*a*) Rhanpff & Schaweſtain.

je vous propoſe pour le maintien plus durable de l'Alliance entre votre République & la Rhétie. Je ne ſuis pas ſi dépourvu de crédit & d'amis dans ma Patrie, pour me réſoudre, dans la ſaiſon où l'on ſe trouve (*a*), à un voyage auſſi pénible, uniquement pour avoir l'avantage de vous faire ma révérence. Si vous voulez que je m'en retourne avec la réponſe que vous m'avez faite, je ſuis très-diſpoſé à partir. Mais ſoyez perſuadé qu'elle ne ſervira qu'à faire rompre à mes Maîtres, l'Alliance qu'ils ont avec vous. 1606.

Une replique ſi réſolue, fit que les Vénitiens priérent Salice de ne point partir, qu'ils n'euſſent plus murement examiné cette affaire. Ce fut le prétexte dont ils couvrirent la

(*a*) On étoit au mois de Janvier.

1606. réſolution d'attendre l'iſſue de la Diete de Coire.

Du Freſnes Canaye (a) croyoit les Vénitiens plus diſpoſés à ſouffrir que le paſſage de la Valteline leur fût fermé, qu'à prendre une réſolution généreuſe. Cependant leur Sécretaire Patavino ſe donna tant de mouvement dans la Diete de Coire, qu'il obtint qu'on différeroit la réponſe au Comte de Fuentes, juſqu'après la Diete de Bade. Les Griſons envoyerent à ce Seigneur le Vicaire Belli, pour excuſer ce délai, & lui dire qu'ils ne pouvoient honnêtement refuſer aux Cantons Suiſſes leurs Alliés, l'attention de les inſtruire de tout ce qui arriveroit : qu'ils le prioient d'adoucir un peu les articles qu'il propoſoit, pour en faci-

(a) Ambaſſadeur de France à Veniſe.

liter l'acceptation, & diminuer, dans ces mêmes Alliés, les juſtes ombrages qu'ils pouvoient en concevoir. 1606.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient, du Freſnes Canaye s'étant rendu dans le College, dit. Plus mon Maître examine les tentatives du Comte de Fuentes contre les Griſons, plus il eſt perſuadé que ce Seigneur ne ſonge à autre choſe, qu'à les mettre ſous le joug ainſi que l'Italie. Puiſque les écrits conſtatent que mon Maître n'a point renouvellé l'Alliance avec les Criſons, pour nuire au Milanez, & que celle de Veniſe avec ces peuples eſt purement défenſive, le Comte de Fuentes ne peut pallier d'aucun prétexte légitime, ſon extrême cruauté contre les Communs Alliés de la Couronne; & mon

1606. Maître ne les abandonnera jamais à une oppreſſion ſi injuſte & ſi tyrannique.

Votre Ambaſſadeur auprès de ſa Perſonne l'ayant aſſuré que vous aviez les mêmes ſentimens, il m'a envoyé ordre de vous repréſenter qu'il étoit déſormais tems de concerter enſemble ce qu'il falloit faire, pour détruire les deſſeins du Comte avant la fin de la Diete de Coire; parceque, ſi on n'aide les Griſons à repouſſer ſes offenſes, il ne faut point douter qu'ils ne ſe raccommodent bientôt avec lui. En effet, le Capitaine Chaweſtein, envoyé par eux vers mon Maître, le ſupplie de leur part d'agréer qu'ils faſſent cette démarche, & s'efforce de lui prouver qu'elle ne portera nulle atteinte à l'Alliance qu'ils ont avec lui. Mais mon Maître n'aime point que les Griſons

oſent évaluer ſes intérêts. Il leur renvoie Chaweſtein pour leur dire que, s'ils ſe réconcilient avec le Comte de Fuentes, il renonce dès-à-préſent à leur Alliance; parcequ'ils manquent à la fidélité qui leur avoit gagné ſon cœur & celui de ſes prédéceſſeurs. S'ils y perſiſtent au contraire, & que le courage ne leur manque point, ſes ſecours les mettront en état de repouſſer la violence des Eſpagnols. Ce n'eſt point l'envie d'acquérir de la gloire qui guidé en cela mon Maître : c'eſt celle de tenir parole à ſes Alliés : de faire voir, dans une occaſion ſi critique, la ſolidité de ſon amitié, & la vanité des bruits trop légerement répandus, qu'il avoit renoncé à toute affection pour l'Italie, en renonçant au Marquiſat de Saluſſes. Mais le Fort Fuentes étant beaucou- 1606.

1606. plus près de Bergame & de Veniſe, que de Lyon & de Paris, mon Maître croit néceſſaire que la République, qui ſe regarde avec raiſon comme plus intéreſſée dans cette affaire que la France, concoure au ſoutien de ſes Alliés injuſtement opprimés à ſon occaſion, par des ſecours plus prompts & plus vigoureux, que ceux qu'elle leur a fournis juſqu'à préſent. Sans cela, la Poſtérité verroit d'une maniere claire à qui il avoit tenu qu'ils n'euſſent été ſecondés; mon Maître ſe plaindroit avec juſtice que ſon zele ſincere pour le bien public eût été mépriſé; & le préjudice retomberoit enfin ſur ceux qui ſeroient les plus proches de l'incendie (*a*). En parcourant les ſiecles paſſés, on verra que les Eſpagnols ſont

(*a*) Les Vénitiens eux-mêmes.

toujours venus à bout des entrepriſes les plus difficiles, par de foibles avantages. Le Fort Fuentes une fois achevé, & les Griſons réduits à la merci des Eſpagnols, Veniſe ne pourra jouir de ſa liberté, qu'autant que le voudront ſes oppreſſeurs, qui lui auront ôté les moyens d'appeller les ſecours étrangers. 1606.

Le Sénat répondit à l'Ambaſſadeur de France. Nous formons le même jugement que votre Maître, au ſujet des intentions du Comte de Fuentes. Nous ne pouvons néanmoins juſqu'à ce jour nous ouvrir à vous autrement que nous n'avons fait à l'égard de l'Ambaſſadeur des Griſons, qui s'en eſt contenté. Nous ne pouvons vous dire autre choſe, ſinon que, s'ils tiennent leurs promeſſes, loin de manquer aux nôtres, nous les paſſerons. Malgré tou-

1606. tes les diviſions de leurs Communes & la commiſſion qu'avoient déja les principaux d'entr'eux pour traiter avec les Eſpagnols, nous n'ayons ceſſé d'envoyer ordre à notre Sécretaire (*a*) de continuer de faire tout ſon poſſible (ſans épargner l'argent), pour maintenir ces mêmes Communes fideles à la République. Nous ne ſavons néanmoins ce que nous devons nous en promettre. Elles ont à la vérité demandé du tems, pour inſtruire les Suiſſes leurs Alliés de l'état des affaires; mais elles ont auſſi renvoyé Belli vers le Comte de Fuentes, pour promettre de s'accommoder avec le Roi Catholique, ſi le Fort eſt démoli. On ne ſait, d'un autre côté, quel ſera le ſuccès de la Diete de Bade, où

(*a*) C'eſt toujours Patavino.

tous les Cantons Suiſſes ſe montrent dévoués à la Couronne d'Eſpagne, à cauſe du profit qui réſulte pour eux, de l'interdiction qu'elle a faite aux Griſons de ſon commerce. 1606.

Léonard Donat, Procurateur de S. Marc, qui n'approuvoit point l'Alliance de la République avec ces mêmes Griſons, cherchoit à rendre l'Ambaſſadeur de France ſuſpect, en le repréſentant comme un homme qui vouloit embarquer les Vénitiens dans la guerre, & les y engager d'avance, de parole. Il diſoit qu'il falloit bien ſe garder de la donner. Les autres ſoutenoient au contraire que, ſi on témoignoit tant de froideur pour une affaire à laquelle on étoit ſi intéreſſé, on donneroit juſte ſujet au Roi de France de ne plus y penſer. On ne peut, continuoient-ils, trouver du préju-

1606. dice à ſe lier étroitement avec ce Monarque dans la cauſe dont il s'agit ; parceque ſon intérêt eſt inſéparable de celui de la République.

Ces deux avis oppoſés firent faire par les Vénitiens à l'Ambaſſadeur de France, la réponſe réſervée qu'on a vue ci-devant. Le Doge étoit chef de l'avis contraire à celui du Sénat.

Cependant on pria l'Ambaſſadeur des Griſons (*a*), en lui promettant de riches récompenſes, de s'en retourner dans ſa Patrie, pour témoigner aux trois Ligues la bonne diſpoſition de la République, fortifier les amis par ſa préſence, & fermer la bouche aux Adverſaires. On lui recommanda, comme il partoit, de faire enſorte que les Griſons ſe miſſent bientôt en campagne con-

(*a*) C'eſt toujours Salice.

tre le Roi d'Eſpagne, & ſe débarraſſaſſent de tous les nœuds, en les coupant. 1606.

Tandis que ces choſes avoient lieu, la Diete de Bade ſe termina en faveur des Eſpagnols. On y vit combien peu les Griſons étoient jaloux de leur honneur. Les Vénitiens en reſſentirent un déplaiſir extrême. Ils étoient fermement réſolus de renoncer plutôt entierement à leur Alliance, que de conſentir à aucune ſorte de modification du Traité qu'ils avoient avec eux ; parcequ'il ne leur fût devenu que préjudiciable par cette modification, qui eût au contraire donné moyen au Comte de Fuentes de ſe rendre maître tout-à-fait des trois Ligues. Sa vue alors n'étoit autre, à la vérité, que d'empêcher le paſſage des Troupes étrangeres par la Valteline ; mais avec le tems,

1606. il fût venu à bout d'exécuter tous ſes projets.

Malgré la détermination fixe des Vénitiens à n'altérer en rien le Traité qu'ils avoient avec les Griſons, ils ſe relâcherent peu de jours après. Le Sénat dit qu'il déclareroit à l'Eſpagne, que la République vouloit faire paſſer des Troupes du dehors par la Rhétie & la Valteline, ſeulement pour défendre ſes Etats, & non pour attaquer ceux de cette Couronne (*a*).

Cependant la Diete de Coire eut le ſuccès auquel on s'étoit le moins attendu. Il y fut arrêté qu'on demanderoit au Comte de Fuentes le rétabliſſement du commerce entre le Milanez & la Rhétie, & qu'on lui feroit des intimations de guerre, s'il

(*a*) En Italie.

ne raſoit ſon Fort. Cela fit ceſſer les plaintes des Vénitiens, ſans faire ceſſer leurs ombrages. Ils attribuerent en partie le ſuccès de la Diete de Coire à la préſence de Vic Ambaſſadeur du Roi de France, qui, par ſa prudence, avoit réveillé la fidélité preſqu'éteinte des Griſons. Ils avouerent que, ſans l'autorité du Roi, ils euſſent ſubi en entier la honte de voir leur Alliance avec ces peuples, détruite dans ſa naiſſance. 1606.

Ils avoient cependant de la peine à croire que les Griſons perſiſtaſſent dans une réſolution auſſi généreuſe que celle qu'ils avoient priſe dans leur Diete; vu qu'on étoit perſuadé que le Comte de Fuentes refuſeroit le rétabliſſement du commerce entre le Milanez & la Rhétie, ainſi que la démolition de ſon Fort, dont on voyoit

1606. le nombre des travailleurs augmenté. Ce Seigneur avoit ordonné une levée de ſix mille hommes, dans le deſſein, ſelon toute apparence, de ſoumettre la Valteline à la Couronne d'Eſpagne.

Cependant l'Ambaſſadeur des Griſons vers Henri rapporta à ſes Maîtres promeſſe d'un plein ſecours de la part de ce Monarque, ſous condition que les Cantons Suiſſes de Zurich & de Berne, les plus intimes de ſes Alliés, y concourroient. Henri apprit avec beaucoup de plaiſir, la nouvelle du décret de la Diete de Coire, par laquelle les Griſons s'étoient obligés de ne point traiter avec l'Eſpagne, au préjudice de leur Alliance avec les Vénitiens & lui. Leur Alliance avec lui ne dérogeoit point à celle qu'ils avoient avec le Milanez. Leur

Alliance avec les Vénitiens, qui ſervoit de prétexte aux nouvelles entrepriſes du Comte de Fuentes, étoit purement défenſive, & ne devoit point allumer dans ce Seigneur le deſir de la guerre, s'il étoit bien intentionné à l'égard de ſes voiſins. 1606.

Henri envoya dans la Rhétie le ſieur de Montmartin, pour mieux reconnoître la diſpoſition & les forces de ſes habitans, l'état où ſe trouvoit le Fort Fuentes, & la maniere dont on pouvoit l'attaquer. Son deſſein, en attendant, étoit de faire au Pape & aux autres Princes d'Italie, ſes repréſentations avec la plus grande réſerve; de peur qu'ils ne cruſſent leur entremiſe néceſſaire pour accommoder ce différend, & qu'il cherchoit plus ſon intérêt particulier, que l'intérêt commun.

1606. Il commençoit à s'appercevoir que les Vénitiens, pour leſquels ſeuls il s'étoit embarqué, trembloient de s'attirer à dos le Roi d'Eſpagne, & d'ouvrir leurs coffres pour la dépenſe que demandoit le ſoutien de la querelle des Griſons ou plutôt de la leur. Il les voyoit portés à s'accommoder, ou à mettre la France dans l'embarras pour ſe décharger ſur elle de tout le poids de la guerre, au lieu de contribuer généreuſement à la ſoutenir, ainſi que leur intérêt demandoit. Les Vénitiens y étoient d'autant plus obligés, qu'ils avoient ſeuls occaſionné les troubles, pour s'être ligués mal-à-propos avec les Griſons, par le pays deſquels il leur auroit procuré le paſſage dans le beſoin, conformément à ſon Traité d'alliance avec la Rhétie. C'étoit ainſi qu'il s'en étoit expliqué

plusieurs fois de vive voix à leur Ambassadeur auprès de sa personne, & à la République, par la bouche du sien (*a*). 1606.

Mais la délicatesse des Vénitiens à ne vouloir dépendre de personne, les avoit portés à se liguer avec les Grisons, sans en prévenir du tout Henri, quoique, sans son crédit, ils n'en fussent jamais venu à bout (*b*). Les Vénitiens en se liguant avec les Grisons, ne s'étoient engagés à autre chose, qu'à leur fournir une certaine quantité de vivres & trente mille écus. Ils avoient refusé de se déclarer ouvertement en leur faveur, dans la crainte d'attirer la guerre dans les Etats de la Républi-

(*a*) C'étoit toujours du Fresnes-Canaye.

(*b*) De Vic, Ambassadeur de Henri auprès des Grisons, y avoit le plus contribué.

1606. que. On voyoit par-là avec quelle réſerve ils procédoient dans une affaire qu'ils avoient eux mêmes ſuſcitée. Ils ſe contentoient d'exciter contre les Eſpagnols, les autres Puiſſances, particulierement la France; afin de venir à bout de leurs ſouhaits à peu de frais & ſans riſque. Ils répandoient quelques poignées de ſequins parmi les Griſons, pour entretenir leur amitié, les porter à un ſoulevement général contre l'ennemi commun (*a*), & diſtraire celui-ci de la penſée d'armer contre la République. Envain la France promettoit aux Vénitiens le paſſage par la Rhétie, conformément à ſon Traité avec ce pays, s'ils ceſſoient d'en fomenter les troubles, ils travailloient

(*a*) Le Roi d'Eſpagne.

avec plus d'ardeur que jamais au maintien de leur Ligue particuliere (*a*), qui faiſoit qu'ils n'avoient obligation de ces paſſages, qu'à eux-mêmes. Voyant ceux d'entre les Griſons qui étoient Hérétiques, plus favorables à leur deſſein, ils mettoient tout en œuvre pour qu'ils s'emparaſſent du Gouvernement, perſuadés qu'ils ne s'attacheroient point au parti du Roi d'Eſpagne. Le Comte de Fuentes au contraire épioit les occaſions de faire révolter les Griſons Catholiques, dans l'eſpérance qu'ils accourroient auſſitôt à ſon ſecours, & que ce ſeroit un bon moyen pour lui, non-ſeulement de ſe liguer avec la Nation, mais de la mettre ſous le joug. Il témoignoit être fâché des mauvais traitemens faits à 1606.

(*a*) Avec cette même Rhétie.

1606. ces mêmes Catholiques, & il les occaſionnoit peut-être ſecrement. Il étoit fort ſecondé par l'Evêque de Coire & les Eccléſiaſtiques, qui deſiroient recouvrer ce que la violence des Hérétiques leur avoit ravi.

Ces diſcordes n'étoient point du goût des François, dont le véritable intérêt ne comportoit point les troubles de la Rhétie; parceque la proximité du Milanez en rendoit la conquête plus aiſée aux Eſpagnols qu'à eux. Ils faiſoient en conſéquence tous leurs efforts, pour maintenir cette Contrée paiſible, & rendre vains les artifices de ceux (*a*) qui s'étudioient à tirer profit de ſes troubles.

On attendoit une réſolution définitive des Griſons, lorſqu'ils

(*a*) Les Eſpagnols.

auroient conféré à Bade avec les Suiſſes ; & cependant le Comte de Fuentes fit tranſporter à ſon Fort, 12 nouvelles pieces d'artillerie, & donna ordre qu'on revêtît ſans délai la muraille. En même tems, ſous prétexte d'arrérages, il fit diſtribuer 50 mille écus aux Cantons Catholiques, pour ſe les maintenir bien affectionnés. Les Vénitiens avoient une envie extrême de voir ſon Fort démoli ; mais il la leur faiſoit paſſer en diſant hautement qu'il étoit réſolu de ſe battre avec eux & avec quiconque les ſeconderoit, plutôt que de ſouffrir un pareil affront. Toute leur reſſource étoit donc dans les armes Françoiſes & l'interceſſion du Pape, parcequ'ils ne vouloient pas faire par eux-mêmes la moindre choſe. Le Comte, qui le ſentoit, montroit de l'aſſurance, & s'effor- 1606.

1606. çoit de perſuader à Sa Sainteté, qu'il agiſſoit d'intelligence avec les Griſons ; que tout ce qu'ils avoient arrêté dans la Diete de Coire ſe reſtraignoit à conſerver les penſions de la Cour de France & celles de Veniſe ; & qu'ils voyoient ſans peine s'élever un Fort, qui ſeroit chez eux, le rempart des Catholiques. Le Comte de Fuentes convint en effet avec les cinq petits Cantons de cette Croyance, de certains articles, qui fermoient le paſſage de leur Pays aux Puiſſances étrangeres. Il étoit tout orgueilleux de ce ſuccès, & ſur-tout de voir l'entrée de la Rhétie interdite à l'avenir aux François.

Ces progrès, qui fortifioient la puiſſances du Roi d'Eſpagne, excitoient Henri à les arrêter. Mais étant le moins intéreſſé dans la querelle, il ne vouloit pas

pas s'armer tout ſeul. Pour ſonder pleinement les diſpoſitions des Vénitiens, il envoya ordre à ſon Ambaſſadeur auprès d'eux, de les preſſer de prendre ſans tarder une réſolution vigoureuſe. Celui-ci leur demande s'il falloit charger les Ambaſſadeurs des Griſons envoyés à Milan, d'inſiſter d'une maniere inflexible ſur la deſtruction du Fort, & en cas de refus, déclarer la guerre; ou ſi, dans la ſuppoſition que le Fort pût ſubſiſter ſans préjudicier aux Alliances de la France & de Veniſe avec les trois Ligues, ils devoient ſeulement demander que les articles propoſés par le Comte de Fuentes fuſſent modérés. Il pria les Vénitiens, de la part de ſon Maître, de s'expliquer. Ce fut en leur repréſentant que le Fort Fuentes, élevé ſur les frontieres de leur Etat, leur 1606.

1606 étoit beaucoup plus nuiſible qu'à la France, qui en étoit ſi éloignée, & qui n'y prenoit d'autre intérêt que celui de la République. Si vous le croyez ainſi, ajouta-t-il, le Roi chargera ſon Ambaſſadeur auprès des Griſons (*a*), de les aſſurer de ſa bonne diſpoſition à contribuer avec vous à tout ce qui ſera néceſſaire, pour forcer le Comte de Fuentes à le démolir. Il lui marquera en même-tems de proteſter aux trois Ligues, que ſi elles ſouffrent ce Fort, malgré le déſavantage que vous en recevez, il renoncera à leur Alliance. Mais ſi vous croyez qu'il ne vous en cauſe aucun, mon Maître le ſouffrira volontiers comme vous, & ſe reglera ſur votre prudence.

L'Ambaſſadeur prit cette tour-

(*a*) De Vic.

nure pour les faire parler. Il leur représenta son Souverain disposé à suivre le parti qu'ils prendroient, quel qu'il fût. Le Sénat ayant resté plusieurs jours sans répondre, il se rendit, le 3 de Juin, dans le College, où, par ordre précis de ce Monarque, il parla de la maniere suivante. 1606.

Vu les bons offices rendus à la République par mon Maître dans l'affaire dont il s'agit, votre silence est pour lui une offense énorme. Préférant néanmoins votre avantage à ce que sa dignité demande, il vous prie, cette fois encore, de déclarer si vous pensez qu'on puisse souffrir le Fort Fuentes. Il ne veut savoir votre avis, que pour prévenir les suites fâcheuses qu'il y auroit à craindre, si cette affaire n'étoit pas traitée en commun. Je ne veux

1606. point pénétrer les ſecrets de la République : il ſuffit que vous inſtruiſiez mon Maître par la voie de votre Ambaſſadeur auprès de lui, ou par d'autres. La continuation de votre ſilence vous empêcheroit de mettre à profit la droiture de ce Monarque : vous concevriez de l'ombrage, s'il ſecouroit les Griſons, & vous vous plaindriez s'il ne les ſecouroit pas. Voulez-vous vous tenir loin de la néceſſité de rompre un jour avec l'Eſpagne, encouragez les Griſons à jouer ſi bien leur rôle, que le Comte de Fuentes regarde comme un inconvénient moindre, celui de leur accorder la deſtruction de ſon Fort, que celui de les pouſſer au déſeſpoir. Il faut, pour cet effet, que leurs Ambaſſadeurs vers lui donnent à ce Seigneur le choix de la paix ou

de la guerre ; & il ne tiendra pas à mon Maître que leur Nation ne ſoit vigoureuſement ſecourue. 1606.

Les Vénitiens, preſſés par les vives raiſons de l'Ambaſſadeur de France, rompirent enfin le ſilence. Le Fort Fuentes, dirent ils, empêche, à la vérité, le paſſage des marchandiſes de la Rhétie dans le Milanez, & ſemble être élevé contre la Valteline. S'il menace ce Pays, on nous ôte ſûrement le moyen de faire paſſer des Troupes de dehors chez nous. Cependant, tant que les Griſons en ſeront les maîtres abſolus, le Fort ne pourra ni empêcher ce paſſage, ni l'effet des Alliances de la France & de Veniſe (*a*). Au reſte étant elevé dans le Milanez & achevé, il n'y a nulle

(*a*) Avec les Griſons.

1606. apparence qu'on puiſſe en obtenir la deſtruction, ſans s'armer. Rien de plus ſage que le deſſein dans les Griſons, de ſe ſervir de l'entremiſe des Suiſſes, dont ils eſperent que les remontrances, ſoutenues du crédit de votre Maître, auront leur effet, rétabliront le commerce de la Rhétie, & aſſureront la Valteline contre toute entrepriſe. Les affaires ſe trouvant en ſi bon état, le Roi ayant déjà diſpoſé les Suiſſes à s'y intéreſſer d'une maînere ſincere, & à envoyer des Ambaſſadeurs à Milan, le parti le plus ſalutaire ſemble être celui de s'abſtenir de tout ce qui pourroit contribuer à mettre obſtacle au ſuccès de la négociation (*a*). S'il arrivoit que les

(*a*) Entre les Ambaſſadeurs des Griſons & le Comte de Fuentes.

Griſons euſſent beſoin, pour leur ſalut, du ſecours de leurs amis, la République ne manqueroit point aux promeſſes qu'elle a faites, par ſon Traité d'Alliance avec eux. 1606.

Si cette réponſe eût été celle d'un Prince, ſur l'eſprit duquel les raiſons euſſent eû de la force, l'Ambaſſadeur de France n'eût pas manqué de repliquer ce qui convenoit à la dignité de ſon Maître, à la liberté de l'Italie & de la Valteline, à l'état actuel du Milanez ou plutôt de la Couronne d'Eſpagne. Mais elle étoit émanée d'un Sénat, qui craignoit d'être ſéduit par ſes diſcours; compoſé de Têtes, la plûpart hors d'état de gouverner les affaires publiques, autrement que comme celles de particuliers; qui prennent pour unique regle, certaines maximes que le pere laiſſe

1606. en héritage au fils comme des oracles, entr'autres, que la République doit éviter toute dépense, & celle de la guerre plus qu'aucune autre. L'Ambaſſadeur ſe contenta donc de dire aux Sénateurs qu'il inſtruïroit ſon Maître de tout, & que leur avis étoit très-bon, ſi on trouvoit moyen, en le ſuivant, de maintenir les trois Ligues dans la poſſeſſion de la Valteline. Mais il reçut ordre de ce Monarque, de ne plus garder de meſures ſur cet objet, & de propoſer la conſtruction d'un Fort rival de celui de Fuentes.

Avant que le Prégadi en vînt à aucune réſolution là deſſus, George Alviſe l'un des principaux Sénateurs, dit. La République, Meſſieurs, a tout lieu de remercier Dieu de ce qu'elle trouve un Roi de France dans les ſentimens qu'elle pouvoit deſirer le plus. Elle

doit s'appliquer à ſe conſerver l'amour plein d'ardeur que ce Prince lui témoigne, en voulant ſe conformer à ce qu'elle jugera le plus convenable dans l'intérêt commun qui les regarde. Pour reconnoître une faveur ſi grande, je ſuis d'avis qu'on faſſe part à ſon Ambaſſadeur, de tout ce qu'on apprendra ſur l'affaire préſente. 1656.

Léonard Donat trouva cet avis fort étrange. Il eſt contraire, dit-il, à la maxime de nos Ancêtres, qui avoient toujours plus en vue le bien de l'Etat, que de flatter l'ame d'un Ambaſſadeur; qui ne ſe lioient jamais avec aucune Puiſſance aſſez étroitement, pour que les autres s'en offenſaſſent. Si le Gouverneur du Milanez (*a*) avoit le moindre vent que nous révé-

(a) Le Comte de Fuentes.

1606. lons les ſecrets, il nous déclareroit une haine éternelle.

Les deux avis ayant été diſcutés, on arrêta qu'on ne révéleroit point les ſecrets.

Cependant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne dit à celui de France, que, lorſque le Comte de Fuentes s'étoit propoſé la conſtruction d'un Fort, il avoit écrit à la Cour de Madrid, que la Ligue offenſive & défenſive, établie entre Veniſe & les Griſons, lui avoit fait interpréter le premier de ces termes comme regardant directement le Milanez, & celui d'ennemi commun dont les Griſons s'étoient ſervis en le haranguant (*a*), comme ayant pour objet la Couronne d'Eſpagne : qu'il avoit en conſéquence prié ces peuples de lui donner bonne caution du contraire,

(*a*) Par la bouche de leurs Ambaſſadeurs.

s'ils ne vouloient qu'il pourvût à sa sûreté (a) : que la mauvaise disposition qu'ils avoient montrée, même par des paroles insolentes, l'avoit porté à bâtir son Fort, & à les priver du commerce du Milanez, jusqu'à ce qu'ils s'amendassent : que le Conseil d'Espagne avoit approuvé cette fortification, comme un boulevard nécessaire à la sûreté du Milanez ; pourvu néanmoins qu'elle ne reveillât point la jalousie des Puissances voisines, & ne leur donnât pas sujet de croire qu'on songeoit à les attaquer. 1606.

Cependant l'Ambassadeur de France proposa aux Vénitiens, pour la sûreté des Grisons, la construction d'un Fort rival de

(a) C'est-à-dire, à celle du Milanez, dont il étoit Gouverneur.

1606. celui de Fuentes, bâti dans une ſituation favorable, & muni d'une bonne garniſon. Il dit que, ſi ces peuples s'excuſoient de fournir à la dépenſe, à cauſe de leur pauvreté, ſon Maître offroit de bon cœur, de faire tout ce que le beſoin & la juſtice demandoient. Mais l'Ambaſſadeur ne propoſoit cela que pour la forme; parcequ'il étoit perſuadé que plus les Vénitiens & les Griſons redouteroient les Eſpagnols, plus ils travailleroient à leur défenſe. Au reſte, il étoit d'avis, que, loin de leur ôter l'eſpérance des ſecours, il falloit au contraire l'accrotre. La raiſon en étoit que, dans le cas où les Eſpagnols, voulant les réduire, ſe fuſſent emparés de la Valteline, leur puiſſance n'en eût guere augmenté, & que, ſi cette conquête eût pouſſé leur orgueil juſqu'à braver les

Princes d'Italie avec plus d'insolence qu'auparavant, c'eût été tant mieux, vu qu'ils eussent fait sortir ces Princes de la léthargie profonde qui les conduisoit à leur ruine. 1606.

Les Vénitiens ne pouvoient se résoudre à conseiller ouvertement aux Grisons de s'armer contre les Espagnols, de peur d'être regardés par le Pape, comme auteurs de la guerre. Sentant néanmoins d'une maniere vive le préjudice que leur causoit le Fort Fuentes, ils desiroient que les Grisons se disposassent d'eux mêmes à en poursuivre la démolition. Et pour leur faire savoir en secret que, s'ils l'entreprenoient, la République ne manqueroit point à ses promesses à leur égard, ils envoyerent à leur Sécretaire auprès d'eux (*a*) quelque argent en sus des pensions ordinaires,

(*a*) Patavino.

1606. pour être distribué aux Membres de la Diete de S. Jean. Mais cela ne suffisoit point pour engager les Grisons à une tentative si au-dessus de leurs forces. On auguroit que cette Diete, composée de Communes si divisées entr'elles, dont la plûpart voyoient les jours & les fortunes de leurs habitans dépendre de la destinée du Milanez, ne feroit autre chose que des soumissions, que le Comte de Fuentes payeroit de belles paroles sans effet.

Les Vénitiens se persuadoient néanmoins que les Grisons étoient assez piqués, pour se laisser aller à des résolutions désespérées, afin de se soustraire à une indigence & une servitude éternelles. Au reste, ils disoient que, dans le cas où la Nation, loin de faire ce que le devoir exigeoit d'elle, souffriroit le joug auquel le Fort Fuentes l'assujettis-

ſoit, on ſeroit toujours à tems d'implorer des ſecours & de faire un effort pour rouvrir le paſſage de la Valteline, ſi le beſoin y forçoit, & que la République, en attendant, jouiroit du repos, ſans ſe précipiter dans une guerre de caprice. 1606.

Les Vénitiens ne goûtoient point la propoſition que faiſoit la France, d'élever un Fort rival de celui de Fuentes. Ils donnoient pour raiſon la dépenſe conſidérable, le manque d'endroit aſſez favorable pour le placer, & le ſoupçon auquel il ne manqueroit pas de donner lieu, que leurs intentions étoient tout autres, de ce qu'elles paroiſſoient. D'ailleurs, diſoient-ils, les Griſons ſont diviſés entr'eux; enſorte qu'il eſt impoſſible de s'en aſſurer. Il paroît plus prudent, pour la conſervation de la Valteline, de les exhorter

1606. à vivre bien unis, & de recommander toutes les affaires aux Cantons Suiſſes qui ſauront bien les démêler.

Une réponſe ſi inattendue étonna extrêmement l'Ambaſſadeur de France, qui connoiſſoit le grand intérêt de la République à la conſervation de la Valteline, qu'on appelloit les Faux-Bourgs de Veniſe. Cependant le Sénat reçut la nouvelle du Décret rendu par la Diete de Coire. Il étoit tout-à-fait flatteur pour la République, & tout-à-fait mortifiant pour le Comte de Fuentes. On auguroit néanmoins que la longueur de la négociation feroit perdre tout le fruit qu'on s'en promettoit; parcequ'avant que les Députés des Griſons euſſent notifié le réſultat de la Diete de Coire à celle de Bade, & que les Ambaſſadeurs de celle-ci fuſſent arrivés

à Milan, le Fort ſeroit achevé; & parceque ces mêmes Griſons, voyant la République refroidie, ſeroient forcés d'aller au-devant du Comte de Fuentes, & de faire tout ce qu'il voudroit. 1606.

L'Ambaſſadeur de France étoit ſurpris que les Vénitiens, qui s'étoient montrés ſi ardens à ſe procurer l'Alliance des trois Ligues, dans un tems où ils en avoient moins beſoin, ſe refroidiſſoient lorſqu'ils ſe trouvoient engagés ſi avant, & laiſſaſſent triompher le Comte de Fuentes, dans un projet qu'il avoit exécuté avec un ſuccès au-deſſus de ſes eſpérances. L'Ambaſſadeur ne pouvoit preſque ſe perſuader qu'au moment où cette affaire ſi longue & ſi difficile étoit ſur le point d'avoir une iſſue heureuſe pour la République, elle la ruinât par ſon

1606. indifférence. Tout avoit été diſcuté dans le Sénat ; mais il étoit ſi fixe dans la réſolution de temporiſer & de s'engager le moins qu'il pourroit dans des dépenſes & des travaux, dans celle ſur-tout de jouir paiſiblement de la bienveillance du Roi Très-Chrétien (*a*), qu'il ne vouloit rien haſarder. Peut-être le bruit qui ſe répandoit de nouvelles conſpirations contre la Perſonne & les Etats de ce Monarque les fortifioit-il dans la maxime d'une ſage circonſpection.

Ils firent ſavoir à du Freſnes-Canaye (*b*), que les Ambaſſadeurs Suiſſes & Griſons avoient conclu un accommodement avec le Comte de Fuentes,

(*a*) Les Vénitiens ne vouloient point en jouir aux dépens de leur repos.

(*b*) Ambaſſadeur de France auprès d'eux.

pleinement conforme au vouloir de ce Seigneur. Cet accommodement portoit promesse expresse, que, loin de permettre le passage par leur Pays à aucun ennemi du Milanez, ils le refuseroient ou l'accorderoient, à la premiere requête du Comte, sur l'attestation qu'il leur enverroit, que ceux qui marchoient contre ce Duché, avoient, de bonnes ou de mauvaises intentions. Quant à la destruction du Fort, ils s'en remettoient entierement à sa discrétion. 1606.

Les Vénitiens voyant donc inutile le séjour de leur Sécretaire (a) dans la Rhétie, lui envoyerent ordre de s'en retourner. Les Grisons, en rendant le Comte de Fuentes arbître

(a) Patavino.

1606. de toutes leurs Alliances, offenſoient également la France & Veniſe. Une bonne partie des Communes penſoit néanmoins que l'Alliance de la France étoit préférable à celle de l'Eſpagne, & toutes étoient mécontentes des Vénitiens. De Vic, Ambaſſadeur auprès d'elles, croyoit en conſéquence que le ſervice du Roi ſon Maître demandoit qu'il traitât ſes affaires ſéparément de ces mêmes Vénitiens; d'autant mieux que Patavino leur Sécretaire étoit généralement en horreur aux Griſons, à cauſe du peu d'effet qu'avoient eu ſes larges promeſſes.

Les articles convenus entre les Ambaſſadeurs de ceux-ci & le Comte de Fuentes ayant été lus dans la Diete de Coire, on arrêta, que, loin de les ratifier, on ſe maintiendroit ferm

dans les Ligues de France & de Veniſe, ſans y porter aucune atteinte : qu'on ne feroit aucun Traité avec le Comte, qu'il n'eût confirmé celui de 1531, & détruit ſon Fort, en donnant caution de n'en plus bâtir. 1606.

Les Griſons trouvoient fort étrange que, plus ils avoient d'attache pour les Vénitiens & de deſir de remplir de bonne foi les conditions de l'Alliance, plus la République les abandonnât ; juſqu'à rappeller ſon Miniſtre, dans le tems où ſa préſence étoit le plus néceſſaire dans la Rhétie. Ils la prioient de le renvoyer ; afin que les Communes fuſſent ſûres de ſa bonne diſpoſition. Les menaces continuelles des Eſpagnols les ayant obligés d'élire ſix Capitaines, avec ordre de tenir leurs Troupes prêtes pour la défenſe de la Valteline, ils conjuroient

1606. la République de les ſecourir dans une ſi grande néceſſité.

Le Sénat remercia les Griſons de leur fidélité à remplir les conditions de l'Alliance. Il leur témoigna le plaiſir que lui cauſoit la nouvelle de leur réſolution ; leur marqua que, s'ils y perſiſtoient d'une maniere immuable, loin que la République manquât à aucun de ſes engagemens, elle leur rendroit, dans toutes les occaſions, les ſervices les plus vigoureux. Il les prioit de croire que la République n'avoit point rappellé ſon Sécretaire par aucun refroidiſſement de ſon ardente affection pour les trois Ligues, mais ſeulement à cauſe des indiſpoſitions de ce Miniſtre. Il donnoit pour preuve, qu'on le renverroit, à la premiere convocation, avec ordre de témoigner à la Diete de la maniere la

plus ſincere, combien l'Alliance & le ſalut de la Rhétie étoient à cœur à la République. 1606.

Les Vénitiens remercierent auſſi le Roi de France, de tout ce que de Vic ſon Miniſtre auprès des trois Ligues avoit fait pour eux.

Cependant il s'éleva de grandes conteſtations dans le Prégadi, au ſujet de l'affaire des Griſons. Les uns vouloient qu'on courût à la défenſe de la Valteline, comme ſi Annibal eût été aux portes de Veniſe. Les autres n'étoient nullement d'avis qu'on ſe mît dans un ſi fâcheux embarras, & qu'on s'exposât de rechef à l'inconſtance des trois Ligues, après s'y être ſouſtrait, ſur de juſtes conſidérations. Léonard Donat (*a*) dit que ces Ligues

(*a*) L'un des Principaux Sénateurs, duquel il a été parlé ci-devant.

1606. ne s'opiniâtroient à demander la démolition du Fort Fuentes, qu'à l'inſtigation de l'Ambaſſadeur de France auprès d'Elles; que cette démolition importoit peu à la Rhétie; & que la Valteline ne ſeroit pas pour cela plus en ſûreté; parceque les Eſpagnols pouvoient s'en rendre maîtres quand ils voudroient. Le Fort, pourſuivit-il, doit donner encore moins d'inquiétude à la République, qui peut faire paſſer des Troupes, de la Rhétie dans ſes Etats, par plus d'un endroit, ſans qu'elles ſoient apperçues. On veut l'embarquer dans une affaire, légere en apparence, mais qui au fond l'engage dans la guerre : car la République ne peut ſe joindre aux trois Ligues, que dans la réſolution de ſuivre leur fortune, dont les mouvemens ſeront les plus conformes au goût de l'Ambaſſadeur de France.

Il

Il eſt vrai, d'un autre côté, que ſi elle ne s'unit pas aux Griſons, ils deviennent eſclaves des Eſpagnols. Car, après avoir fait les braves ſur la confiance de nos ſecours, ſi ces ſecours leur manquent, il ſeront forcés de ſubir les loix qu'il plaira au Comte de Fuentes de leur impoſer. Il faut donc leur donner une réponſe honnête, mais générale, qui nous engage peu, & nous garder d'envoyer notre Sécretaire à leur prochaine Diete. 1606.

C'étoit vouloir ſe réſoudre à une rupture ouverte avec l'Eſpagne, que de s'obſtiner à demander la démolition du Fort Fuentes. Les Vénitiens, qui s'étoient ſagement abſtenus d'irriter cette Couronne, dans le tems qu'elle étoit en guerre avec la France, l'Angleterre, la Hollande, s'abſtenoient avec beaucoup plus

1606. de ſoin encore de le faire, au au tems dont nous parlons, parcequ'il n'eût pu leur en revenir que du déſavantage. Henri avoit de la répugnance à s'engager dans cette affaire. Il ne vouloit s'y intéreſſer qu'autant que les Vénitiens l'en prieroient. Il étoit pleinement perſuadé, malgré toute leur diſſimulation, qu'ils étoient plus ſenſibles que lui à la conſtruction du Fort Fuentes. Les Vénitiens au contraire n'avoient d'autre envie, que de voir les Rois de France & d'Eſpagne en guerre; afin de continuer d'aſſurer leur repos à la faveur des embarras d'autrui, & de ſe rendre plus conſidérables aux yeux des Puiſſances, par leur neutralité. Plus donc Henri leur eût repréſenté que leur honneur & leur intérêt demandoient qu'ils s'armaſſent lorſque l'ennemi étoit encore loin, plus ils euſ-

ſent reculé ; & tranquilles, ils euſſent obſervé la conduite de leurs Alliés. Ils élurent cependant un nouveau Sécretaire pour envoyer dans la Rhétie. 1606.

Les Suiſſes deſiroient l'accommodement des Griſons avec les Eſpagnols, & menaçoient les premiers de renoncer à leur Alliance, s'ils le refuſoient. Ils regardoient ce dont leurs Ambaſſadeurs (*a*) étoient convenus avec le Comte de Fuentes, comme nullement préjudiciable à leur liberté, non-plus qu'à l'Alliance des trois Ligues avec la France & Veniſe. Les Griſons indiquerent en conſéquence une Diete à Coire pour terminer cette affaire, & en donnerent avis à de Vic Ambaſſadeur de Henri auprès

(*b*) Les Ambaſſadeurs des Griſons. Voyez ci-devant.

1606. d'eux. Ce Miniſtre ne déſapprouvoit point qu'ils ſe conformaſſent au vouloir des Treize-Cantons ; pourvu que le Roi Catholique promît aux uns & aux autres la démolition du Fort Fuentes dans un tems marqué, & qu'on déclarât expreſſément à la France & à Veniſe, que les conventions avec le Milanez ne regardoient que ce Duché, & ne portoient point atteinte aux Alliances avec les autres Etats (*a*).

Les Vénitiens, charmés que les affaires priſſent la route de l'accommodement, ſi deſiré par eux, s'en tinrent à la réſolution d'attendre l'iſſue de la nouvelle Diete indiquée à Coire, ſans y envoyer aucun repréſentant. Cependant Hercule Sali-

(*a*) Par conſéquent à celles que les Griſons avoient avec ces deux Puiſſances.

ce, l'un des plus conſidérables d'entre les Griſons (*a*), écrivit à la République, au nom des trois Ligues aſſemblées à Iland, une lettre par laquelle il marquoit que, dans la Diete de Bade (*b*), *on avoit acheté le bon plaiſir* du Comte de Fuentes, & qu'il étoit plus clair que le jour, que les Articles arrêtés à Milan, portoient directement atteinte aux Alliances de France & de Veniſe, & devenoient incompatibles avec elles. Mais, continuoit Salice, les Suiſſes, qui ſont les premiers à donner de foibles conſeils, parcequ'ils craignent le Comte de Fuentes, qu'ils voient ſoutenu par le Roi d'Eſpagne & l'Archiduc d'Inſpruck, changeront aiſément d'avis, s'il ſe préſente une Puiſ- 1606.

(*a*) Il en a été parlé.
(*b*) Celle des Suiſſes.

1606. ſance en état de faire tête. L'occaſion paroît donc favorable, pour que la République déclare ſi elle eſt réſolue ou non d'aſſiſter les trois Ligues. Le Roi Très-Chrétien deſireroit qu'elle les aidât à s'armer, ſelon le beſoin. Il fait offrir par de Vic de prendre auſſi les armes, de ne jamais les mettre bas, que le Fort Fuentes n'ait été démoli, & que le Comte n'ait été forcé de remettre les choſes dans leur premier état. Si, malgré cela, la République eſt bien aiſe de demeurer oiſive ſpectatrice, lui plaiſe du moins ſouffrir que les Parties s'accommodent du mieux qu'elles pourront.

Léonard Donat, l'un des principaux Sénateurs Vénitiens (*a*), repréſenta avec de

(*a*) Voyez ci devant.

vives couleurs la dépenſe exceſſive qu'occaſionneroit la guerre, le peu d'argent qu'avoit la République pour s'y engager contre un voiſin ſi redoutable (*a*), & le peu d'eſpérance pour elle de ſecours de la part d'un Roi (*b*) éloigné, expoſé à de continuels périls, & dont le ſucceſſeur (*c*) étoit encore dans le berceau. Ce ſeroit, ajouta-t-il, pour la République, acheter trop cher le foible avantage qu'elle ſe promettroit de ſon Alliance avec les Griſons, ſans laquelle elle a ſubſiſté tant de ſiecles. Elle aime mieux laiſſer ces Peuples exécuter leurs menaces (*d*), & tourner ſes regards 1606.

(*a*) Le Roi d'Eſpagne, par le moyen du Milanez.
(*b*) Le Roi de France.
(*c*) Louis XIII.
(*d*) S'accommoder ou s'armer.

1606. vers l'Orient, qui ſe diſpoſe peu à peu à de grandes révolutions.

Malgré cet avis de Léonard Donat, on arrêta qu'on écriroit aux Griſons, que la République deſiroit avec la plus grande ardeur l'accompliſſement des promeſſes jurées dans leur Traité d'Alliance avec elle; & que, ces promeſſes une fois garanties, elle agréeroit toujours qu'ils ſe réconciliaſſent avec le Milanez. On arrêta auſſi qu'on n'enverroit perſonne dans la Rhétie, qu'après la fin de la Diete de Coire (*a*). C'étoit afin de ſe ſouſtraire à l'engagement où on s'étoit mis d'y envoyer, de même qu'à la dépenſe.

Cependant les Vénitiens ſe plaignoient amérement des nouvelles fortifications commen-

(*a*) Celle des Griſons.

cées par le Comte de Fuentes, à Soncino & à Cremone. Ils y étoient beaucoup plus ſenſibles, qu'à la conſtruction du Fort contre la Valteline, à cauſe qu'elles étoient voiſines de Creme, & qu'elles menaçoient leur Etat de Terre Ferme. Le ton de leurs plaintes donnoit néanmoins lieu de penſer qu'ils ſe borneroient à en faire, dans l'eſpérance que les Eſpagnols n'entreprendroient pas davantage. 1606.

Ils les porterent aux oreilles du Nonce & de l'Ambaſſadeur de France. Le premier leur promit ſes bons offices auprès du Pape, & leur dit que la République auroit tout ſujet d'être ſatisfaite. Il ſe fondoit ſur le grand reſpect du Comte de Fuentes pour le Souverain Pontiſe, qui lui faiſoit dire : « je n'obéis » qu'au Roi mon Maître & à Sa » Sainteté. »

1606. A l'inſtigation du Nonce, les Vénitiens firent entendre auſſi leurs plaintes à Dom-Inigo de Cardenas Ambaſſadeur d'Eſpagne. Notre dévouement immuable, lui dirent-ils, pour le Roi Catholique, eſt mal reconnu par le Gouverneur de Milan (*a*). Il s'écarte de cette intelligence parfaite entretenue entre ſon Maître & nous, & qu'aucun différend ſur les Frontieres ni ſur tout autre objet n'a jamais pu rompre. Mais plus nous avons de zele pour la concorde, plus nous avons de peine à ſouffrir que le Comte de Fuentes augmente les Garniſons des Places du Milanez qui ſont à notre voiſinage, qu'il faſſe d'autres préparatifs qui dénotent de mauvais deſſeins, qu'il en agiſſe en un mot à notre égard, comme

(*a*) Le Comte de Fuentes.

à l'égard d'ennemis déclarés. 1606.
Ne pouvant nous perſuader que le Roi Catholique approuve que ſes Miniſtres, qui n'ont jamais reçu de nous que des témoignages d'eſtime & d'affection, ſe comportent ainſi, nous vous prions, Monſieur, de lui faire parvenir les juſtes raiſons qui nous portent à nous plaindre, & d'employer, dans cette affaire, tous les bons offices que votre zele pour la tranquillité publique vous dictera.

Le Sénat, en parlant de cette ſorte à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſe tint dans une ſi grande réſerve, qu'il n'oſa pas nommer le Comte de Fuentes. Celui ci, dans ſa réponſe aux lettres des Suiſſes concernant la démolition de ſon Fort, leur ôta toute eſpérance ſur cet objet. Il ajouta que, ſi les Griſons ne ratifioient point, au tems

1606. marqué, les conventions ſtipulées entre lui & leurs Ambaſſadeurs, il ſauroit ce qu'il auroit à faire.

L'intention du Roi de France étoit de ne ſe mettre en mouvement, que pour conjurer l'orage, & les Vénitiens ſembloient ne rien deſirer davantage que de le voir commencer; parcequ'ils ſe flattoient qu'à la fin, il s'engageroit ſeul dans la Lice, & que la République ſeroit tranquille ſpectatrice. L'achat de Soncino par le Comte de Fuentes, les troubloit fort. Ils le regardoient comme un deſſein formel de leur ôter la propriété de la riviere d'Oglio, & d'inquiéter dans la ſuite Bergame & Breſcia.

Le Duc de Lerme, premier Miniſtre d'Eſpagne, dit à l'Ambaſſadeur de Veniſe à cette Cour. Tout le monde ſait que j'ai un deſir extrême de la paix,

& que j'ai fait tous mes efforts pour y engager le Roi mon Maître. Mais la République vient de préparer un armement extraordinaire de Galeres, comme ayant deſſein de recouvrer de force ce que celles de Naples & de Sicile ont pris aux ſiennes, au lieu d'en attendre la reſtitution, de la main généreuſe de Sa Majeſté. La République fomente d'ailleurs la témérité des Griſons, & les empêche de s'accommoder avec le Comte de Fuentes. Je ne vous cacherai donc point, Monſieur l'Ambaſſadeur, que ſi elle ne ſe comporte avec plus de reſpect, elle court riſque d'éprouver les rigoureux effets de la colere de mon Maître. 1606.

Le Nonce à Veniſe, ſentant combien une ſi fâcheuſe nouvelle donneroit d'inquiétude au Sénat, employa tout ſon zele

1606. pour l'entretien de la concorde. Ce fut en repréſentant à ſes Membres l'intérêt qu'avoit le Roi Catholique de la maintenir de ſon côté, & le deſir extrême qu'il en témoignoit par la voie de ſes Miniſtres. Il n'y a, diſoit-il, nul ſujet de craindre que ce Monarque veuille offenſer la République ou autre Puiſſance d'Italie; parceque s'il le faiſoit, il les forceroit peut-être à recourir aux ſecours étrangers, & qu'il expoſeroit à un riſque manifeſte ce qu'il poſſede paiſiblement dans cette Contrée. Il a donné des preuves indubitables de ſon zele ardent pour la paix, en oubliant, pour ce ſeul motif, les mauvais procédés du Grand-Duc à l'égard de ſon Pere, celui ſur-tout par lequel il lui ravit des mains la ville de Marſeille,

dans un tems où la ſeule priſe de cette Place le rendoit maître d'une bonne partie de la France. Au lieu de venger une injure, qui eût percé le cœur d'un Prince ambitieux dans la partie la plus vive, & qu'il lui étoit ſi aiſé de pourſuivre, il ſacrifia ſon juſte reſſentiment au repos de la Chrétienté. J'exhorte donc la République à écarter d'elle les fâcheuſes impreſſions qu'on lui donne du Comte de Fuentes, & à s'abſtenir d'appuyer les demandes des trois Ligues pour la démolition du Fort qu'il a fait élever. C'eſt ſans ſujet qu'elle s'allarme ſi vivement de la conduite de ce Seigneur, & qu'elle l'interprete d'une façon ſiniſtre. Elle doit ſe ſouvenir que les Eſpagnols n'ont pas encore tenté le moindre acte d'hoſtilité contre elle. Le Comte de Fuentes eſt ſim- 1606.

1606. plement attentif à pourvoir à la ſûreté du Milanez, qui eſt le boulevard de toute l'Italie.

Malgré ce diſcours du Nonce, auquel il ſembloit qu'il n'y avoit rien à répondre, les Vénitiens renvoyerent dans la Rhétie leur Sécretaire Patavino, ſans autre inſtruction, que celle de gagner le plus de tems qu'il pourroit. Ils aimoient mieux, à tout événement, que le Fort Fuentes ſubſiſtât, que de voir le Traité entre le Comte & les trois Ligues, ratifié. La raiſon en étoit, que, tant que la Valteline demeuroit ſoumiſe à ceux-ci, il ſe trouvoit des paſſages non bloqués par le Fort, au lieu que le Traité rendoit le Comte maître abſolu de tous ceux du pays. C'étoit ainſi que les Vénitiens cherchoient à ſe faire illuſion: car les gens au fait de la Guerre & de la Géographie regar-

doient le Fort Fuentes comme un ſi grand frein pour la Valteline, que les Griſons, ſelon eux, n'étoient plus que Seigneurs précaires de ce pays. 1606.

Cependant Patavino, envoyé dans la Rhétie par les Vénitiens, fit paſſer au Sénat les propoſitions de la nouvelle Diete. Ce Corps arrêta, à la pluralité des ſuffrages, qu'on n'y feroit d'autre reponſe, ſinon d'avertir ſérieuſement les Griſons de ne rien innover, juſqu'à ce qu'ils reçuſſent réponſe d'Eſpagne : qu'en attendant, on les diſpoſeroit à ſe réconcilier avec le Comte de Fuentes, avec le moins de déſavantage qu'il ſe pourroit pour l'Alliance qui les uniſſoit à la République. Pour y réuſſir, le Sénat ſe propoſoit de répandre parmi les plus accrédités quelque légere ſomme d'argent. Il ſe flattoit que le

1606. Roi de France ſe montreroit libéral dans cette rencontre, & que la République jouiroit du bénéfice du tems, qui s'écouleroit juſqu'à l'achevement de la négociation.

Cependant la ville de Coiré & les Communes, qui s'étoient ſéparées du reſte des Griſons pour favoriſer le Comte de Fuentes, ſe réunirent au Corps de la Nation. On proteſta de rejetter tous les Traités particuliers, & on jura de nouveau de ne pas s'écarter d'un point des conditions de l'Alliance qu'on avoit avec la France. Après cette réunion, la Diete s'aſſembla pour pourvoir aux beſoins généraux du Pays. On y avoit invité de Vic Ambaſſadeur du Roi de France, Paſchal qui venoit d'être envoyé pour le remplacer, & l'Ambaſſadeur de Veniſe. On les pria tous les

trois de ſatisfaire à diverſes demandes qu'on leur préſenta par écrit. Mais ils s'en excuſerent, en diſant qu'ils laiſſoient à leurs Maîtres reſpectifs, le ſoin de les examiner. 1606.

Du Freſnes-Canaye (*a*) jugeoit les propoſitions de la Diete ſi peu honnêtes, qu'il ne doutoit point que le Roi ſon Maître n'y répondît par un refus. Les trois Ligues, diſoit-il, font entendre par leurs demandes, qu'elles ne veulent oppoſer autre choſe aux entrepriſes des Eſpagnols, que des Négociations, ou des Dietes qui ſe tiennent aux frais de la France. Veniſe, d'un autre côté, variant ſans ceſſe témoigne n'être nullement intéreſſée à ce qui regarde le Fort Fuentes, & aime mieux le

(*a*) Ambaſſadeur de France à Veniſe.

1606. voir ſubſiſter, que continuer d'être inquiéte ſur cet objet. On fournit ainſi à mon Maître, juſte ſujet de ſe refroidir : refroidiſſement qui marque que l'empreſſement avec lequel il avoit reçu les plaintes de ſes Alliés, ne procédoit d'autre penſée, que de celle de les ſecourir dans leurs beſoins. Il lui ſuffit d'avoir montré à la République, que, ſi elle eût été invariable dans ſa réſolution de ne point ſouffrir le Fort Fuentes, la France eût épouſé ſa cauſe & vengé ſon injure, ni plus ni moins que ſi ce Fort eût été bâti ſur les Frontieres du Royaume. Mais puiſque la République à varié, mon Maître n'eſt pas ſi peu amateur du repos public, pour vouloir, uniquement par caprice, ſe rendre propres les affaires qui ne le regardent point, & qui ſont ſi

éloignées de lui. Quant aux Griſons, lors même que les prodigues largeſſes de mon Maître les faiſoient parler de défendre la Valteline, ils envoyoient à Milan pour en tirer des grains & autres bienfaits, ne ſongeant qu'à prendre de toute main, & à ſe faire acheter le plus cher qu'ils pouvoient. Sa Majeſté réſolut en conſéquence de ne point ſe rendre leur tributaire pour la défenſe de cette même Valteline. Enfin la République mollit tout-d'un-coup, en voyant que mon Maître avoit quelque répugnance à rompre avec l'Eſpagne. Elle a donc tort de s'écrier qu'il a abandonné ſes amis d'Italie par ſa rénonciation au Marquiſat de Saluſſes; puiſqu'ils n'ont pas aſſez de courage, pour mettre à profit ſon amitié. Veniſe en particulier ne peut ſe plaindre que d'elle-même, vu qu'elle 1606.

1606. renonce volontairement à la poſſeſſion des paſſages de la Rhétie.

Cependant le Sénat répondit aux Griſons, qu'il ſe réjouiſſoit de la réunion de toutes les Communes : que, loin de manquer à ſes promeſſes, il y ſatisferoit toujours amplement. La garde de votre Pays, ajoutoit-il, nous eſt à cœur, comme celle de notre propre Etat. Mais nous ſommes perſuadés que le Comte de Fuentes n'entreprendra rien contre vous. Tranquilles au ſujet de la droiture du Roi Catholique, nous ſommes d'avis qu'il eſt entierement inutile que vous armiés, de peur de le provoquer, en voulant pourvoir à votre ſûreté. D'ailleurs, quelque armement que vous puiſſiez faire dans un Pays dépourvu de Places fortes & dont la plûpart des habitans ſont dévoués au

poſſeſſeur du Milanez (*a*), il ne ſerviroit de rien, dès que le Comte de Fuentes voudroit tout de bon l'attaquer. Que ſi le Roi de France ſe réſout à conſtruire un Fort rival de celui de Fuentes, on s'aſſujettit à une éternelle & inutile dépenſe, à laquelle nous concourrons difficilement, & les Suiſſes plus difficilement encore ; quoique nous ſoyons les uns & les autres plus intéreſſés aux paſſages de la Valteline, que la France. 1606.

Les Vénitiens n'étoient point diſpoſés à mettre des Garniſons dans la Valteline non plus que dans le Comté de Chiavenne ; parcequ'il n'y avoit dans ce Pays aucune Place qui méritât plus d'être gardée qu'une autre, & que la dépenſe pour

(*a*) Le Roi d'Eſpagne.

de craindre le Comte, qui envoyoit toutes ſes forces en Flandre ; ſans compter la parole que ce Seigneur avoit engagée aux Suiſſes, de ne rien entreprendre de plus. Au reſte, dans le cas où on auroit découvert dans lui quelque nouveau deſſein, on eût toujours été à tems à remedier au mal, en tenant l'œil ouvert. 1606.

Cependant les Suiſſes, gagnés par l'or de l'Eſpagne dans la Diete de Bade, arrêterent qu'on preſſeroit les Griſons de ratifier le Traité de Milan, directement contraire aux Alliances avec la France & Veniſe. Les Griſons furent d'autant plus étonnés de ce Décret qu'ils préſumoient que les Suiſſes avoient les mêmes ſujets qu'eux, de refuſer la ratification d'un Traité, beaucoup plus ruineux pour leur liberté, que le Fort Fuentes. Les Véni-

1606. tiens aimoient mieux qu'on ne parlât ni de la démolition du Fort ni de la ratification du Traité, que de penſer avec les Suiſſes qu'il falloit engager les Griſons à la ſeconde de ces deux choſes, par l'eſpérance d'obtenir l'autre. Ils trouvoient en même-tems étrange que les Suiſſes euſſent écrit à la Cour de Madrid les raiſons qui faiſoient qu'ils s'offenſoient de la conſtruction de ce même Fort, ſans dire un mot dans leurs lettres, du Traité de Milan, & qu'avant que de recevoir réponſe, ils changeaſſent ſi légerement d'avis. Les Vénitiens en concluoient qu'on ne devoit faire nul fond ſur un peuple, qui ne ſe propoſoit pour objet, que de tirer de l'argent de toute main.

Les Griſons paroiſſoient très-mécontens de ce que les Suiſſes

avoient arrêté dans la Diete de Bade ; mais leur foibleſſe & la difficulté de recevoir des ſecours d'aucun endroit ſans leur bon plaiſir, les mettoient dans l'impuiſſance de s'en venger. Du Freſnes-Canaye (*a*) craignoit que ce témoignage de reſſentiment de la part des Griſons, ne cachât quelqu'artifice, ou que ce ne fût une fougue paſſagere, & qu'ils ne ſe portaſſent bientôt à l'extremité oppoſée, en s'humiliant devant le Comte de Fuentes & ratifiant tout ce qu'il voudroit. Les François, du reſte, ne ſembloient guere s'intéreſſer à cette affaire. Et de fait, parmi leurs Alliés, on n'en comptoit pas qui leur fuſſent moins utiles que les Griſons, 1606.

(*a*) Ambaſſadeur de France auprès des Vénitiens.

1606. dont ils ne pouvoient attendre d'autre ſervice, que le paſſage en Italie, ou l'avantage de mettre les Suiſſes à couvert de ce côté là (*a*). Mais il n'y avoit point pour les François de paſſage plus éloigné, plus long, plus incommode, plus diſpendieux, que celui de la Rhétie; & il leur étoit très difficile de mettre la Suiſſe à couvert par cet endroit, à cauſe que les Troupes Eſpagnoles la traverſoient librement ſans toucher à cette même Rhétie, & que les Etats du Roi d'Eſpagne en Italie confinoient plutôt avec celle-ci, qu'avec l'autre. Si donc les Griſons étoient de tous les Alliés de la France les moins utiles pour elle, on en concluoit qu'elle ſeroit toujours pour eux au-de-

(*a*) Par conſéquent à l'abri des entrepriſes des Eſpagnols.

là de ce qu'il falloit, pour peu qu'elle se constituât en frais; vu que dans un siecle elle n'en recevroit pas un service équivalent à la dépense qu'elle avoit faite, à l'occasion du renouvellement d'Alliance avec ce peuple. 1606.

Cependant les Cantons Suisses Protestans envoyerent des Ambassadeurs aux Grisons, pour leur apprendre ce qui avoit été arrêté dans la Diete de Bade (*a*). Quant aux Vénitiens, qui craignoient de voir la guerre entrer dans leur Pays par la Rhétie, non-seulement ils ne s'empressoient point de fournir des secours à ses habitans; mais ils interpretoient d'une façon sinistre les démarches que faisoient auprès

(*a*) C'étoit qu'on presseroit les Grisons, de ratifier le Traité de Milan Voyez ci-devant.

1606. de ceux-ci les Miniſtres François, pour les engager au maintien des Alliances (*a*) ; & ils diſoient que la Couronne mendioit chez cette Nation, des prétextes de rupture avec l'Eſpagne, pour que Henri entrât en Italie de ce côté-là.

Dans la Diete d'Arau, les Cantons Proteſtans reformerent ce qui avoit été établi dans celle de Bade, au ſujet des Griſons. Ils arrêterent qu'on les aideroit auprès du Comte de Fuentes, mais ſeulement de recommandations. Les Griſons ſe tournoient en conſéquence vers la République de Veniſe pour les ſecours réels. Mais elle n'étoit pas diſpoſée à faire la moindre choſe au-delà des engagemens où elle s'étoit miſe par ſon Alliance avec eux.

(*a*) Qu'ils avoient avec la France & Veniſe.

Le repos eſt agréable à tous les hommes, principalement à ceux qui en jouiſſent depuis long-tems, & qui évitent avec un ſoin égal de ſecourir leurs amis & d'être attaqués par leurs ennemis. Les Griſons croyoient que la liberté de Veniſe ne pouvoit ſe ſoutenir qu'à la faveur de leurs paſſages; & ils ne pouvoient cependant citer un ſeul exemple qui le prouvât. Ils préſenterent au Sécretaire (*a*) que la République leur avoit envoyé, une carte de leur pays très-exacte, pour lui faire voir que le Fort Fuentes en fermoit toutes les routes praticables, & que par le moyen de la Rhétie, dont ce Fort rendoit les Eſpagnols Maîtres, le Tirol & les autres 1606.

(*a*) Patavino.

1606. Provinces de la Maiſon d'Autriche étoient joints au Milanez : ce qui rendoit ſa puiſſance doublement formidable à ſes voiſins. Loin que tout cela ranimât le flegme Vénitien, plus a République voyoit d'ardeur dans les Griſons, plus elle ſe refroidiſſoit & ſe tenoit ſur la réſerve ; juſqu'à leur ôter toute eſpérance qu'elle appuyât auprès du Comte de Fuentes, la demande qu'ils faiſoient de la démolition de ſon Fort. Elle connoiſſoit l'inconſtance de ces peuples, qui pluſieurs fois avoient été ſur le point de s'accommoder avec le Milanez, ſans aucun égard pour l'Alliance qu'ils avoient avec elle. Si les Griſons, diſoient les Vénitiens, ſont ſûrs que le Traité de 1531 interdit au Comte de Fuentes la conſtruction de ſon Fort, il devient plus aiſé d'ob-

tenir que les travaux en ſoient interrompus, ſans que la néceſſité oblige d'en venir aux armes. 1606

L'homme, quel qu'il ſoit, ne s'apperçoit pas plutôt qu'on agit contre ſes droits par les voies de fait, qu'il s'arme de toute ſa force & de celle de ſes amis, pour ſe ſoutenir par les mêmes voies. Les Griſons au contraire veulent que leurs Alliés entreprennent pour eux, tandis qu'ils demeurent oiſifs. Les Suiſſes & les autres qui ſont compris dans le Traité de 1531 (*a*), jurent qu'il n'eſt point dans leurs Archives, qu'ils ne l'ont jamais vu, & qu'ils ne ſavent ce qu'il renferme, que ſur le rapport d'un petit nombre de Griſons. Mais

(*a*) Dont il a été parlé ci-devant.

1606. en ſuppoſant dans ceux-ci une diſpoſition ferme à bien opérer, leurs forces ſont trop diſproportionnées à l'entrepriſe de la deſtruction du Fort Fuentes. La prudence s'oppoſe donc à ce que, pour un avantage auſſi douteux que celui du paſſage par leurs Etats, nous nous engagions volontairement dans une dépenſe ſi certaine & ſi conſidérable que celle que cet objet demanderoit, & que nous nous expoſions au riſque d'une guerre, qu'on ne peut jamais imaginer aſſez heureuſe, pour qu'elle ne laiſſe pas lieu d'appréhender plus de préjudice que de profit.

Ces raiſons & autres faiſoient procéder les Vénitiens avec lenteur. Cependant la Diete de Bade envoya des Ambaſſadeurs au Comte de Fuentes, avec des lettres en faveur des trois Ligues. Mais on n'en attendoit pas un

effet bien grand. Les trois Ligues de leur côté, firent paſſer des Ambaſſadeurs à Veniſe, pour informer la République de la réſolution qu'elles avoient priſe de garnir les Places de la Valteline, & pour demander des armes, de la poudre & autres munitions. 1606. Le 19 d'Avril 1606.

Cette nouveauté faiſoit ſonger le Comte de Fuentes à ne point ſe dégarnir de deux ou trois mille Eſpagnols qu'il avoit, & que le Roi ſon Maître demandoit pour la Flandre. Il écrivit à la Cour, qu'il ſavoit, à n'en point douter, que le Roi de France s'oppoſeroit à leur paſſage. Mais on lui marqua de les faire mettre promptement en route, parceque ce Monarque avoit engagé ſa parole au Pape & à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès de ſa Perſonne, de ne point les arrêter.

1606. Pour remplir ce vuide, augmenter les forces du Milanez (dans un tems où le Pape & les Vénitiens, réciproquement mécontens, amaſſoient des Troupes), maintenir enfin ſa réputation auprès de l'une & l'autre Puiſſance, le Comte faiſoit ſur les peuples confiés à ſes ſoins (*a*), des levées indiſcretes d'argent, pour de nombreuſes levées de Soldats. C'étoit ſous le beau ſemblant de vouloir réprimer l'audace des Griſons. Ceux-ci ſe voyant abandonnés par les Suiſſes, & ſans aucun ſecours de la part de Veniſe pour la conſtruction d'un Fort rival de celui de Fuentes, étoient diſpoſés à s'accommoder avec le Comte; parcequ'ils voyoient que la France n'étoit pas aſſez dupe pour vouloir ſoutenir ſeule,

(*a*) Ceux du Milanez.

en leur faveur, une dépenſe d'une ſi foible utilité pour elle. 1606.

Cependant le joug des Griſons s'appéſantiſſoit toujours davantage, & devenoit de plus en plus difficile à ſecouer. Le concert de la France & de Veniſe eût été néceſſaire pour les en délivrer. Mais la ſeconde, en s'uniſſant aux Alliés (*a*) del'autre, ne s'étoit pas unie pour cela plus étroitement avec elle, & regardoit toujours comme une atteinte à ſa liberté, ſeulement de paroître dans le beſoin du moindre ſecours, de la part de qui que ce fût. Elle ne demandoit de faire des levées de Troupes ni dans la Suiſſe ni dans la Rhétie. Elle ſe contentoit d'Italiens, de Corſes & d'Uſcoques : car le Comte de

(*a*) Les Griſons.

1606. Fuentes s'étoit engagé de parole d'être ami des Vénitiens, pourvu qu'ils ne ſe ſerviſſent ni d'Hérétiques, ni d'Ultramontains.

La France étoit étonnée que les Griſons ne preſſaſſent pas davantage ces mêmes Vénitiens de s'unir à elle pour les ſoutenir ; vu que la Couronne ſe ſoucioit peu des premiers & de leur Pays, ſans les autres qui n'euſſent pas manqué de ſe jetter dans les bras de l'Eſpagne, ſi elle eût traité ſéparément d'eux ; vu d'ailleurs, qu'en continuant d'aſſurer les Vénitiens qu'elle n'avoit dans l'affaire dont il s'agiſſoit, d'autre intérêt en vue que celui de la Rhétie, & en les priant de faire uſage pour eux de ſa bonne diſpoſition & de ſes forces, elle les eût portés peut-être à goûter des raiſons, qu'ils n'avoient point goûtées juſqu'a-

lors (*a*) ; & au pis aller, elle les eût maintenus dans la bonne opinion qu'ils avoient de la Couronne. 1606.

Du Freſnes-Canaye (*b*) étoit d'avis qu'on laiſſât les Griſons faire leur accommodement avec leur fâcheux voiſin (*c*) du mieux qu'ils pourroient, ſans préjudice de leur Alliance avec la France, ou qu'on leur fournît les ſecours néceſſaires pour la démolition du Fort Fuentes. Autrement, diſoit-il, on n'exécutera rien d'important, & on engagera autant ſon honneur, que ſi on eût opéré tout de bon. L'occaſion eſt la plus favorable 14 de Juillet 1606.

(*a*) Contraires à la maxime des Vénitiens de regarder comme une atteinte à leur liberté, le beſoin ſeulement apparent du moindre ſecours de la part de qui que ce ſoit. Voyez ci-devant.

(*b*) Ambaſſadeur de France à Veniſe.

(*c*) Le Comte de Fuentes.

1606. du monde ; & je ne doute point que l'Eſpagne n'aime mieux abandonner le Fort Fuentes, que s'attirer une nouvelle guerre. Mais il faut principalement conſidérer ſi la démolition de ce Fort eſt ſi avantageuſe à la France, qu'elle mérite que la Couronne trouble ſon repos, réveille la jalouſie d'autrui (*a*), & s'expoſe aux riſques inévitables dans pareilles entrepriſes.

Cependant le Sécretaire Vincenti, Envoyé de la République de Veniſe vers les Griſons, s'étudioit à entretenir leur bonne diſpoſition envers elle. Il tâchoit en même-tems d'engager dans leur querelle les François ; afin de laiſſer enſuite ceux-ci ſeuls dans l'embarras. Eux, qui le ſentoient, diſoient. L'équité

(*a*) De l'Eſpagne.

demande qu'on ſecoure ſes amis; mais il eſt déraiſonnable que celui qui deſire d'être ſecouru, opére ou s'explique le dernier. Veniſe ne déclarant point encore ſes intentions, nous croyons devoir nous abſtenir de nous engager plus qu'elle, ſur-tout dans un tems où on négocie (*a*). De plus, tant qu'elle ſe flattera d'avoir le Roi Catholique favorable dans ſon différend avec Rome (*b*), & de pouvoir ſe paſſer de ſecours étrangers, toute négociation dans la Rhétie ſera inutile. 1606.

Il y avoit une haine mortelle entre l'Ambaſſadeur de France auprès des Griſons (*c*), & le nouveau Sécretaire, que la Républi-

(*a*) Entre les Griſons & le Comte de Fuentes.

(*b*) Celui qui occaſionna l'interdit.

(*c*) Paſchal.

1606. que venoit de leur envoyer (*a*). Cette diſcorde, haine des deux Miniſtres, étoit au déſavantage de leurs Maîtres & de ces mêmes Griſons. Ceux-ci envoyerent à Veniſe Salice (*b*) avec le tître d'Ambaſſadeur, pour demander des ſecours, & oppoſer cette demande aux propoſitions qu'on redoutoit de la part des Eſpagnols. L'Ambaſſadeur d'Angleterre auprès la République, l'appuyoit, & promettoit aux trois Ligues des merveilles, au nom de ſon Souverain. Les Sénateurs étoient partagés. Les uns jugeoient ſagement qu'on devoit aſſurer la liberté contre les périls dont on étoit menacé. Mais le plus grand nombre avoit de l'éloignement pour la dépen-

(*a*) Vincent.

(*b*) L'un des principaux Seigneurs, dont il a déja été queſtion plus d'une fois.

se & l'interruption du commerce, & tous se refroidissoient, à mesure de la bonne disposition qu'ils appercevoient dans leurs Alliés. 1606.

Du Fresnes-Canaye, profitant de l'arrivée de Salice à Venise, recommanda les Grisons à la République par l'ordre exprès du Roi son Maître, & voulut, du même coup, exécuter deux choses glorieuses, savoir, aider les communs Alliés (a) de la France & de Venise, injustement opprimés, & détourner le mal, dont les Espagnols menaçoient la République. Mon Maître, dit-il, mieux informé qu'auparavant du mérite de la Cause des trois Ligues, & pesant les moyens propres à les soustraire à la vexation qu'elles

(a) Les Grisons.

1606. endurent, s'eſt enfin déterminé à les ſecourir. Il eſpere conduire leurs affaires de maniere à réuſſir, moyennant une dépenſe médiocre ; pourvu que leurs plus proches Alliés, la République de Veniſe & les Suiſſes, faſſent de leur côté tout ce à quoi la Ligue & leur propre intérêt les obligent. Mon Maître ſe charge d'y engager les derniers.

Malgré le mérite de la Cauſe des trois Ligues, il auroit une obligation ſpéciale à la République, ſi elle ſe rendoit favorable à ces peuples par égard pour ſa recommandation. Je puis aſſurer vos Seigneuries, que mon Maître aura à cœur les intérêts de la Rhétie comme les ſiens propres, & les ſoutiendra de la façon que ces mêmes peuples jugeront la plus convenable.

La République remercia le

Roi de France avec les plus grands éloges, de ce qu'il ſe déclaroit ſi ouvertement, dans un tems ſi favorable. Juſqu'alors, elle s'étoit abſtenue de défendre les Griſons; afin de n'être obligée de les ſecourir, que, dans le cas où ils euſſent été réellement attaqués. Mais le zele ardent, avec lequel le Roi de France les lui recommandoit & s'intéreſſoit à la Cauſe publique, donnoit lieu de croire qu'elle réveilleroit ſon attention en leur faveur, plus qu'elle n'avoit fait par le paſſé. Le Sénat deſiroit que du Freſnes-Canaye annonçât laquelle des trois choſes ſon Maître jugeoit la plus à propos, ſavoir la démolition du Fort Fuentes, ou un Fort qu'on éleveroit pour oppoſer à celui-là, ou une bonne garniſon dans la Valteline. Le Sénat ſe propo- 1606.

1606. ſoit en même-tems d'en parler à Salice Ambaſſadeur des Griſons, informé des intentions de ce Monarque. Mais du Freſnes-Canaye dit vaguement au ſujet de toute cette affaire, que déſormais l'Italie ſe plaindroit à tort, de la renonciation des François au Marquiſat de Saluſſes, & qu'elle ne pourroit imputer ſon eſclavage, s'il continuoit, qu'à elle ſeule.

Cependant les Vénitiens différoient de faire réponſe à l'Ambaſſadeur des Griſons. On l'attribuoit à l'eſpérance toujours vivante dans eux, de ſe réconcilier avec le Pape; après laquelle réconciliation ils euſſent renvoyé cet Ambaſſadeur dans la Rhétie, avec de belles excuſes, comme la premiere fois. Ils vouloient voir comment le Roi de France recevroit l'am-

baſſade des Hollandois. Si ce Monarque eût pris les Provinces-Unies ſous ſa protection, ils n'euſſent plus rien redouté de la part des Eſpagnols ; mais s'il leur eût tourné le dos, malgré les raiſons d'Etat pleinement contraires, ils en euſſent auſſitôt conclu qu'il ne falloit donc point ſe flatter que Henri paſſât les Monts, pour entreprendre la guerre, en faveur d'un peuple (a) ſi éloignée des ſes Frontieres. Les Vénitiens voyant l'aigreur du Pape & des Eſpagnols à leur égard, accrue au point, que la guerre étoit prête de ſe déclarer, filoient doux, & prioient du Freſnes-Canaye, de demander pour eux l'aſſiſtance de ſon Souverain. Nous avons été, lui diſoient-

1606.

Le 13 de Janv. 1607.

(a) Les Griſons.

1607. ils, toujours très disposés à remplir les promesses faites aux trois Ligues. Nous les remplirons d'autant plus volontiers aujourd'hui, que nous savons que le Roi de France a leur affaire à cœur. Nous en discuterons & déterminerons les moyens, après qu'on en aura communiqué avec Sa Majesté, au bon plaisir de laquelle la République veut se conformer entierement.

Les Vénitiens dépêcherent sans délai, pour cet objet, un Courier extraordinaire à Priuli, leur Ambassadeur à la Cour de France. Ils furent, dans le même tems, un peu troublés par la nouvelle, que celui des Grisons auprès d'eux (*a*) reçut par un Courrier aussi. C'étoit que le Comte de Fuentes alloit être maître de la Valteline dans peu

Le 8 de Février.

(*a*) Salice.

de

de jours : qu'il avoit déja intimé aux Religieux du voiſinage de Côme, de ſe retirer à Milan, & aux Sujets du Milanez en général, créanciers des Griſons, de ſe hâter d'exiger ce que ceux-ci leur devoient, même en conſentant à la perte de la moitié. Cette allarme avoit porté les trois Ligues à faire promptement marcher vers la Valteline, ſept Compagnies, chacune de trois cens fantaſſins. Elles avoient envoyé en diligence vers le Roi Très-Chrétien, pour le ſupplier de leur accorder ſon ſecours dans un ſi grand beſoin. 1607.

Malgré les nouveautés de la part du Comte de Fuentes, les Vénitiens n'étoient diſpoſés à ſe mouvoir en faveur des Griſons, qu'en tant qu'ils eſpéreroient le faire, à l'avantage de la République. Ils promirent

1607. ſeulement, en termes généraux, de ne pas les abandonner. Loin cependant de ſe contenter que la France engageât ſa parole de les ſecourir, ils vouloient que Henri ſe déclarât chef de l'entre priſe. Ils diſoient que, ſans cela, l'intérêt des Griſons ne méritoit nullement que la République en vînt à l'égard des Eſpagnols à une rupture. Or la rupture devenoit névitable pour elle, ſi elle ſe mêloit de cette affaire. Ce n'étoit ni haine contre le Comte de Fuentes ni amour pour les Griſons, mais le zele de la liberté, le maintien des Loix, & la peur des violences de la part des Eſpagn., qui forçoient les Vénitiens à s'armer avec la France. Ils aſſaiſonnoient leur réſolution de belles paroles, afin de s'attacher cette Couronne. Ils ſavoient que, ſi le Roi d'Eſpagne ſecouroit un jour le Pape contr'eux, ils ne

ſeroient point en état de réſiſter ſeuls aux forces des deux Puiſſances. Cela les obligeoit à faire un cas particulier de l'amitié de Henri. 1607.

Du Freſnes-Canaye s'étant rendu dans le College, loua extrêmement l'avis dont étoit le Sénat, de ſecourir la Rhétie, de peur qu'un paſſage ſi néceſſaire à la République lui fût ravi; d'autant mieux qu'on pouvoit le conſerver, moyennant une garniſon médiocre dans la Valteline. Mais mon Maître, dit-il, ne croit point devoir, pour le préſent, écouter les demandes des Griſons; de peur qu'on ne diſe qu'en éteignant d'une main le feu qui s'allume en Italie, il l'attiſe de l'autre.

Cependant le Procurateur Bembo, Capitaine Général de mer des Vénitiens, prit poſſeſ.

1607. sion de ſon emploi. On fit auſſitôt publier que, quiconque voudroit ſervir ſur les trente Galeres armées, ſe préſentât pour s'enrôler. La Place S. Marc étoit ſuperbement ornée; &, devant le Capitaine Général, on voyoit une grande table, ſur laquelle ſe trouvoient trois millions d'or, partie en ſequins, partie en écus, ou autres monnoies d'argent. Elle avoit à l'entour une chaîne d'or que cinquante hommes pouvoient à peine porter. Veniſe, par ſa bonne économie en tems de paix, rempliſſoit ſon tréſor. Depuis celle qui ſe conclut entre elle & le Turc, dans l'année 1573, elle avoit payé quatorze millions d'or de dettes; & ſes coffres renfermoient vingt millions de ſequins, dont ſept mille dans une armoire ſéparée, qui ne s'ouvre, que lorſque la Ville

même eſt dans un danger éminent. Le deſſein des Vénitiens, malgré leurs richeſſes, étoit d'ouvrir des Banques en cas de guerre, ſelon leur coûtume. Ils croyoient comme choſe indubitable, que les Génois leur porteroient plus volontiers leurs deniers, qu'au Roi d'Eſpagne; & qu'au moyen de quelque léger intérêt que la République payeroit & remplaceroit aiſément, elle ſe rendroit maîtreſſe de tout l'or d'Italie, & conſerveroit le ſien. 1607.

Cependant le Sénat ayant fait appeller à l'Audience, l'Ambaſſadeur des Griſons, lui témoigna ſes regrets ſur l'état fâcheux de la Rhétie. Ses Membres l'aſſurerent de nouveau de leur deſir de faire tout ce que le devoir exigeoit de vrais Alliés. Ils promirent trois Le 21 de Février.

1607. mille écus par mois, quatre mois durant, pour les aider à payer la garniſon de la Valteline ; ſauf à délibérer ſur un ſecours plus ample, ſi le beſoin le requeroit. Ils prierent l'Ambaſſadeur d'exhorter les trois Ligues à bien garder le pays, ſans rien attenter ſur leurs voiſins, de peur d'être accuſées d'avoir occaſionné la rupture de la paix générale. L'Ambaſſadeur pria le Sénat de lui donner une réponſe définitive ſur le fond de l'affaire, mais il ne put l'obtenir.

Tandis que cela ſe paſſoit, le Comte de Fuentes demandoit aux Ambaſſadeurs que les Griſons avoient envoyés à Milan pour quelques traites de grains, ſi leurs Maîtres croyoient juſte qu'il les nourrît, tandis qu'ils négocioient pour lui faire la guerre, & qu'ils tenoient pour cet effet

un Ambaſſadeur à Veniſe. Si vous voulez néanmoins, leur dit-il, me donner parole que l'argent qu'ils retireront de cette République, ne ſera employé qu'à l'emplette des grains que vous deſirez, j'exaucerai vos vœux. 1607.

Cependant Veniſe ſe plaignoit de ce que les Griſons différoient tant la levée de ſix Compagnies qu'elle leur avoit demandées, de ce qu'ils renvoyoient la déciſion de cette affaire à la Diete de Coire, de même que la conceſſion du paſſage pour les Troupes que la Seigneurie avoit fait enrôler dans la Lorraine. Malgré ce mécontentement, elle ne laiſſa pas d'augmenter juſqu'à la ſomme de cinq mille ducats par mois, ce qu'elle avoit offert pour l'entretien de la garniſon de la Valte-

1607. line, & de payer l'avance de deux mois (*a*).

Si Veniſe étoit mécontente des Griſons, ceux-ci témoignoient de l'impatience de recevoir des nouvelles de la France. L'argent du Comte de Fuentes, répandu parmi les Soldats prépoſés à la garde de la Valteline, les avoit réduits à un ſi petit nombre, qu'ils n'étoient point en état de repouſſer une inſulte, loin de donner au Comte lieu d'appréhender. Cela n'empêchoit pas qu'il ne garnît la Frontiere du Milanez, d'armes & de munitions. Il dépêcha un Courrier en Eſpagne, pour demander qu'il lui fût permis d'attaquer la Rhétie. Ce Seigneur regardoit comme un affront con-

(*a*) Cette ſomme fut remiſe à Salice, Ambaſſadeur des Griſons.

sidérable, fait à la dignité de son Maître, la garnison que les trois Ligues avoient mise dans la Valteline. Il faut, disoit-il, réprimer la témérité d'un peuple qui a osé faire luire ses armes & sonner ses tambours, à la vue des Enseignes Espagnoles. 1607.

Mais le parti déclaré pour la Maison d'Autriche dominoit dans la Rhétie. La plûpart des Communes, zelées à l'excès pour elle, vouloient la dissolution des Alliances avec la France & Venise. Les habitans des Droitures (*a*) marcherent, Bannieres déployées, vers Coire, où quantité d'autres devoient se trouver dans le même tems, pour s'emparer de cette Ville. Mais voyant venir un si grand nombre de gens, elle ferma Le 23 de Mars 1607.

(*a*) L'une des trois Ligues Grises.

1607. ſes portes. Le Sécretaire Vincenti (*a*), redoutant leur fureur, ſe ſauva. Les Chefs déclaroient qu'ils ne retourneroient point chez eux, qu'ils n'euſſent empêché le paſſage des Troupes qui étoient en marche pour entrer dans l'Etat de Veniſe, & qu'ils n'euſſent puni les auteurs de la permiſſion accordée pour ce paſſage. Vincenti leur réprochoit amérement, par écrit, l'or & les ſervices prodigués aux trois Ligues par ſes Maîtres, de même que les dix mille écus comptés d'avance à la Garniſon de la Valteline.

Ce ſoulevement de la Rhétie n'eût pas manqué de tourner au déſavantage de ſes Alliés (*b*), ſi on n'y eût remedié promptement.

(*a*) Ambaſſadeur des Vénitiens auprès des Griſons.

(*b*) Les François & les Vénitiens.

Auſſi les Vénitiens repréſente- 1607.
rent-ils au Roi de France, que, puiſqu'à ſa recommandation, ils avoient été généreux à l'égard de ces mêmes Ligues, il lui plût, de ſon côté, repréſenter à celles-ci leur devoir envers la République, & le déplaiſir que S. M. reſſentiroit, ſi elles manquoient d'y ſatisfaire. Les Vénitiens prioient Henri d'ordonner à ſon Ambaſſadeur (*a*) dans la Rhétie, de faire ce qui convenoit, & de vivre ſur tout en bonne intelligence avec celui de la République (*b*).

Cependant le Monarque, voulant imiter la conduite des Vénitiens à l'égard des Griſons, accorda ſix mille écus par mois, trois mois durant, pour aider

(*a*) Paſchal.

(*b*) On a vu ci-devant les broüilleries de ces deux Miniſtres.

1607. à l'entretien de la garniſon de la Valteline. C'étoit, de la part d'un ſi grand Roi, un ſecours bien foible ; & ce procédé peu généreux lui ôtoit tout ſujet de taxer les Vénitiens d'avarice & de froideur pour la Cauſe commune.

Tandis que cela ſe paſſoit, toutes les Communes des trois Ligues, ſous les vingt-ſept Bannieres qui compoſent le Corps de l'Etat, s'armerent & déclarerent nul, à la pluralité des ſuffrages, l'article de l'Alliance avec Veniſe, concernant le paſſage promis aux Troupes deſtinées pour ſon ſervice ; comme étant obreptice & ayant été ſecretement extorqué par le moyen de penſions & autres voies dont on s'étoit ſervi, pour corrompre les plus accrédités de la Nation. Elles arrêterent qu'on informeroit contre leurs

perſonnes & leurs biens ; & que les Communes ſe dédommageroient ſur eux, des dépenſes faites pour raſſembler les Bannieres, qu'on prétendoit ſe monter à cinquante mille ducats. Elles arrêterent auſſi qu'on annulleroit l'article du renouvellement d'Alliance avec la France, qui portoit qu'elle dureroit tant que le Dauphin vivroit ; qu'il en ſeroit ainſi de la promeſſe du paſſage pour les Troupes de cette Couronne ; qu'enfin le Conſeil ſecret, établi à Lauſanne par les Penſionnaires de la France & de Veniſe, ſeroit aboli. 1607.

Le Sénat Vénitien regardoit comme un remede prompt aux ſoulevemens inſenſés des Griſons, que la République s'alliât avec les Suiſſes, éternels Alliés de ces Peuples, & qu'elle fît avancer les trois mille hommes,

1607. que ſon Sécretaire Patavino avoit commiſſion de lever chez les premiers. Le Sénat ſuppoſoit que le paſſage ne leur ſeroit point fermé, & il ſe flattoit que, par ce moyen, les deſſeins du Comte de Fuentes, auteur du trouble, ſeroient détruits. Mais comme la France n'étoit pas moins intéreſſée dans cette affaire, que la République, les Vénitiens vouloient ſavoir auparavant l'avis de ſon Souverain. Du Freſnes-Canaye conſeilloit au Monarque, de favoriſer l'Alliance de ceux-ci avec les Suiſſes, comme utile à ſes Etats, en ce que, plus les premiers s'uniſſoient avec les Habitans d'au-delà des Monts, plus ils ſe détachoient des Eſpagnols, & ſe rapprochoient par conſéquent des François.

Les Vénitiens, en attendant de la Cour la nouvelle de ce

qui y auroit été réſolu, pour s'y conformer, croyoient n'avoir plus rien à faire, qu'à fortifier ceux d'entre les Griſons qui ſe maintenoient bien affectionnés pour l'obſervation de l'Alliance ; qu'à ſoutenir la Garniſon de la Valteline, de peur qne la diſcorde répandue parmi les Communes par le Comte de Fuentes ne facilitât à ce Seigneur le moyen de les aſſujettir ; qu'à exciter enfin les Suiſſes à faire la même choſe que la République. Mais la garniſon ſe diſſipa entierement dans peu de jours ; & les ſéditieux déconcerterent tellement les Nobles, que ceux-ci leur céderent le Gouvernement, & abandonnerent le pays. 1607.

Une ſi terrible nouvelle réveilla les Suiſſes. Ils arrêterent, dans l'Aſſemblée générale des treize Cantons, qu'on enverroit

1607. dans la Rhétie une Ambaſſade ſolemnelle, pour y rétablir la tranquillité. Les Vénitiens arrêterent de leur côté, qu'ils continueroient leurs généroſités & leurs bons offices à ſes Habitans, tant qu'ils eſpereroient les ramener, & que le Roi de France y contribueroit pour ſa part; vû qu'il étoit impoſſible à la République de porter tout le fardeau. Elle étoit d'ailleurs perſuadée qu'il n'y avoit nulle eſpérance de ramener les Griſons à l'obſervation des Alliances, s'ils s'appercevoient du moindre manque de parole, de la part du Roi Très-Chrétien. Auſſi avoit-elle toujours refuſé d'ouvrir l'oreille aux ſollicitations de leur Ambaſſadeur (*a*) pour le maintien de la garniſon de la Valteline; juſqu'à celui de France eût aſſuré le

(*a*) Salice.

Sénat que ſon Maître y contribueroit de dix huit mille écus, dans l'eſpace de trois mois. Ce Corps jugeoit ſagement que la garniſon ne manqueroit pas d'aigrir le Comte de Fuentes, & que les trois Ligues l'avoient établie, non dans la vûe de pourvoir à la ſûreté de leur pays, mais dans celle uniquement d'avoir occaſion de tirer de l'argent de toute main. Cependant, ſitôt que le Sénat apprit que le Roi de France contribuoit avec empreſſement à ſon entretien, il préféra le ſentiment du Monarque, paya d'avance dix mille ducats, & dit qu'il étoit diſpoſé à faire tout ce que la néceſſité demanderoit, pourvû que la France voulût l'imiter. Mais, ajouta-t-il, il y a tout lieu de craindre que le zele de la République ne ſe refroidiſſe, ſi le Roi réduit à ſix mille écus, les 1607.

1607. dix-huit mille qu'il a promis ; tandis que nous nous flattions qu'au lieu de diminuer cette ſomme, il l'augmenteroit proportionnellement au beſoin ſurvenu depuis, ainſi qu'il en avoit donné parole.

Le bruit ſe répandit dans la Rhétie, que les Ambaſſadeurs Suiſſes étoient en route, pour venir preſſer les communes de révoquer tout ce que la violence leur avoit fait faire contre leurs propres inſtituts ; que, dans le cas où elles refuſeroient d'y conſentir, le Corps Helvétique renonceroit à leur alliance, leur interdiroit le commerce dans la Suiſſe, & les réduiroit à mourir de faim dans leurs montagnes ſtériles. A cette nou-

(a) Entr'autres choſes que les Griſons avoient faites contre leurs inſtituts, étoit la dépoſition des Magiſtrats.

velle, les plus séditieux abandonnerent leurs bannieres, & les plus sages reprirent courage. Les Capitaines de la garnison de la Valteline se ranimerent, par l'espérance de la renforcer, si les payes se faisoient. Le Secrétaire Vincenti, Résident des Vénitiens auprès des trois Ligues, exhortoit par lettres sa République à les fournir. On lui envoya promptement 5000 ducats pour cet objet, & 10000 pour déterminer le succès de la Diete, déja assemblée pour écouter les Ambassadeurs Suisses. Mais ses Membres ayant refusé de les entendre, ils se tournerent vers les communes, pour tâcher de les ramener. Cependant le Comte de Fuentes reçut ordre d'Espagne, de dé- 1607.

(a) On a vu qu'il s'étoit sauvé, à l'approche des séditieux.

1607. farmer. Par ce moyen, le feu
Le 30 de de la ſédition ceſſant d'être at-
Mai 1607. tiſé, on eſperoit voir dans peu la tranquillité rétablie dans ces contrées.

Les Ambaſſadeurs Suiſſes s'en retournerent chex eux, ſans avoir rien fait, plutôt parceque les petits Cantons n'avoient pas député, que par la difficulté de ranimer le bon parti, & de renforcer la garniſon de la Valteline. Du reſte, ceux qui la compoſoient, munis des ſcéaux des trois Ligues, refuſerent de ſe retirer, qu'ils n'euſſent reçu les payes qui leur étoient dûes, malgré les otdres qui leur avoient été enjoints de la part des Magiſtrats.

Les Vénitiens ſentoient vivement la conſéquence de la privation des paſſages de la Valteline, l'affront qu'ils recevoient des trois Ligues ſur

cet objet, & la dépenſe faite envain par la République durant trois années. Mais voyant le pays au pouvoir de la Faction Eſpagnole, leurs Partiſans les plus zélés de même que ceux de la France, fugitifs, & le peu d'utilité des Suiſſes, ils ne ſavoient à quoi ſe reſoudre (*a*). Ce qu'il y avoit le plus à déſirer parmi tant de confuſion, c'étoit que le Comte de Fuentes licentiât les Troupes ſurnuméraires du Milanez. (*b*) 1607.

Cependant les Communes de la Rhétie partiſannes de la France & de Veniſe s'aſſemblerent à Coire, au nombre de

(*a*) Il étoit plus difficile aux Suiſſes d'empêcher que la diſcorde ne ſe gliſſât parmi eux, que de rétablir la concorde parmi les Griſons.

(*b*) Conformément à l'ordre qu'il avoit reçu d'Eſpagne, de déſarmer. Voyez ci-deſſus.

1607. dix Enſeignes, dans la réſolution de former d'elles ſans delai quatorze ou quinze Communes, nombre ſuffiſant alors, pour former des loix, annuller ce qui avoit été fait par le Straffgricht (*a*), rappeller les Proſcrits, & s'engager de nouveau au maintien de l'Alliance avec les deux Puiſſances (*b*). Cette démarche effraya ſi fort les Communes Partiſanes de l'Eſpagne, que pluſieurs de ceux qui les compoſoient, loin d'oſer paroître à Coire, ſe cacherent. Mais les Communes partiſanes de la France & de Veniſe furent bien plus effrayées, en voyant le Comte de Fuentes loger une partie de ſes Eſpagnols à Coire & aux environs. C'étoit

(*a*) Les Gouverneurs, leſquels avoient uſurpé toute l'autorité.

(*b*) La France & Veniſe.

par le conſeil ſecret des Gri- 1607.
ſons de ſon parti, qui l'invi-
toient à s'emparer par ce moyen,
de la Valteline, ſans coup
férir. Pour traverſer ce deſſein,
les Vénitiens demandoient deux
choſes au Roi de France, ſa-
voir, qu'il continuât de payer
aux Griſons, ce dont il étoit
convenu pour ſa part, tant que
la République fourniroit la ſien-
ne, & qu'il repréſentât au Pa-
pe, combien l'uſurpation de la
Valteline par les Eſpagnols ſe-
roit dangereuſe pour l'Italie,
afin que Sa Sainteté s'entremît
pour en détourner le Comte de
Fuentes. Les intérêts de Votre
Majeſté & les nôtres, mar-
quoient ils à ce Monarque, étant
inſéparables, notre intention eſt
de nous conduire, dans cette
commune affaire, ſelon qu'Elle
aviſera.

1607. Les Vénitiens agiſſoient en cela, à proportion de la crainte & de la néceſſité qui les y forçoient. Tout leur objet étoit d'entretenir la négociation avec le Roi Très-Chrétien, & de la pouſſer ou rallentir ſelon l'occurrence. La marche des Eſpagnols vers le lac de Come, les animoit : ils ſe fuſſent refroidis ſur le champ, ſi leur crainte de ce côté-là eût ceſſé.

Cependant les Cantons Suiſſes établirent dans la Diete de Bade, qu'on ne ſouffriroit point le changement ſéditieux de gouvernement parmi les Griſons, ni que les plus conſidérables du pays en fuſſent exclus, parcequ'ils étoient Partiſans de la France, & de Veniſe. Ceux-ci reprirent ſi fort courage, qu'ils conſpirerent tous contre les Rebelles, les dépouillerent de leurs emplois, déchirerent

chirerent le Traité de Milan, (*a*) & jurerent de nouveau l'obſervation des Alliances. (*b*) On fit enſuite le procès aux Auteurs de la révolte, & deux des principaux eurent la tête tranchée. (*c*) Les Rebelles, diſant que le Roi d'Eſpagne, comme Duc de Milan, étoit Protecteur de l'Evêché de Coire, & en cette qualité, Souverain de l'Endroit, avoient travaillé, du conſentement de l'Evêque, à rendre le Monarque Maître du reſte du Pays. La force des tourmens leur fit avouer les ſommes qu'ils avoient reçues du Comte de Fuentes, pour lui faciliter la conquête de la Valteline. 1607

Après cette exécution, les Griſons rappellerent les Proſ-

(*a*) Qu'on a vu ci-devant.
(*b*) Avec la France & Veniſe.
(*c*) Le 16 de Juillet. C'étoient Baſelega & Belli.

1607. crits; & les affaires du dedans, une fois établies, ils chercherent à pourvoir à celles du dehors. Ceux d'entr'eux qui étoient attachés à l'Eſpagne ſe réfugierent à Milan. Ainſi furent détruits en un clin d'œil les complots du Comte de Fuentes; & la dépenſe pour corrompre les Griſons, paroiſſoit avoir été pleinement inutile. Mais on étoit perſuadé que le déſir de venger un ſi grand affront, joint aux plaintes amères de ſes Partiſans, lui feroit joindre la peau de Lion à celle de Renard, réparer ſa honte avec uſure, & détourner le préjudice contre ſes ennemis.

Du Freſnes-Canaye, par ſa lenteur, avoit perdu l'occaſion favorable d'engager Veniſe à une Ligue avec la France, à des conditions avantageuſes pour la Couronne, non-ſeule-

ment quant à ce qui regardoit les Griſons, dont les Etats pouvoient ſe défendre avec peu de frais, mais quant à Veniſe elle-même, réduite alors à la dure néceſſité de rompre avec l'Eſpagne. Cette République appréhendoit que, ſitôt que Philippe auroit pacifié les Pays-Bas, il ne fît paſſer en Italie les Troupes vétérannes qui s'y trouvoient; que, pour mieux couvrir ſon deſſein, il n'envoyât, dès l'Automne, ſes forces navales contre le Turc, déſarmé, pour ainſi-dire, ſur mer, par conſéquent expoſé à quelque perte conſidérable, ſoit que la Flotte Eſpagnole abordât à Chypre, ou à Negrepont ou à la Morée. Le moindre ſuccès qu'elle eût eu dans ces endroits, y eût ſi fort augmenté le crédit de Philippe, qu'il y eût néceſſairement éclipſé celui de Veniſe, 1607.

1607. & porté un préjudice exceſſif à ſon commerce du Levant : principale ſource de ſon opulence. Ses inquiétudes euſſent augmenté : elle eût triplé la dépenſe qu'elle faiſoit pour la garde du Golfe & de Candie, épuiſé ſes revenus, & ſouffert un décroiſſement irréparable, au grand contentement du Comte de Fuentes, qui la tenoit continuellement en échec, & qui ſe plaiſoit à la conſumer par dégrés.

Veniſe ayant donc éprouvé l'inutilité des autres remedes pour ſe garantir des maux dont elle étoit menacée, ne voyoit pour elle que celui de s'armer, après néanmoins qu'elle ſe ſeroit aſſurée de la bonne diſpoſition du Roi de France. Mais qui lui eût répondu que ce remede n'eût pas occaſionné des ravages domeſtiques ? Les habiles Méde-

cins ſe moquent de ceux qui prétendent guérir un léger mal par un mal plus grand, à qui la crainte de l'avenir fait oublier le bon état dont ils jouiſſent, & qui ſe précipitent dans des riſques qu'on pouvoit éviter. 1607.

Cependant les petits Cantons Suiſſes, ſollicités par Alfonſe Caſali Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès du Corps Helvétique, firent mine de s'armer ſur leurs Frontieres, contre les Griſons. Dans la crainte toutefois que la guerre ne s'allumât dans leur propre Pays, ils témoignoient n'en vouloir qu'aux pertubateurs du repos public de la Rhétie, aux auteurs du ſoulevement contre les Magiſtrats. Les Chefs de ces petits Cantons étoient à la dévotion de l'Ambaſſadeur, qui ſe voyoit le maître, par ce moyen, de décla-

1607. rer qu'elles étoient les bonnes & les mauvaiſes Communes. Tout cela ſe trouvoit pleinement contraire au goût des Cantons de Bâle, Schaffouſe, Zurich. Berne & quelques autres s'étoient laiſſés entraîner au torrent. Mais on croyoit qu'ils l'avoient fait plutôt dans l'intention de ſe rendre entremetteurs & de ravir aux petits Cantons la gloire d'être ſeuls arbitres des différens des Griſons, que dans le deſſein de fomenter les violences de ce peuple.

Les Vénitiens, pour prévenir les inconvéniens de la réſolution ſi précipitée des petits Cantons, prierent du Freſnes-Canaye d'en donner promptement avis au Roi ſon Maître; afin que ce Monarque interpoſât ſon autorité, pour les engager à ſe mêler des affaires de la Rhétie par la voie de la né-

gociation, comme ils avoient fait juſqu'alors, & non par celle des armes, qui faiſoit préſager des effets très-pernicieux pour eux, leurs voiſins, leurs Alliés. Les Vénitiens prierent auſſi du Freſnes-Canaye, de repréſenter au Roi la néceſſité de renforcer la garniſon de la Valteline, pour empêcher les petits Cantons de s'en emparer, ſous prétexte de ſe dédommager de leurs dépenſes : ce qui eût été la même choſe, que ſi le Comte de Fuentes s'en fût rendu Maître. Ils ajoutoient que, ſi la France vouloit concourir à une œuvre ſi néceſſaire pour la défenſe de la Cauſe commune, la République feroit volontiers la même choſe ; qu'en attendant la réponſe du Roi, elle pourvoiroit du mieux qu'il lui ſeroit poſſible au maintien de ladite gar- 1607.

1607. niſon, & fourniroit à d'autres beſoins plus preſſans encore.

Cependant les principaux Cantons Suiſſes, auxquels les petits s'étoient unis, ne voulant rien faire témérairement, indiquerent une Diete à Bade. Deux des Ligues Griſes conſentirent auſſi-tôt de ſe conformer à ce qu'elle réſoudroit. On eſpéroit que la troiſieme ſuivroit ſon exemple, & que les différens s'accommoderoient ſans qu'il fût néceſſaire de recourir aux armes.

Le Comte de Fuentes continuoit d'aſſurer les Vénitiens, qu'il ne ſongeoit nullement à offenſer les Griſons & à s'emparer de la Valteline, & qu'il vouloit bien vivre avec tous ſes voiſins. Mais on n'ajoutoit pas trop foi à ſes paroles. Les Vénitiens ſe montroient ſoigneux de leur bonne intelligence

avec le Roi Très-Chrétien, sans lequel il voyoient clairement qu'ils ne pouvoient jouir de l'Alliance qu'ils avoient avec les Grisons, par conséquent du passage par leurs Etats. Du Fresnes-Canaye ne doutoit point que la paix ou la treve de la Flandre ne rendît les premiers plus dévoués que jamais à son Maître, par la crainte qu'ils avoient que Henri ne prît part aux affaires d'Italie seulement pour la forme, comme ne souciant que de jouir du repos, & que, loin de songer à balancer la Puissance Espagnole, il ne s'unit bien-tôt par le sang à cette Couronne, & n'abandonnât l'Italie à sa discrétion. 1607.

Les Vénitiens, rappellant le souvenir du passé, prétendoient que les foibles résolutions de la France, après la bataille de Pavie, avoient plus servi à l'a-

1607. grandiſſement de Charles-Quint, que la victoire de cette journée & la priſon de François I. C'eſt ainſi que cette Nation préſomptueuſe juge des affaires d'autrui ; c'eſt ainſi qu'elle veut faire paſſer ſes idées & ſes ſoupçons, pour des oracles ; qu'elle adapte tout à ſes ſpéculations chimériques, ſur leſquelles elle établit ſes réſolutions.

Cependant tous les Cantons Suiſſes arrêterent, d'un avis unanime, dans la Diete de Bade, qu'on feroit des levées de troupes, pour empêcher qu'aucun Prince Etranger ne s'ingérât dans les affaires de la Rhérie, autrement que par la négociation. Henri promit aux Vénitiens, qu'il continueroit de ſécourir les Griſons, à meſure du beſoin. Or ce beſoin ne paroiſſoit pas preſſant, puiſque

le Comte de Fuentes ſe tenoit tranquille, qu'il ne donnoit aucun ſigne de vouloir envahir la Valteline, que toute ſon attention ſe réduiſoit à en munir l'entrée de fortes garniſons, & à intéreſſer dans ſon projet, les petits Cantons Suiſſes & les Archiducs. Il n'y avoit en fet nulle apparence que le Comte de Fuentes, n'ayant point tenté juſqu'alors l'invaſion de la Valteline, voulût le faire, dans un tems où les Suiſſes déclaroient qu'ils ne ſouffriroient point qu'aucune Puiſſance Etrangete attenrât à la liberté des Griſons, & s'ingerât dans ce qui les regardoit, autrement que par la négociation (*a*). 1607.

Le Comte de Fuentes ſe contenta d'envoyer à Coire, le Le 5 de Sept. 1607.

(*a*) Voyez ci-devant.

1607. Meſtre-de-Camp Barnabé Barboni ; faire des plaintes au ſujet des fortifications qu'on élévoit contre les ſiennes, & ſur ce que les Griſons avoient déchiré le Traité de Milan. Le Comte avoit défenſe expreſſe du Roi ſon Maître, d'entreprendre aucune nouveauté, & devoit ſe reſtreindre uniquement à ce qui concernoit la ſûreté de ſon Gouvernement. Barboni exhorta les trois Ligues à mettre fin à leurs diſſentions. Mais il le fit d'une maniere ſi ambigue, qu'on pouvoit également l'interprêter comme un bon office & une déclaration de guerre. Ce qui donna lieu de ſoupçonner la ſeconde de ces deux choſes, ce fut qu'il s'en retourna ſans attendre leur réponſe. Elles l'envoyerent à Milan par écrit. Les Griſons y diſſimuloient les menaces que

Barboni leur avoit faires, remercioient le Comte de Fuentes, de la ſenſibilité qu'il venoit de leur témoigner au ſujet de leurs troubles par cet Envoyé ; & l'aſſuroient que leur intention étoit toujours de ſe maintenir dans la bonne intelligence qu'ils avoient entretenue de tout tems avec le Milanez. 1607.

Nos diſcordes inteſtines, lui diſoient-ils, n'ont porté préjudice qu'à nous mêmes, & nullement donné lieu à nos voiſins de s'en allarmer. Nous eſperons que Dieu nous fera la grace de les calmer bientôt, & d'établir un ſi bon ordre dans notre Gouvernement, que tous nos amis en ſeront charmés, votre Excellence ſur-tout. Le Comte de Fuentes fut ſi ſatisfait de cette réponſe, que, le lendemain, il licencia les Trou-

1607. pes Napolitaines, ſans ceſſer toutefois d'interdire le commerce du Milanez aux Griſons. Cela les incommodoit extrêmement, à cauſe de l'impoſſibilité où ils ſe trouvoient de tirer des grains d'ailleurs, vû la diſette de l'année. Rien donc n'étant plus puiſſant que la faim pour dompter un peuple, on craignoit qu'il ne s'élévât tout d'un coup parmi celui-ci, quelque nouveau ſoulevement.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient, Henri envoya Champigny en Ambaſſade à Veniſe, pour y remplacer du Freſnes-Canaye; & cette République nomma Antoine Foſcarini, pour ſuccéder à Priuli, ſon Ambaſſadeur en France. Ce dernier, qui étoit gros joueur, fit des pertes très-conſidérables, & il avoit, pour cette raiſon, l'amitié des Courtiſans.

Cependant Henri apprenant que le Comte de Fuentes licencioit les Tronpes Extraordinaires du Milanez, en concluoit que les inquiétudes des Grisons pour leur liberté diminuoient par ce moyen, & qu'on pourroit à l'aise, durant l'hiver, aviser à celui de réta. blir la tranquillité chez cette Nation. Il écrivit en conséquence à Paschal, son Ambassadeur auprès d'eux, de faire en sorte de décharger la Couronne, de la dépense qu'elle soutenoit pour l'entretien de la garnison de la Valteline, en représentant que cette garnison devenoit tout-à-fait inutile, dans un tems où les Espagnols congédioient leurs troupes, & où la saison toute seule fermoit les passages de la Rhétie. 1607.

Fin de la cinquieme Partie.
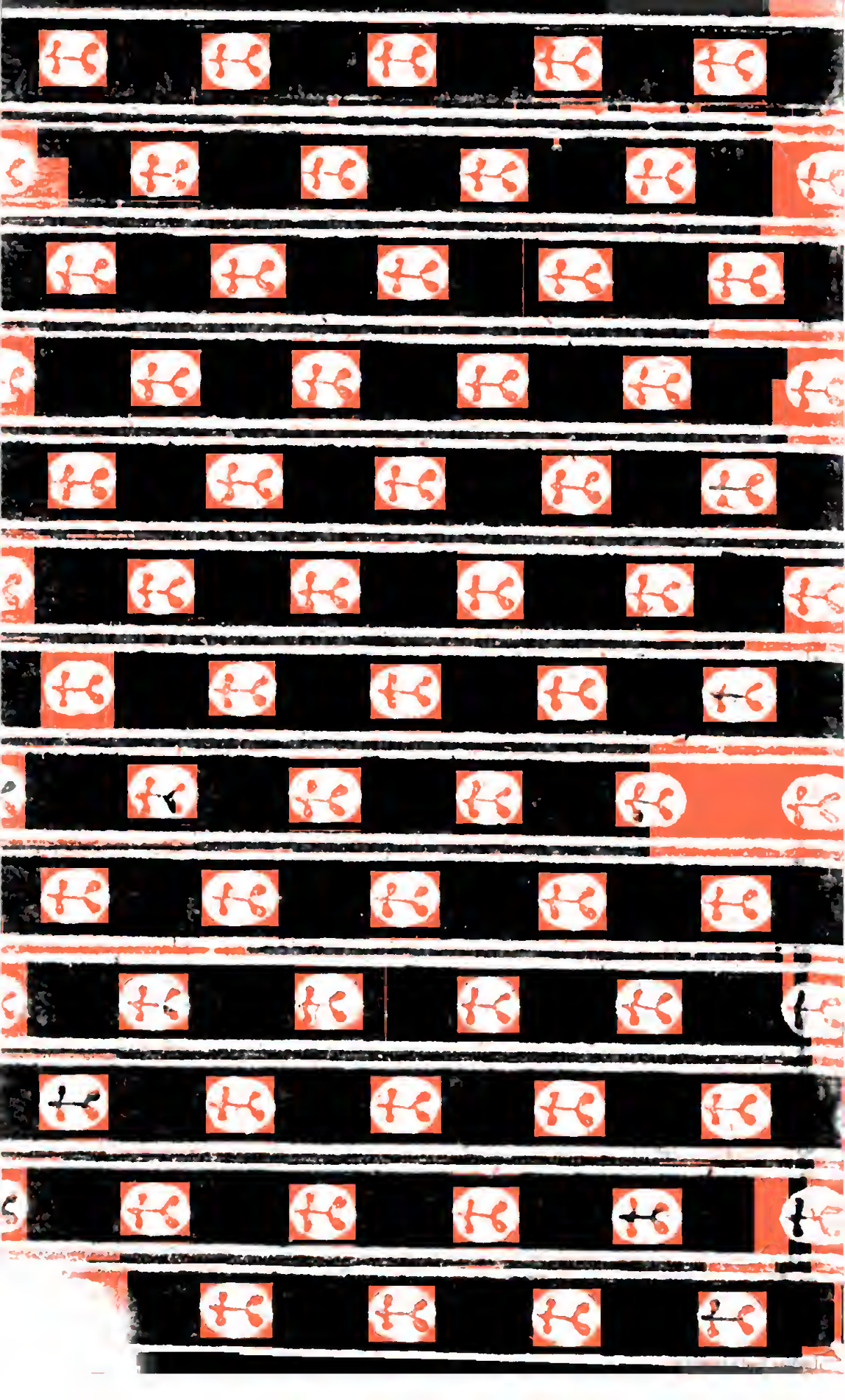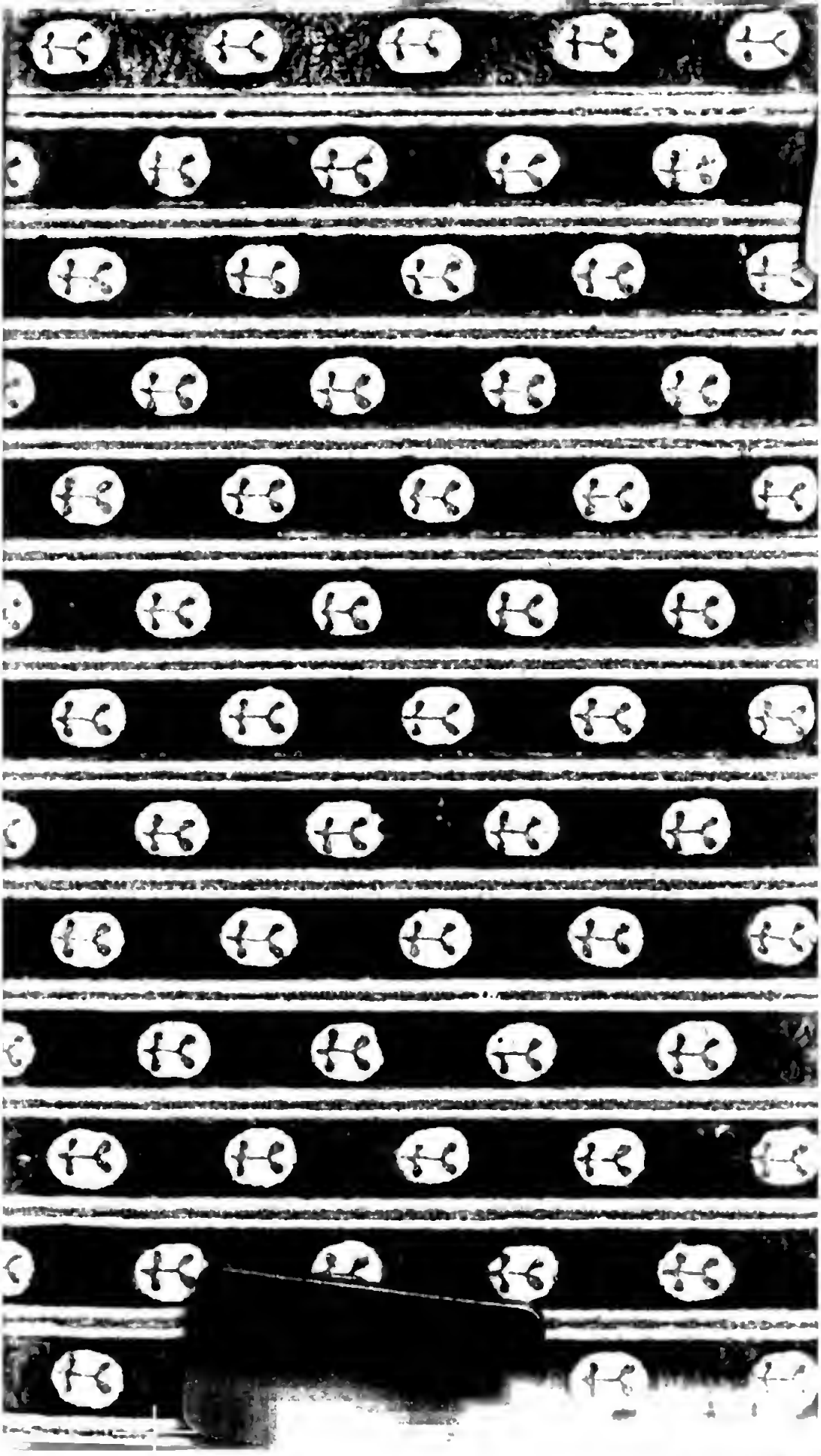
581634